

Élections juin 2024
Les Engagés : Lignes directrices bruxelloises

Table des matières

SANTÉ / SOCIAL	5
1. Faire de la prévention la priorité en santé	5
2. Améliorer la santé mentale des Bruxellois(es)	6
3. Augmenter le nombre de médecins et réduire le coût pour le patient	8
4. Inclure pleinement les personnes en situation de handicap	10
5. Mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030	11
6. Mettre en place l'assurance autonomie	12
7. Passer de la répression à une approche santé de la consommation de drogue	13
8. Rembourser les frais logopédiques pour les enfants porteurs d'un handicap.	15
ÉCONOMIE / EMPLOI	16
9. 450€ net en plus par mois pour ceux qui travaillent	16
10. Limiter le chômage à 2 ans et assurer ensuite un droit à l'emploi	17
11. Réveiller l'esprit d'entreprendre	19
12. Un jeune = un mentor, pour trouver un emploi	20
13. Généraliser la formation en alternance	22
14. Améliorer le statut social des indépendants	23
15. Sauver les commerces et l'Horeca bruxellois	24
ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE	25
16. Isoler les logements rapidement sans coût ni tracas pour le citoyen	25
17. Interdire la publicité commerciale dans les espaces publics	27
18. Qualité de l'air et de l'eau : informer, monitorer et améliorer	28
19. Lutter contre le survol de Bruxelles et sa périphérie	29
20. Organiser le pacte citoyen pour la transition climatique	30
21. Transformer la TVA en une Taxe pour la valeur environnementale et sociale	31
22. Développer un mix énergétique renouvelable-nucléaire à un prix stable	32
23. Mutualiser la production d'énergie à Bruxelles	34
24. Pacte vert pour Bruxelles	36
25. Favoriser les trajets en train à travers l'Europe	37
FAMILLE	38

26.	Garantir une place en crèche pour chaque enfant	38
27.	Soutenir les familles monoparentales	40
28.	Revaloriser les congés parentaux	42
29.	Renforcer le statut des aidants proches	43
MOBILITÉ		44
30.	Repenser Good Move	44
31.	Renforcer l'offre de métro, de tram et de bus	46
32.	Développer et sécuriser la pratique du vélo à Bruxelles	47
33.	Accélérer le réseau de bornes de recharge de voitures électriques, notamment via les lampadaires	48
34.	Encourager le changement de mobilité avec le Bonus Go Brussels	49
35.	Remplacer Villo par le meilleur service de vélos partagés d'Europe	50
36.	Renforcer et promouvoir le réseau de train intrabruellois	51
37.	Coordonner plus efficacement et accélérer les travaux en voirie	52
ENSEIGNEMENT / ÉDUCATION		53
38.	Lutter contre la pénurie des enseignants	53
39.	Préparer mieux nos élèves de secondaire aux études supérieures	55
40.	Élargir l'offre d'enseignement bilingue à Bruxelles	56
41.	Adapter les programmes et méthodes scolaires aux réalités du 21 ^{ème} siècle	57
42.	Instaurer l'Irismus : un Erasmus intrabruellois	58
43.	Adapter l'école au rythme des élèves et des réalités familiales	59
44.	Harmoniser les rythmes scolaires entre francophones et flamands	60
45.	Mettre en place un plan harcèlement scolaire	61
LOGEMENT		63
46.	Renforcer l'offre de logements à loyer modéré	63
47.	Étaler les droits d'enregistrement et renforcer le Fonds du logement	65
48.	Développer l'habitat partagé, la colocation et le logement intergénérationnels.	66
49.	Accélérer la conversion des bureaux en logements	67
50.	Favoriser le démembrement du droit de propriété	69
51.	Réduire le précompte immobilier sur les biens proposés en kot	71
SÉCURITÉ / VIVRE ENSEMBLE / JUSTICE		72
52.	Lutter efficacement contre le trafic de drogue	72
53.	Engager 842 policiers supplémentaires à Bruxelles et mobiliser les agents de sécurité de la STIB.	73

54.	Recourir aux « grands frères et grandes sœurs » pour favoriser un climat apaisé dans les quartiers	74
55.	Engager des magistrats et réduire l'arriéré judiciaire	75
56.	Établir une chaîne de commandement entre les différents acteurs en plaçant Bruxelles aux commandes de la Task Force sécurité	76
57.	Repenser la prison	77
58.	Mettre fin au harcèlement de rue	79
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		80
59.	Assurer la participation citoyenne dans les Plans d'Aménagement Directeurs – PAD	80
60.	Favoriser la construction en hauteur afin de protéger la perméabilité des sols	81
61.	Végétaliser les façades « moches » de Bruxelles	82
62.	Accélérer la réfection des bâtiments « symboles » de Bruxelles	84
63.	Valoriser le canal et les vallées humides de la Région	85
64.	Développer l'occupation temporaire dans tout immeuble en attente de reconversion	86
GOUVERNANCE		87
65.	Instaurer le référendum	87
66.	Moins de mandataires, moins de députés et supprimer progressivement les cabinets	89
67.	Rationaliser les structures publiques bruxelloises	91
68.	La Conférence des Bourgmestres comme un lien entre la Région et les communes	93
69.	Assainir les finances et retrouver l'équilibre budgétaire	94
PROPRETÉ		95
70.	Instaurer une consigne physique sur les canettes et les bouteilles en plastique	95
71.	Installer des conteneurs enterrés dans les quartiers denses	96
72.	Éduquer les jeunes à la propreté publique dans nos écoles	97
73.	Renforcer la coopération entre les communes, Bruxelles propreté et la police pour les contrôles de la propreté sur le territoire	98
NUMÉRIQUE		100
74.	Mettre en place une stratégie digitale belge (BeTech)	100
75.	Lutter contre la fracture numérique	101
76.	Mettre fin à l'impunité en ligne	102
JEUNESSE / SPORT		104
77.	Renforcer la pratique et la valorisation du sport	104
78.	Garantir des lieux de sport partout sur le territoire bruxellois	106
79.	Favoriser la création d'un centre d'excellence pour l'élite sportive belge afin de soutenir le sport de haut niveau	107

CULTURE	109
80. Bruxelles, capitale culture 2030 : un levier pour refinancer la culture, tant ses acteurs que ses infrastructures, et assurer son accès à chacun	109
81. Augmenter le financement du secteur des jeux vidéo	111
MIGRATION	112
82. Accueillir dignement et dans le respect des conventions internationales	112
83. Accélérer les procédures d'examen des demandes d'asile et faire exécuter les décisions	114
84. Favoriser l'intégration des travailleurs migrants	116

SANTÉ / SOCIAL

1. Faire de la prévention la priorité en santé

Nous souhaitons privilégier une politique de santé axée sur la prévention et agir sur tous les facteurs déterminants de la santé en ayant une approche « santé » transversale à l'ensemble des politiques publiques.

Concrètement

- Le financement accordé aux politiques de promotion de la santé et de prévention sera doublé et augmentera avec le PIB.
- De plus, chaque décision politique devra être évaluée par rapport à son impact sur notre santé physique et mentale.
- Enfin, il s'agira d'initier des outils supplémentaires pour faciliter le dialogue pharmaciens-médecins et pour renforcer l'implication des pharmaciens dans la prévention des maladies.

Pourquoi ?

- En comparaison avec les autres pays européens, la part du PIB dépensée dans la prévention n'est que de 0,2% par an alors que 10,94% du PIB est consacré aux soins de santé. Augmenter le montant alloué à la promotion et la prévention permet d'améliorer la qualité de vie, d'avoir un retour sur investissement et des économies en soins de santé.
- Un État proactif en matière de santé doit veiller à ce que toute politique menée, dans chaque compétence et à chaque niveau de pouvoir, prenne en compte la dimension « Santé » dès le début du processus décisionnel et soit de nature à renforcer l'état de santé de la population ou la réduction des inégalités de santé.

0,2 % : Part du PIB consacrée annuellement à la promotion et la prévention de la santé.

1€ investi = 4€ économisés : Selon certaines estimations, 1€ investi dans la promotion et la prévention permet d'économiser 4€ en soins de santé.

20% : La réduction des coûts pour les quatre pathologies (AVC, diabète de type 2, insuffisance cardiaque et cancer) grâce à la prévention. En chiffres absolus, cela signifie après quelques années une diminution de près de 5 milliards d'euros des dépenses en soins de santé, moins d'allocations, une meilleure santé mentale et une productivité accrue.

Plus de 500 : En 2020, Bruxelles compte plus de 500 pharmacies ouvertes au public.

#Santé #Social #VivreEnsemble

2. Améliorer la santé mentale des Bruxellois(es)

La santé mentale est la nouvelle crise sanitaire. La consommation d'antidépresseurs est préoccupante. Près de 5% de la population a déjà sérieusement envisagé de se suicider et la pandémie a encore aggravé la situation. Les conduites à risque ont augmenté chez les jeunes : scarification, troubles alimentaires, prise excessive d'alcool et/ou de drogues... Les troubles mentaux comme la dépression ou le burn-out affectent de nombreuses personnes et sont à l'origine de plus d'un tiers des incapacités de travail de longue durée. Nous voulons faire de la santé mentale, en particulier celle des jeunes, une véritable cause bruxelloise, notamment en favorisant une détection précoce des situations à risque.

Concrètement

Les professionnels du soin, du social et de l'enseignement seront formés afin d'être en mesure de détecter les situations à risque et d'orienter les personnes vers des professionnels de la santé. Des moyens complémentaires seront notamment octroyés aux centres PMS et PSE pour la mise en place de groupes de parole où les jeunes peuvent s'exprimer sur leur ressenti et leur santé mentale comme physique.

Les jeunes auront la possibilité de consulter des professionnels de la santé mentale en ligne afin de leur garantir un accès rapide et sans contrainte géographique.

La convention « soins psychologiques » de première ligne sera renforcée afin de rendre ces soins plus accessibles. La formation des médecins aux pathologies mentales sera renforcée. Des équipes mobiles d'intervention psychologique circuleront dans des bus ou des camionnettes équipés dans les communes afin d'approcher les solutions thérapeutiques et de les rendre plus accessibles. Elles permettront un premier contact avec un professionnel de la santé mentale sans rendez-vous. Le rôle du médecin généraliste dans la prévention, la détection et le suivi de la prise en charge des maladies mentales sera mieux reconnu. Le développement de collaborations plus étroites entre les psychiatres et les médecins généralistes sera soutenu afin de favoriser une approche globale du patient.

La loi sur le bien-être des travailleurs sera également revue afin de renforcer sa mise en œuvre. Chaque travailleur aura notamment droit, dans le cadre de la médecine du travail, à une consultation psychologique afin de faire le point sur sa santé mentale. Les projets pilotes mis en place actuellement en vue d'accompagner les travailleurs indépendants et de prévenir les problèmes de dépression et de burn-out seront progressivement élargis. Une attention particulière sera accordée au burn-out des soignants eux-mêmes. Actiris développera des formations sur le bien-être et la gestion du stress.

Pourquoi ?

- Les jeunes font face à des difficultés accrues pour trouver leur place dans la société. Ils sont conscients qu'ils seront amenés à trouver des réponses à des problématiques complexes tels que le réchauffement climatique, la paupérisation, l'affaiblissement du pouvoir d'achat, etc. Ce qui affecte leur optimisme et génère de l'anxiété.
- La législation belge sur le bien-être au travail est une des plus performantes d'Europe. Elle est pionnière en matière de prévention et de lutte contre le stress et de harcèlement au travail. Elle ouvre la porte à des stratégies permettant d'impliquer davantage le personnel dans l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Pourtant, sa mise en œuvre reste laborieuse. Trop souvent, elle est prise

comme une formalité sans réel suivi et sans traduction opérationnelle des plans d'action. Par manque de volonté, d'ambition et d'investissement de la part des décideurs au sein des entreprises. L'absentéisme, en hausse constante, est un des résultats de cette politique manquée.

36,4% : Le pourcentage des 500 000 travailleurs en incapacité de travail longue durée souffrant de troubles mentaux comme la dépression ou le burn-out. Cela représente 2,34 milliards € par an à l'État.

25% : Le pourcentage de Belges souffrant de troubles dépressifs et anxieux

38% : Le pourcentage de Bruxellois estimant avoir une faible satisfaction de vie

13% : Le pourcentage de Belges sous antidépresseurs

52,3% : Le pourcentage de Belges indiquant que leur santé mentale avait été affectée négativement par la pandémie de COVID-19 au cours des 12 derniers mois (étude statistique publiée par Statbel en février 2022). Parmi les catégories de population, ce sont les 16-24 ans qui sont les plus impactés : 63,1% des jeunes font état d'une dégradation de leur état de santé mentale par suite de la pandémie.

1.720 : Le nombre de décès par suicide enregistrés en 2019. Les chiffres les plus élevés ont été constatés dans les groupes d'âge de 45 à 64 ans. Le suicide est la première cause de décès chez les jeunes. Il est également la 3e cause de mortalité précoce, c'est-à-dire une mort survenue avant l'âge de 75 ans.

#Santé #Social #Société #BienÊtre

3. Augmenter le nombre de médecins et réduire le coût pour le patient

Nous voulons que chaque citoyen puisse être suivi de manière régulière par un médecin généraliste et avoir accès dans un délai raisonnable à un spécialiste lorsque cela est nécessaire pour sa santé et se soigner.

Par ailleurs, les principaux coûts à charge des patients sont les prestations non couvertes, les médicaments non remboursés, les soins dentaires non couverts, les lunettes, les appareils auditifs, les suppléments et le transport. Ces coûts sont particulièrement importants pour les personnes atteintes de maladie chronique. Nous voulons adopter diverses mesures en faveur des patients, avec une attention particulière pour les patients chroniques. La part du coût des soins de santé à charge des patients doit être réduite de 19% à 9% comme en France.

Concrètement

Les quotas de numéros INAMI octroyés aux médecins et dentistes formés en Belgique seront supprimés. Le concours à l'entrée des études sera également supprimé. Les mesures de soutien à l'installation de médecins généralistes, spécialistes et de dentistes sur l'ensemble du territoire dans les communes en pénurie seront renforcées. Les communes en pénurie seront notamment invitées à mettre à disposition une infrastructure où le médecin pourrait exercer sans payer de loyer pendant 5 ans.

Par ailleurs, le mécanisme du tiers payant sera généralisé et rendu obligatoire pour les prestations dispensées par les médecins généralistes, spécialistes, dentistes, kinés, infirmiers à tous les patients, tout en assurant des processus administratifs qui garantissent un paiement rapide des prestataires de soins.

Le mécanisme du Maximum à Facturer (MAF) qui limite les coûts à charge des patients sera simplifié, amélioré et son champ d'application sera étendu. Afin d'assurer un meilleur soutien aux malades chroniques et aux patients de moins de 19 ans, un « MAF fratrie » sera créé globalisant l'ensemble des soins payés pour une même fratrie. Les plafonds pour les différents MAF ne seront plus indexés.

Il ne sera plus fait de différence de remboursement des patients selon le statut de conventionnement du professionnel de la santé (sage-femme, kiné, infirmier, auxiliaire paramédical) auquel ils font appel.

Un remboursement à 100% sera assuré pour une offre de base de soins et d'équipement de qualité pour les lunettes, les lentilles, les prothèses dentaires et les appareils auditifs par une offre de base de soins et d'équipements de qualité.

Pourquoi ?

- Les délais d'attente pour consulter certains médecins spécialistes ou pour passer certains examens sont beaucoup trop longs, avec pour conséquence le risque d'aggravation de l'état de santé des patients.
- On empêche nos étudiants de devenir médecin mais on importe hors quota des spécialistes venus des pays de l'est, c'est un non-sens !
- Nos pays voisins (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas) ont réduit la part des dépenses qui restent à charge du patient en dessous de 13%.
- Le mécanisme du tiers payant permet aux patients de ne payer que leur part (ticket modérateur) et de ne pas avoir à avancer la partie des coûts des soins pris en charge par les mutuelles et de devoir attendre des semaines avant d'être remboursés.
- Le MAF fratrie permet de diminuer la charge financière liée aux soins de santé des enfants lorsque plusieurs enfants nécessitent des soins de santé importants.

- Les patients ne doivent pas subir la décision d'un prestataire qui ne souhaite pas se conventionner.

1/3 : 1 Bruxellois sur 3 n'a pas de médecin généraliste

17,9% : Le pourcentage des dépenses totales qui reste à charge des patients, soit 10 milliards d'euros ou 855 euros par habitant, tout en sachant qu'en Belgique, ces dépenses « à charge des patients » sont en tout ou partie prises en charge par les assurances privées (2021).

16% : La moyenne européenne du pourcentage des dépenses totales qui reste à charge des patients

9,1% : Le pourcentage des ménages belges qui ont dû reporter des soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, soins de santé mentale, achat de médicaments (prescrits), achat de lunettes) pour des raisons financières (2018)

#Santé #Social

4. Inclure pleinement les personnes en situation de handicap

Le handicap impacte tous les aspects de la vie quotidienne et l'ensemble des politiques publiques. Nous souhaitons développer une politique plus cohérente et répondant au caractère holistique de l'inclusion. Le handicap ne peut plus être considéré comme une politique secondaire.

Concrètement

De nouvelles places d'hébergement et en centre de jour seront ouvertes dans différents types de structures. La présence de personnes en situation de handicap dans les débats démocratiques sera facilitée et ces dernières seront consultées pour toutes les décisions qui les concernent. Un plan handistreaming sera adopté à tous les niveaux de pouvoir en début de législature, avec un budget spécifique et des évaluations seront prévues en cours de législature. La mise en place des pôles territoriaux pour soutenir les aménagements raisonnables dans les écoles sera accélérée. Les écoles seront également incitées à créer des classes à visée inclusive en leur donnant les moyens humains et financiers nécessaires. Le « jobcoaching » à destination des employeurs et des personnes en situation de handicap sera développé.

Pourquoi ?

- La personne handicapée mérite d'avoir une réelle place dans la société. Le temps n'est plus au lancement d'études. Les problèmes sont connus depuis longtemps. Le secteur a besoin d'actions concrètes et de financements conséquents.
- Les problèmes des personnes en situation de handicap découlent moins de la nature de leur handicap que de la manière dont la société est organisée. Il faut, comme la Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) le prévoit, lever un maximum d'obstacles qui les empêchent d'exercer leur droit de participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses facettes.

9% : Le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans, en Belgique, fortement limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'un handicap ou d'un problème de santé de longue durée.

30% : Le pourcentage de la population bruxelloise considérée comme appartenant à la catégorie des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

80% : Le pourcentage de personnes dont le handicap survient au cours de la vie.

23% : Le pourcentage de personnes en situation de handicap qui travaillent en Belgique, alors que la moyenne européenne est de 50%.

7/19 : En 2020, seules 7 communes bruxelloises sur 19 atteignaient le quota obligatoire de 2,5% de travailleurs en situation de handicap.

#Handicap #Social #Inclusion #VivreEnsemble

5. Mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030

Nous souhaitons renforcer les politiques de relogement des sans-abris et favoriser leur inclusion dans la société. Bénéficier d'un toit est la première étape de la réinsertion sociale. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants.

Concrètement

Il s'agira d'accentuer la recherche de propriétaires privés solidaires, ainsi que de partenariats avec des AIS, SISF, communes et CPAS de la Région bruxelloise pouvant louer des studios ou appartements, et ce, afin de mobiliser davantage de logements destinés aux dispositifs de relogement structurel des sans-abris.

Dans ce cadre, il s'agira d'augmenter les fonds alloués auxdits dispositifs - sans que cela se fasse au détriment des solutions d'urgence – et de soutenir une coordination étroite entre les secteurs du logement et de l'action sociale. Logement et sans-abrisme devront répondre de la compétence d'un même ministre.

Pourquoi ?

- Un exemple de réussite : Housing first. Le dispositif fait ses preuves. Les résultats du programme depuis 2013 sont très encourageants et s'expliquent par deux facteurs : la priorité donnée à un accès immédiat au logement, sans autre condition que celles auxquelles est soumis tout locataire, et un accompagnement intensif assuré par une équipe multidisciplinaire.

7.134 : En 2022, 7 134 personnes sans-abris ou vivant dans de mauvaises conditions de logement ont été identifiées en Région bruxelloise.

N°1 : L'extension et/ou le développement du programme Housing first sont ressortis comme les premières actions prioritaires à promouvoir selon les acteurs de terrain à la suite de l'étude de dénombrement de sans-abris en 2022.

#Social #Logement #Dignité

6. Mettre en place l'assurance autonomie

Nous voulons permettre à chaque citoyen ou citoyenne de rester vivre chez lui ou chez elle quand survient une perte d'autonomie, en bénéficiant de services à domicile.

Concrètement

La garantie autonomie sera une nouvelle branche de la Sécurité sociale et un nouveau droit social.

La garantie autonomie permettra de compter sur des services à domicile de qualité avec l'aide de personnes qualifiées : le soutien d'une aide-ménagère sociale pour l'entretien, d'une aide familiale pour cuisiner, vous aider administrativement ou faire vos courses à vos côtés, d'une garde-malade pour ne pas rester seul. Cette couverture sociale spécifique permettra aux personnes en perte d'autonomie, et notamment aux personnes vieillissantes, de rester le plus longtemps possible chez elles.

Les personnes en perte d'autonomie recevront en outre une allocation forfaitaire calculée en fonction de l'importance de leur situation de dépendance sur base du niveau d'autonomie de la personne.

Le financement de ce nouveau droit sera assuré par une contribution obligatoire dès 26 ans, en partie proportionnelle aux revenus individuels.

Pourquoi ?

- 95% de la population souhaite vieillir à domicile, mais les services d'aides au domicile actuellement organisés à Bruxelles fonctionnent avec des budgets fermés et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Il manque en outre des places disponibles en maison de repos.
- Les aidants proches sont épuisés. Ils doivent pouvoir être soutenus dans leur investissement aux côtés d'un membre de leur famille que ce soit un enfant en situation de handicap ou une personne vieillissante.

95% : Le pourcentage de la population qui souhaite vieillir chez elle.

22% : Le pourcentage de Bruxellois de plus de 65 ans qui, en 2018, ont fait appel à un service de soins et d'aide à domicile.

#Ainés #Handicap #Santé

7. Passer de la répression à une approche santé de la consommation de drogue

En matière de stupéfiants, l'interdiction pénale de la consommation nous paraît contre-productive. Réprimer les consommateurs engendre la stigmatisation, l'exclusion sociale et favorise l'entrée dans la délinquance. De leur côté, les forces de l'ordre peinent à comprendre pourquoi elles doivent se mobiliser sur la lutte contre le cannabis, sachant que le pouvoir judiciaire n'en fait pas une priorité. Nous pensons qu'il serait souhaitable de privilégier une approche plus sanitaire des dépendances et d'offrir un accompagnement humain et sanitaire au consommateur dans le cadre des politiques de santé publique, tout en évitant la banalisation de la consommation.

Concrètement

La prévention de toute drogue, y compris l'alcool, et l'accompagnement de ceux qui consomment seront privilégiés par rapport à la répression. La consommation du cannabis sera dépénalisée afin de faire passer ces consommateurs du Code pénal au Code de santé publique. Afin de lutter contre les trafics et les réseaux clandestins et de réduire le risque de glissement des consommateurs vers la délinquance, une production de cannabis étatique officielle sera préconisée. Elle permettra un meilleur contrôle et un accompagnement, un encadrement et une limitation de la consommation. Toute autre forme de vente et de production de drogue sera sévèrement réprimée.

La prévention, l'information et les besoins en santé seront mieux financés avec l'argent provenant de la vente du cannabis. Les capacités de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies pour mener des actions de formation seront renforcées et le transfert de ses connaissances aux professionnels confrontés au problème lié à la drogue sera facilité.

Pourquoi ?

- La répression engendre la stigmatisation et l'exclusion sociale. De nombreuses personnes en situation de dépendance n'osent pas demander d'aide de peur d'être condamnées. Stigmatiser les consommateurs pour un comportement qu'ils ne peuvent contrôler favorise l'entrée dans la délinquance.
- Tant que la production, la vente et la consommation des drogues ne sont pas encadrées légalement, il est très compliqué de les contrôler. L'illégalité de la production et de la vente pour le cannabis ainsi que de la consommation pour les autres drogues empêche tout contrôle sur les produits en circulation. Décriminaliser les drogues permettrait à l'État d'avoir un droit de regard sur un marché jusqu'ici clandestin et d'y assurer la traçabilité des produits sur toute la chaîne, du producteur au consommateur.
- La clandestinité de la consommation de drogues illégales constitue un facteur aggravant de la situation sanitaire des consommateurs les plus problématiques. Les conditions de consommation - spécialement par injection - conduisent au développement de pathologies graves qui pourraient être évitées, notamment par le contrôle de la qualité des drogues.
- Le Portugal a décriminalisé l'usage de toutes les drogues en 2001, assortissant cette mesure d'un renforcement de la prévention, de la réduction des risques et des soins aux consommateurs qui ont un usage problématique. Cette politique audacieuse, sur laquelle nous avons désormais un recul de vingt ans, engrange des résultats positifs et n'a pas provoqué d'explosion de la consommation de stupéfiants.

6 : Le nombre d'overdoses mortelles divisé par 6 au Portugal depuis la décriminalisation de la consommation de drogues en 2001.

22,6% : La consommation de drogue a doublé entre 2001 et 2018, passant 10,7% à 22,6% en Belgique.

14.300 : En 2021, l'ASBL Transit a distribué 14 300 pipes à crack, contre 600 en 2015.

50% : La part des détenus condamnés pour des infractions en lien avec la drogue.

6 : Bruxelles se classe dans le top 6 des villes européennes dont les eaux contiennent le plus de cocaïne.

#Sécurité #Justice #Santé

8. Rembourser les frais logopédiques pour les enfants porteurs d'un handicap.

Nous voulons que les enfants avec un QI inférieur à 86 puissent également bénéficier du remboursement de la logopédie comme tous les autres enfants.

Concrètement

Nous voulons :

- Assurer le remboursement de tous les frais de logopédie pour les enfants, peu importe leur QI, y compris après 2025.
- Multiplier les centres de réadaptation ambulatoire (CRA), car les enfants doivent bien souvent attendre trop longtemps afin de bénéficier d'un traitement adéquat.

Pourquoi ?

- Un enfant égale un enfant.
- L'utilisation du QI n'a aucun sens pour refuser un remboursement. Ce n'est pas une science exacte et encore moins chez l'enfant, et l'enfant à difficultés. Il ne dit rien non plus du potentiel des enfants. Des gens brillants dans le monde n'avaient d'ailleurs pas un bon QI.
- Outre le fait que les centres de réadaptation ambulatoire ne sont pas parfaitement adaptés à tous les enfants qui ont besoin de logopédie, force est de constater qu'ils ne sont pas assez nombreux ; ce qui peut amener de longs mois d'attente pour certains enfants porteurs d'une déficience.

250 : Le nombre d'associations actives dans le milieu ayant demandé que le Gouvernement fédéral soutienne le remboursement des frais de logopédie pour enfants avec un QI de moins de 86.

200 à 300€ : C'est ce que coûtent par mois ces séances de logopédies pour des familles. Les familles à revenus limités ne peuvent donc pas se permettre ces séances de logopédie.

ÉCONOMIE / EMPLOI

9. 450€ net en plus par mois pour ceux qui travaillent

Revalorisons le travail et les travailleurs en réduisant l'impôt auquel ils sont soumis ! Afin d'encourager toutes celles et ceux qui travaillent et contribuent au bien-être commun, tout en renforçant le différentiel avec le chômage.

Concrètement

Un « bonus bosseur » sera instauré afin de garantir un écart salarial d'au moins 450€ net par mois par rapport au chômage. Le bonus sera dégressif selon le niveau de salaire. La quotité exonérée d'impôt sera augmentée pour que les 1 000 premiers euros gagnés chaque mois ne soient pas taxés. Les taux d'imposition marginaux seront réduits pour qu'ils soient plus progressifs et le taux le plus élevé sera plafonné à 45%. Au total, l'impôt des personnes physiques sera réduit d'environ 20%.

Il est à noter que le financement de ces mesures est chiffré et expliqué dans notre plan fiscalité : Fiscalité/Travail | Le courage de changer.

Pourquoi ?

- En diminuant la fiscalité sur le travail, les travailleurs disposent de plus de ressources pour répondre à leurs besoins.
- En allégeant la fiscalité sur le travail, on encourage la recherche d'emploi, on répond aux pénuries de main-d'œuvre et on stimule l'activité économique.
- Le travail est aujourd'hui trop taxé par rapport aux revenus du capital

450€ : Le montant initial du « bonus bosseur » par mois.

1000€ : Le seuil de revenu mensuel exempté d'impôt.

20% : La réduction approximative de l'impôt des personnes physiques.

#Fiscalité #Economie #Emploi

10. Limiter le chômage à 2 ans et assurer ensuite un droit à l'emploi

Nous proposons d'instaurer un droit à l'emploi et de limiter les allocations de chômage à une période de 2 ans consécutifs pour éviter de faire tomber dans la dépendance les chercheuses et chercheurs d'emploi.

Concrètement

Les allocations de chômage seront revues à la hausse afin de mieux protéger les travailleurs contre une perte temporaire d'emploi. Au terme d'une période de chômage de 2 ans consécutifs, tout chercheur d'emploi se verra automatiquement proposer un contrat de travail dans le secteur public ou associatif, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Cet emploi sera rémunéré à l'instar du modèle français « territoires zéro chômeur ». Les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage. Le demandeur d'emploi aura également la possibilité de demander de convertir pendant un an son allocation de chômage en une aide de lancement s'il propose un projet entrepreneurial qui aura été jugé viable par une banque.

Une fois dans sa carrière, chaque personne pourra bénéficier d'allocations de chômage pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation afin d'étoffer ses compétences ou se réorienter.

Pourquoi ?

- Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- Ce n'est pas le travail qui manque. Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.
- Il vaut mieux investir dans l'emploi que dans les allocations. La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.
- De plus en plus de personnes n'acceptent plus que la Belgique soit l'un des seuls pays au monde à octroyer des allocations de chômage illimitées dans le temps. Cette approche relève parfois davantage de l'assistanat que de la mobilisation des talents de chacun pour les réorienter adéquatement. Or, si travailler est un facteur d'épanouissement personnel important, c'est aussi une source essentielle de valorisation et de socialisation.
- Nous nous inspirons du modèle scandinave : certes, les allocations de chômage sont limitées à deux ans, mais elles sont revues à la hausse (par exemple 75% ou 80% du dernier salaire) pour ne pas ajouter de la précarité financière au moment de la perte du job, tandis que les frigos restent à remplir, les études des enfants à payer, les prêts à rembourser, etc. Plus serein, le chercheur d'emploi pourra alors se réactiver plus facilement.

25.000 : Le nombre d'emplois vacants à Bruxelles. Il y en a 200 000 à pourvoir en Belgique.

40.000 : Le nombre de demandeurs d'emploi longue durée (deux ans et plus), soit près de 45% des 90 000 demandeurs d'emploi inoccupés dans la Région de Bruxelles-Capitale, en février 2024.

22.900 : Le nombre de demandeurs d'emploi très longue durée (cinq ans et plus) inoccupés à Bruxelles, en février 2024.

6,2 milliards : Le coût du budget « chômage et interruptions de carrière » pour le Fédéral (source BOSA).

80% : Le pourcentage de Bruxellois qui estiment qu'il faut encourager les demandeurs d'emploi à accepter un travail ou une formation pour un métier en pénurie.

46% : Le pourcentage de Bruxellois qui estiment qu'il faut limiter les allocations de chômage à deux ans (sondage IPSOS).

#Economie #Emploi #Chômage

11. Réveiller l'esprit d'entreprendre

L'esprit d'entreprendre doit être stimulé et un environnement favorable aux TPME – (toute) petite et moyenne entreprise – doit être créé. Nous voulons réformer la fiscalité pour favoriser l'initiative, réduire la charge administrative, et développer des outils de soutien aux indépendants.

Concrètement

Les charges sociales pour les TPME seront réduites afin de favoriser l'embauche de nouveaux travailleurs. Les démarches administratives pour la création et la gestion des PME seront simplifiées. L'accès au financement des TPME sera facilité par la création de partenariats avec des banques et des fonds d'investissement. Les TPME désireuses de se lancer dans l'exportation seront mieux accompagnées. Les procédures de candidatures aux marchés publics seront simplifiées pour favoriser la participation des TPME.

L'esprit d'entreprise sera stimulé dans l'enseignement, notamment afin d'inciter les jeunes à créer des entreprises écoresponsables pouvant apporter des réponses aux enjeux climatiques avec des solutions innovantes et économiquement viables. Les statuts d'étudiant-entrepreneur et d'étudiant-indépendant seront harmonisés et un accompagnement pratique et éducatif spécifique sera prévu pour les jeunes désireux de se lancer.

Le développement et l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin seront renforcés. L'accès aux financements sera facilité pour les femmes entrepreneures. Des appels à projets spécifiques seront mis en place pour les femmes entrepreneures. Un module de formation à la construction et à la gestion de projets sera axé sur la déconstruction des stéréotypes de genre qui découragent les femmes d'entreprendre.

Pourquoi ?

- Les TPME sont le moteur de notre économie et sont très difficilement délocalisables. Il s'agit donc d'emplois de qualité à promouvoir.
- Avec 83,7 indépendants pour 1 000 habitants âgés de 15 à 74 ans en 2022, la Belgique se situe en 11ème place parmi les pays de l'UE27. Il reste donc une marge de progression significative.

123.391 : Au quatrième trimestre de 2022, la Région de Bruxelles-Capitale affichait 123 391 indépendants et aidants.

2 : Il y a deux fois plus d'hommes indépendants que de femmes.

891 € : En 2021, la pension moyenne des fonctionnaires s'élevait à 2 978 €, celle des salariés, à 1 363 € et celles des indépendants, à 891 €.

1.711 : En 2023, on compte 1 711 déclarations de faillite en Région bruxelloise.

#Entrepreneuriat #Economie #Jeunesse #Femmes

12. Un jeune = un mentor, pour trouver un emploi

La Région bruxelloise compte un nombre important de chômeurs avec notamment 1 jeune sur 4 sans emploi. Les problèmes socio-économiques individuels et sociétaux du chômage sont évidents. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour qu'un plus grand nombre retrouve le chemin du travail. Pour cela, nous devons :

- Favoriser l'autonomie et le développement de la personne grâce à un accompagnement régulier et individualisé adapté en fonction des besoins spécifiques de chacun ;
- Renforcer l'accès à un emploi durable, et en particulier pour les publics éloignés de l'emploi, dans un objectif d'égalité des chances ;
- Valoriser nos seniors qui ont tant à offrir et à transmettre ;
- Contribuer à l'aménagement positif des fins de carrière, et infléchir l'individualisme de notre société en promouvant le service à l'autre de ceux en position de force.

Le mentorat, comme outil pour régénérer notre société et résorber le taux de chômage, présente trois grands avantages :

- Il a été démontré que c'est un investissement rapidement rentable.
- Il augmente significativement le taux de sortie positive chez les chercheurs d'emploi.
- Il est créateur de lien, de sens et de mixité sociale tout en valorisant le mentor et le jeune.

Concrètement

Nous voulons offrir un droit au mentorat pour tout chercheur d'emploi :

- En offrant un chèque « mentorat » à tous les demandeurs d'emploi.
- En déployant les services de mentorat en Belgique pour les chercheurs d'emploi ; services qui ont démontré toute leur efficacité en France et qui sont encore trop peu développés chez nous.
- En développant un cadre législatif et un système d'agrément pour les services s'alignant sur les standards de qualité européens en matière de sélection, formation, matching, suivi et accompagnement, permettant de reconnaître et soutenir les programmes existants ainsi que de promouvoir le développement de nouveaux projets de mentorat de qualité.
- En mettant en place un cadre financier pérenne et structurel.
- En rendant obligatoires les partenariats entre Actiris et les services à agréer de mentorat.

Pourquoi ?

- En Belgique, le taux de chômage est un problème majeur qui a des implications socio-économiques significatives au niveau individuel et sociétal.
- Un taux d'emploi élevé permet à plus de citoyens de participer à l'activité productive, ce qui se traduit par des avantages économiques et sociaux tels que des revenus, du bien-être, de la participation et de la reconnaissance.
- La société belge est de plus en plus fragmentée et individualiste, et le temps consacré aux autres est en baisse.

- Les pensionnés, qui possèdent des compétences, du réseau et une maturité professionnelle, sont souvent considérés comme inutiles une fois qu'ils ont pris leur retraite, ce qui peut engendrer chez eux une perte de repères, une dévalorisation et un isolement.
- Plusieurs études ont démontré que le réseautage est l'une des méthodes les plus efficaces pour trouver un emploi. Par exemple, une étude du U.S. Bureau of Labor Statistics a indiqué que jusqu'à 70 % des emplois sont trouvés grâce au réseautage aux États-Unis.
- 67% des candidats à l'emploi et 49% des recruteurs estiment que les compétences personnelles (soft skills) sont liées à l'origine sociale.
- Le chômage est souvent une période difficile sur le plan social, économique et personnel. Il est donc essentiel de créer une société où les personnes en position de force tendent la main aux plus vulnérables.

65% : Le taux d'emploi à Bruxelles contre 76% en Flandre.

25% : Le pourcentage de Bruxellois de moins de 25 ans au chômage.

+/- 200.000 : Le nombre d'emplois vacants en Belgique.

180.000 : Le nombre de pensionnés en Région de Bruxelles-Capitale.

60% : Le taux de sortie positive endéans les 6 mois de coaching contre 48,9% sans.

1750€ : Le retour sur investissement par duo créé pour l'État.

#Economie #Emploi #Intergénérationnel

13. Généraliser la formation en alternance

Nous voulons organiser de manière plus efficace la formation et l'enseignement en alternance et responsabiliser les employeurs afin qu'ils soutiennent le développement de l'alternance. Nous pensons que la formation en alternance peut non seulement être épanouissante pour les jeunes et les travailleurs, mais constitue aussi un élément de réponse essentiel au problème majeur des métiers en pénurie et de fonctions critiques qui handicapent le redressement économique.

Concrètement

L'enseignement et la formation en alternance seront élargis à de nouveaux métiers et nous veillerons à ce que l'alternance soit accessible sur l'ensemble du territoire. L'offre de bacheliers et de masters en alternance sera également renforcée dans l'enseignement supérieur. L'accès de certaines aides aux entreprises aura pour condition l'ouverture de places de stage et la formation de stagiaires, notamment dans le respect de clauses sociales intégrées aux marchés publics.

Un rapprochement sera réalisé entre les opérateurs de la formation en alternance et de l'enseignement en alternance afin de favoriser les synergies entre eux. Au sein de ces écoles en alternance, la formation générale pourrait être assurée par des enseignants sur la base de programmes adaptés et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que le lien avec les entreprises pourrait être assuré par les organismes régionaux.

Pourquoi ?

- Pour les jeunes qui y sont prédisposés, apprendre son futur métier en milieu d'entreprise, dans le cadre de la formation en alternance, est une garantie d'excellence, d'épanouissement et d'insertion dans la vie professionnelle, sans passer par une période d'inactivité et d'attente d'éventuelles allocations d'insertion.
- Même si elle est trop peu prise en Belgique francophone, la formation en alternance affiche d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle pour les jeunes qui s'y engagent. Il convient de la stimuler plus efficacement. Un investissement plus volontariste des employeurs est, à cet égard, indispensable.
- Cette filière de formation est la meilleure voie pour fournir aux employeurs les profils qualifiés qui répondent à leurs attentes et besoins.
- La formation en alternance apparaît comme un élément de réponse essentiel au problème majeur des métiers en pénurie et de fonctions critiques qui handicapent le redressement économique.
- Le partage de cette compétence entre la Fédération et les Régions génère des freins et des effets contre-productifs à cette politique. Le système actuel doit être simplifié et rationalisé en valorisant les expertises premières de chaque niveau de pouvoir.

108 : Le nombre de métiers en pénurie et fonctions critiques répertoriés à Bruxelles par le FOREM (2023).

8.000 : Le nombre d'emplois à pourvoir dans le secteur de la construction à Bruxelles.

#Emploi #Enseignement #Formation

14. Améliorer le statut social des indépendants

Nous considérons qu'il n'y a plus de raison de différencier les statuts socioprofessionnels. Nous voulons que les indépendants bénéficient de l'accès au chômage, des droits aux congés parentaux et d'une indemnité d'incapacité comparable à celle des employés. Les règles en matière de contributions sociales et de pensions seront harmonisées.

Concrètement

Les indépendants et leur famille bénéficieront d'un statut social digne. Il sera progressivement harmonisé dans le temps avec le statut social des travailleurs et comprendra :

- Un droit au chômage et à une formation en cas de faillite ;
- Une indemnité d'incapacité de travail correcte et un service de remplacement en cas d'incapacité de travail de plus d'une semaine ;
- Une pension minimale à 1 500 euros net.

Pourquoi ?

- Les TPME sont le moteur de notre économie et sont très difficilement délocalisables. Il s'agit donc d'emplois de qualité à promouvoir.
- L'indépendant belge moyen, qui a travaillé toute sa vie, qui a su entreprendre, innover et contribuer considérablement à notre société, touche une pension moyenne de seulement 904€ net par mois. Pour les femmes, ce montant ne s'élevait qu'à 476,81€ net par mois en 2020... Un camouflet au visage de nos indépendantes et indépendants, ainsi qu'à celui de la lutte pour l'égalité des genres.

1/6 : Un indépendant sur 6 gagne moins que le seuil de pauvreté.

891 euros : En 2021, la pension moyenne des fonctionnaires s'élevait à 2 978 €, celle des salariés à 1 363 € et celles des indépendants, à 891 € (montants bruts).

1/3 : Un indépendant sur trois dit avoir une mauvaise ou une très mauvaise santé mentale.

#Entrepreneuriat #Indépendants #Attractivité #Santé

15. Sauver les commerces et l'Horeca bruxellois

Nous souhaitons soutenir le commerce et l'Horeca qui participent à faire rayonner Bruxelles, rendant la Région agréable à vivre et à visiter.

La Belgique, avec un accent particulier sur Bruxelles, est témoin d'une transformation silencieuse, mais profonde. Les vitrines éteintes, jadis vibrantes de commerces et de vie, sont désormais les vestiges d'un secteur en crise. L'Horeca n'est pas en reste avec des difficultés de plus en plus nombreuses : inflation, indexation des loyers et des salaires, coût énergétique, pénurie de main-d'œuvre, mobilité, propreté, etc.

Concrètement

Il s'agit de :

- Instaurer un taux réduit de 12 % sur les boissons non alcoolisées
- Instituer des exonérations fiscales pour les propriétaires qui louent à moindre prix à des commerçants.
- Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.
- Inciter financièrement les détaillants à combiner le commerce physique et en ligne, afin d'encourager une présence commerciale hybride.
- Faciliter l'accès au financement pour les petits commerçants via des microcrédits ou des prêts à faible intérêt.
- Soutenir des incubateurs de commerce de détail et d'Horeca qui les aident afin de développer et tester leurs concepts dans des espaces temporaires.

Pourquoi ?

- L'analyse de quatre relevés commerciaux s'étendant sur près de 70 ans a montré que le commerce a subi une nette diminution en nombre de points de vente, passant de plus de 42 000 commerces en 1950 à près de 21 000 en 2017.
- L'Horeca est un secteur de moins en moins rentable avec une augmentation importante du nombre de faillites.
- L'Horeca emploie du personnel souvent peu qualifié et joue un vrai rôle d'intégration sociale et de développement du tissu social dans notre ville.
- L'Horeca a de plus en plus de mal à recruter et connaît une pénurie de main-d'œuvre.

50% : Diminution du nombre de commerces en 70 ans à Bruxelles.

15 000 et 30 000 : L'Horeca à Bruxelles, c'est 15 000 établissements et 30 000 emplois.

24,4% : Selon une étude d'Acerta, 24,4 % des travailleurs de l'Horeca sont en flexi-job. C'est plus qu'avant la crise. En revanche, la proportion de contrats fixes a baissé de 7,1 % par rapport à l'an passé.

203 : Le nombre d'établissements déclarés en faillite en juin 2023. Un chiffre en hausse, le plus élevé depuis octobre 2018.

#Economie #Commerces #Horeca

ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE

16. Isoler les logements rapidement sans coût ni tracas pour le citoyen

Nous voulons permettre au maximum de personnes d'isoler leur logement afin de réduire la facture d'énergie et de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour y parvenir, nous souhaitons créer un nouveau système de soutien dans lequel le citoyen peut réaliser les travaux sans rien faire et sans déboursier un euro : le forfait « Trois zéro » pour zéro frais, zéro tracas et zéro émission.

Concrètement

Chaque bénéficiaire aura la possibilité de rénover en profondeur son logement et de faire baisser sa facture d'énergie, sans effectuer de lourdes démarches et sans déboursier un euro, en recourant aux services d'un tiers investisseur. Ce tiers investisseur pourra être un organisme public dédié ou une entreprise privée agréée. Il s'occupera des travaux à réaliser (audit, cahier des charges, recherche des meilleurs entrepreneurs, suivi du chantier et contrôle de la qualité...), en concertation avec le propriétaire. Les économies d'énergie serviront pour moitié à faire baisser la facture d'énergie et pour moitié à rémunérer le tiers investisseur. Les citoyens pourront soit solliciter le forfait de leur initiative, soit être contactés par un opérateur désigné par la Région, dans le cadre d'une rénovation par rue, par immeuble ou par quartier.

Après 20, 30 ou 40 ans, une fois les travaux remboursés, le propriétaire bénéficiera de la totalité des économies d'énergie. Si le bien est entretemps revendu ou si le propriétaire vient malheureusement à décéder, le forfait sera soit repris par l'acheteur ou les héritiers, soit soldé en utilisant une partie du montant de la vente ou de la succession. Ceci permet à des personnes plus âgées de bénéficier du forfait.

Pourquoi ?

- Il est nécessaire d'isoler en profondeur autant de bâtiments que possible. Ces travaux de grande ampleur ont un coût que de nombreux ménages ne peuvent pas payer, même avec des primes de la Région. Le forfait 3 zéros répond à ce genre de situation.
- Le prix de l'énergie va augmenter dans les prochaines décennies, car l'énergie décarbonée a un coût. Il faut donc impérativement protéger les ménages en leur permettant d'isoler leur logement et de réduire ainsi leur consommation.
- Il n'est pas simple de gérer un chantier, de trouver les bons corps de métier, de comparer les prix, de contrôler les travaux ou encore d'accomplir les démarches administratives afin de bénéficier de primes. Le forfait propose un « all inclusive » avec un expert qui s'occupera de toutes ces tâches à votre place.

41% : Le bâti à Bruxelles représente 41% des émissions de gaz à effet de serre.

47% : Le pourcentage de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à atteindre d'ici 2030 par rapport à 2005 à Bruxelles.

500 000 : Le nombre de logements à isoler d'ici 2050 à Bruxelles.

1/3 : Un tiers des bâtiments bruxellois ne sont pas du tout isolés (environ 169 000 certificats PEB F et G délivrés).

Puissance 3 : Il faudrait multiplier par trois le taux de rénovation pour répondre aux objectifs d'isolation à Bruxelles.

67 : Nonobstant quelques oscillations d'année en année, en Belgique, la consommation énergétique résidentielle liée au chauffage ne diminue pas depuis plusieurs années : 67 TWh en 2011 et... 67 TWh en 2019 !

14 : Le chauffage résidentiel pèse environ 14% des émissions annuelles nationales de gaz à effet de serre. Nous sommes le second plus grand émetteur résidentiel de CO₂ en Europe après le Luxembourg !

Climat # Logement

17. Interdire la publicité commerciale dans les espaces publics

Nous voulons sortir de la société de l'hyperconsommation. Arrêtons de faire croire aux citoyens que pour exister et être heureux, il faut nécessairement acheter ! Pour aider les citoyens à modifier leurs habitudes et adopter de nouvelles normes, commençons par supprimer la publicité dans les espaces publics.

Concrètement

Les publicités à finalité commerciale dans l'espace public (écrans digitaux dynamiques, panneaux publicitaires, mobilier urbain...) seront interdites, comme le fait la ville de Grenoble. Cette mesure pourra être mise en œuvre de façon progressive, par exemple en commençant par une interdiction des publicités envahissantes ou pour les produits nocifs pour le climat, l'environnement ou la santé. Le nombre de panneaux publicitaires pourrait également diminuer. À terme, seules les publicités à but non lucratif seraient encore autorisées (événements sportifs, prévention à la santé...).

Pourquoi ?

- C'est essentiel si nous souhaitons une vie plus sobre et plus respectueuse de l'environnement.
- En encourageant les citoyens à éviter des dépenses en soi inutiles, mais aujourd'hui jugées indispensables pour ne pas être marginalisé socialement, on aidera aussi de nombreuses familles à sortir de la précarité.
- La publicité dans les espaces publics génère une pollution visuelle à Bruxelles.
- Les écrans digitaux et les enseignes lumineuses ont tendance à remplacer les affiches en papier. Or, ce système consomme de l'énergie et ne donne pas un bon exemple à l'heure où nous devons faire preuve de plus de sobriété.

1 200 : Nous sommes exposés en moyenne à 1 200 messages publicitaires par jour (dans la rue, sur internet, dans la presse écrite, à la télévision ou à la radio...) souvent sans en avoir conscience.

3 200 : En 2022, Bruxelles comptait environ 3 200 installations publicitaires dans l'espace public.

#Climat #MieuxConsommer #Économie

18. Qualité de l'air et de l'eau : informer, monitorer et améliorer

Pour lutter contre la pollution atmosphérique et garantir une meilleure qualité de l'environnement, nous visons à renforcer l'accès et la diffusion de l'information en temps réel sur la qualité de l'air. Notre objectif est d'accroître la sensibilisation autour des problématiques de pollution atmosphérique et de réduire significativement cette dernière pour atteindre les normes de l'OMS. En parallèle, nous envisageons d'améliorer la qualité de l'eau en anticipant sur les normes européennes, notamment par la prévention contre les PFAS, afin d'assurer une eau saine sur l'ensemble du territoire. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de préservation de notre santé et de notre environnement pour les générations actuelles et futures.

Concrètement

- En complément du réseau de mesures officiel de la qualité de l'air extérieur, un réseau de mesures secondaire d'information simplifiée sera installé sur le mobilier urbain. Il permettra de sensibiliser la population à la problématique dans les zones les plus polluées.
- Les PFAS devront être interdits au niveau européen. D'ici là, la norme européenne de 100 ng/l dans l'eau, pour la somme des concentrations mesurées de 20 PFAS spécifiquement identifiées dans la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation, sera appliquée sans attendre et des normes plus strictes seront définies à Bruxelles. Elles prendront en compte la toxicité spécifique de chaque type de PFAS et pourraient s'inspirer du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède et de la Flandre qui ont une norme inférieure ou égale à 4,4 ng / litre pour les quatre PFAS les plus présents.
- Des seuils de vigilance seront identifiés et un fonds d'indemnisation pour les citoyens victimes de la pollution aux PFAS dans l'eau de distribution sera créé. Les contrôles et les sanctions à l'égard des entreprises qui rejettent des PFAS seront renforcés. La mise sur le marché des PFAS par les producteurs sera progressivement interdite et ces derniers devront supporter les coûts de ces pollutions.

Pourquoi ?

- La qualité de l'air extérieur représente un enjeu environnemental et sanitaire essentiel, en particulier à Bruxelles. En ce sens, il convient de souligner que la LEZ (Zone de basses émissions) – que nous avons adoptée et lancée – a déjà grandement contribué à diminuer les émissions de polluants atmosphériques.
- La confiance dans la qualité de l'eau est essentielle dans une société développée. Les citoyens et les pouvoirs publics se posent légitimement des questions relatives à la pollution de l'eau de distribution aux PFAS. Ils doivent disposer des informations utiles et nécessaires pour répondre à ces questionnements. Les mesures nécessaires pour éviter toute contamination doivent être mises en œuvre sans attendre.

8 : Bruxelles était, en 2021, la huitième ville européenne où le dioxyde d'azote est le plus meurtrier.

530 : Le nombre de morts prématurées à cause du niveau de pollution au dioxyde d'azote à Bruxelles.

12 000 : Le nombre de personnes ayant bu une eau contaminée aux PFAS à Chièvres.

#Environnement #Santé #Société

19. Lutter contre le survol de Bruxelles et sa périphérie

Nous voulons grandement améliorer le quotidien des riverains de l'aéroport de Bruxelles-National en termes de santé et de qualité de vie, notamment en interdisant les vols de nuit et en interdisant les avions les plus bruyants.

Au niveau européen, nous soutenons une interdiction de tous les vols de nuit sur les zones densément peuplées. Nous souhaitons également des mesures de réduction du bruit dans la prochaine révision de la directive 2009/12/CE sur les redevances aéroportuaires.

Concrètement

Instaurer la nuit aérienne de 22h00 à 7h00 durant laquelle aucun mouvement aérien, sauf urgence, ne peut se faire au départ et à l'arrivée de Bruxelles-National. Interdire les avions les plus bruyants et décourager les avions bruyants en modulant davantage les taxes et les redevances en fonction du quota count des avions.

Pourquoi ?

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) conclut que les troubles du sommeil constituent l'un des effets les plus graves du bruit dans l'environnement, causant à la fois des effets immédiats ainsi que des effets à long terme.
- Les pollutions sonore et environnementale entraînent des problèmes de santé avec notamment des conséquences sur le système nerveux central et périphérique et sur le système cardiovasculaire.
- La récurrence du survol aérien de la Région bruxelloise et de sa proche périphérie constitue une source constante de nuisances sonores et environnementales importantes.

63,6 millions d'euros : C'est le coût sanitaire lié au trafic aérien pour les Bruxellois, selon une étude réalisée par Bruxelles Environnement en 2017.

29 000€ : C'est la somme moyenne par personne à laquelle l'État fédéral a été condamné par la Cour d'appel de Bruxelles dans un arrêt du 22 octobre 2020 et ce, dans le cadre du non-respect des normes de bruit bruxelloises.

#Environnement #Santé #Transport

20. Organiser le pacte citoyen pour la transition climatique

En matière de transition climatique, nous voulons en finir avec les blocages politiques et les effets d'annonce non suivis d'actions. Nous souhaitons définir une vision transpartisane fixant des objectifs tant à long terme qu'à court terme, ainsi que des plans d'action cohérents et concrets. Les citoyens doivent être étroitement associés aux décisions.

Concrètement

Une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité sera organisée afin d'associer les citoyens à la fixation d'une trajectoire climatique à respecter d'ici 2050. Leurs discussions permettront d'établir un Pacte Citoyen comprenant de grands objectifs à atteindre ainsi qu'une proposition de système de gouvernance plus efficace qu'aujourd'hui. Ce pacte sera entériné par l'ensemble des citoyens lors d'un référendum, puis coulé dans la Constitution belge.

Le nouveau système de Gouvernance pourrait s'articuler autour d'un Haut Conseil pour le Climat composé d'une Assemblée Citoyenne et d'un Comité d'experts indépendants. Les partenaires sociaux y seraient également associés. Il développera trois scénarios de bases (c'est-à-dire les chemins possibles pour suivre la trajectoire climatique) et invitera les Gouvernements et Parlements à choisir celui qui leur convient le mieux. En cas de blocage politique, les trois scénarios seront à soumettre à référendum et le choix des citoyens s'imposera aux élus. Le Haut Conseil se chargera enfin de monitorer le travail accompli par le Fédéral et les Régions. En cas de défaillance ou d'inaction, des sanctions financières pourront être infligées à l'entité concernée et reversées à un fond pour les générations futures. Le Fédéral pourra, le cas échéant, reprendre la main.

Pourquoi ?

- Le blocage politique belge sur les questions climatiques est dramatique. L'UE parvient à accorder 27 pays sur des mesures climatiques alors que 3 Régions et le Fédéral n'arrivent pas à s'entendre en Belgique. On doit changer de modèle sans quoi ce sont les jeunes et les générations futures qui en paieront le prix.
- Il faut éviter de prendre des décisions déconnectées des réalités de terrain vécues par les citoyens et les entreprises. Il est nécessaire de leur permettre de partager leurs idées et leurs préférences pour progresser vers la neutralité carbone.

6 ans : En 18 ans, notre pays a pu réduire ses émissions (hors secteurs ETS) d'à peine 12%. Il lui reste trois fois moins de temps (6 ans) pour faire trois fois plus et atteindre les -47% en 2030.

-47% : La Belgique doit diviser pratiquement par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (pour les secteurs non ETS), en comparaison à 2005.

#Climat #Gouvernance #Citoyens

21. Transformer la TVA en une Taxe pour la valeur environnementale et sociale

Nous devenons ce que nous consommons, et la planète en subit les conséquences. Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux prennent une importance croissante, il est essentiel de repenser notre approche fiscale. C'est dans cet esprit que nous envisageons de révolutionner la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en la transformant en une Taxe pour la valeur environnementale et sociale.

Concrètement

La taxation sur la valeur ajoutée des biens et services sera modulée en fonction de leur impact environnemental, en particulier les émissions de carbone liées à leur production et transport, et de leur impact sur la santé, en ciblant notamment les produits chargés de sucre, de graisse ou fortement transformés. Les accises sur les produits du tabac seront augmentées.

Pourquoi ?

- Encourager des choix de consommation plus durables et sensibiliser les consommateurs aux répercussions de leurs achats sur l'environnement et leur propre bien-être.
- Réduire la consommation de produits polluants et néfastes pour la santé, contribuant ainsi à un environnement plus sain et à une meilleure qualité de vie.
- Stimuler l'économie vers des pratiques plus vertes et soutenir les produits et services respectueux de l'environnement en les rendant financièrement plus accessibles.

>20% : Taux d'obésité en Belgique.

0% : Taux de TVES sur les fruits et légumes locaux.

X10 : Entre une pomme cultivée localement et un kiwi de Nouvelle-Zélande, le bilan carbone peut être multiplié par 10.

#Environnement #Consommation #Santé

22. Développer un mix énergétique renouvelable-nucléaire à un prix stable

Nous voulons complètement décarboner l'énergie consommée en Belgique, en veillant à ce qu'elle soit essentiellement produite en Belgique et vendue à un prix adéquat. Nous devons limiter au maximum l'usage du pétrole et du gaz. Pour y arriver, nous aurons besoin des énergies renouvelables et du nucléaire, mais aussi d'une forte réduction de nos besoins énergétiques. Il est essentiel que cette énergie soit la plus durable, mais aussi la plus stable possible afin d'éviter les crises énergétiques que nous avons connues.

Concrètement

Pour développer un mix énergétique local et décarboné, nous proposons la recette du gâteau « Quatre quarts » : pour couvrir 100% de nos besoins énergétiques en 2050, nous tablons sur environ :

- 25% d'économies d'énergie (isolation, équipements « basse énergie », sobriété...);
- 25% d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien, géothermie, cogénération, hydrolien, solutions de stockage, flexibilité de la demande...);
- 25% de nucléaire (prolonger le plus grand nombre possible de réacteurs existants jusque 2045 si les conditions de sécurité sont rencontrées et investir dans des réacteurs de nouvelle génération plus sûrs et produisant moins de déchets);
- 25% de combustibles et de chaleur décarbonée (biogaz, biofuel, carburants de synthèse, hydrogène, bois...).

Pour y arriver, nous aurons besoin de la contribution du secteur privé et des citoyens ! Le Fédéral et les Régions doivent donc mettre en place des mécanismes de soutien et notamment réduire les risques financiers pour les investisseurs, qu'ils soient petits ou grands. En échange, les investisseurs devront accepter de reverser leurs éventuels surprofits dans le cas où le prix de l'énergie devait s'envoler à nouveau. Nous devons aussi stabiliser le cadre légal et fiscal afin de rassurer les particuliers et les entreprises qui souhaitent investir. Ceux-ci ont besoin d'avoir confiance. On ne doit pas changer les règles à tout bout de champ.

À Bruxelles, nous voulons attirer de nouveaux fournisseurs d'énergie en créant un cadre législatif attractif et en considérant les fournisseurs comme des partenaires et non pas comme des prédateurs économiques. Un marché dynamique garantit des prix de l'énergie abordable et stable.

Pourquoi ?

- L'électricité renouvelable est intermittente. Quand il n'y a pas de soleil et de vent, on ne peut pas couvrir toute la demande. Les solutions de stockage ont également leurs limites. On doit donc couvrir une partie de la demande, celle qui est constante (la « base load »), par une énergie pilotable et tout le temps disponible, comme le nucléaire par exemple.
- En diversifiant les sources d'énergie et les solutions, on ne dépend pas d'une seule technologie.
- Le « Quatre quarts » assure à la Belgique une relative indépendance énergétique. Cela permet à notre pays de ne pas dépendre de la bonne volonté des pays voisins en cas de pénurie. Cela donne surtout la possibilité à la Belgique de fournir de l'énergie aux autres pays européens et vice versa.

- Opposer le renouvelable et le nucléaire n'a pas de sens. Cela revient à opposer deux sources d'énergie décarbonées alors que la lutte contre les émissions de CO₂ est cruciale. Nous avons besoin des deux pour remplacer progressivement les énergies fossiles qui constituent encore aujourd'hui 80% des sources d'énergie du pays (logements, véhicules...).
- Il n'y a plus que deux fournisseurs de gaz et d'électricité à Bruxelles. Les autres ont quitté Bruxelles à cause d'une législation dépassée qui leur fait porter le poids de la précarité énergétique.

81 : Aujourd'hui, le pétrole, le gaz naturel et le charbon couvrent 81% de l'énergie consommée en Belgique, soit 7% de moins qu'en 1990. Ce pourcentage doit pourtant atteindre 0 d'ici 25 ans !

0KWh : C'est la production d'électricité renouvelable quand il n'y a pas de vent ni de soleil et que les capacités de stockage sont épuisées. L'électricité verte doit être massivement développée, mais elle ne permettra pas de rencontrer les besoins croissants en énergie, de surcroît avec l'électrification accrue du parc automobile et des logements.

2 : Le nombre de fournisseurs d'énergie restant à Bruxelles.

X40 : Une centrale électrique au gaz émet environ 40 fois plus de CO₂ qu'une centrale nucléaire pour produire la même quantité d'électricité.

#Climat #Energie #Renouvelable #Nucléaire

23. Mutualiser la production d'énergie à Bruxelles

Face aux grands défis énergétiques que nous connaissons, il est essentiel que Bruxelles prenne en main son destin énergétique et utilise tous les leviers à sa disposition pour tendre vers une production et consommation d'énergie la plus verte et la plus durable possible. La clé à Bruxelles : la mutualisation !

Concrètement

Il s'agit de :

- Accélérer considérablement le placement de compteurs d'électricité intelligents en levant la condition de consentement exprès du client à l'activation, indispensables pour permettre aux ménages et aux entreprises de capter les signaux de prix et de lisser la consommation en tarifant en fonction de l'offre et de la demande.
- Atteindre le taux de 80% de foyers installés d'ici 2030.
- Mettre en place une application Sibelga pour faciliter le suivi de sa consommation.
- Couvrir d'ici 2035, à Bruxelles, 15% de la demande en chaleur par des réseaux de chaleur (issue de géothermie, riothermie, chaleur fatale, etc.).
 - o Désigner un gestionnaire de réseau d'énergie thermique et un régulateur.
 - o Imposer à tout projet urbanistique d'ampleur, une réflexion sur l'opportunité de développer un réseau de chaleur. Si dans des quartiers ciblés, un réseau de chaleur est pertinent, inciter fortement le consommateur à s'y connecter.
- Mettre en place un tarif « micro-réseau » attractif pour encourager les citoyens à rejoindre leur communauté d'énergie locale et récompenser celles et ceux qui consomment en heures creuses ou lors des pics de production d'électricité renouvelable.

Pourquoi ?

- L'essor des énergies renouvelables crée une fluctuation de production de l'énergie. Le compteur intelligent permet de lisser la demande et de faire face à des tarifs variables.
- Les compteurs intelligents permettent l'essor des communautés d'énergie. Une communauté d'énergie est une association qui peut produire, distribuer et stocker de l'énergie. Cela permet de créer une gestion collective de l'énergie avec des objectifs de bénéfices environnementaux et socio-économiques à l'échelle locale.
- Une installation des compteurs intelligents dans l'intégralité des foyers en Région de Bruxelles-Capitale permet une économie de 13 200 tonnes de CO₂.
- Depuis 2005, le Danemark est engagé dans une transition énergétique majeure, visant à devenir neutre en carbone d'ici 2025. L'utilisation de la géothermie joue un rôle essentiel dans cette démarche. Le réseau de chaleur géothermique de Copenhague utilise la chaleur provenant du sous-sol pour alimenter les systèmes de chauffage urbain de la ville.
- Le partage d'énergie stimule la production locale d'énergie verte et son utilisation directe sur place. Il booste le développement du potentiel solaire et améliore ainsi notre mix énergétique. Le partage d'énergie donne ainsi à tout un chacun un accès à une électricité à un prix égal ou inférieur au tarif du marché. Le tarif est en outre plus stable.

0,5% : La proportion de chaleur issue de réseaux de chaleur en Belgique, contre 60% en Suède.

40 000 : Le nombre total de compteurs intelligents installés en Région de Bruxelles-Capitale en 5 ans contre 33 000 promis chaque année par le Gouvernement en début de législature.

5 millions d'euros : L'économie générée annuellement pour les Bruxellois grâce à l'installation de compteurs intelligents.

13 200 tonnes de CO₂ : Le gain obtenu grâce aux compteurs intelligents à Bruxelles.

#Energie #Efficacité #Climat

24. Pacte vert pour Bruxelles

Nous voulons préserver les espaces verts et la biodiversité dans notre Région, à travers l'adoption d'un pacte vert qui sera transversal à nos politiques régionales.

Concrètement :

Il s'agira notamment de :

- Adopter un successeur au plan Nature 2016-2020 ; sachant le retard pris sous cette législature par le ministre de l'Environnement.
- Créer un Comité d'experts biodiversité. Ce comité sera appelé à remettre annuellement un rapport évaluant l'apport des politiques publiques régionales aux objectifs de préservation de la biodiversité.
- Favoriser les constructions en hauteur tout en respectant les perspectives, et ce, en vue de limiter l'artificialisation des sols (voir mesure 60).
- Mettre un grand programme de végétalisation des façades moches de Bruxelles (voir mesure 61).
- Renforcer le financement régional et les appels à projets relatifs aux potagers collectifs.

Pourquoi ?

- La nature en ville remplit de nombreuses fonctions écologiques : support à la biodiversité, régulation du cycle hydrologique, captage du dioxyde de carbone, filtration de certains polluants...
- La préservation et le développement d'espaces verts en milieu urbain participent dans une large mesure, à la qualité de vie et à la santé des citoyens ainsi qu'à la résilience des villes vis-à-vis des changements climatiques attendus.
- Ces espaces sont cependant soumis à de nombreuses pressions et ne bénéficient pas toujours de protection ni de gestion adéquate.

50% : Bruxelles est une des capitales les plus « vertes » d'Europe. Presque 50 % de sa surface est non bâtie (+/- 8 000 ha).

17% : De 1980 à 2003, la superficie non bâtie a cependant diminué de 17% en Région de Bruxelles-Capitale.

50%, 30%, 75% et 30% : En Région de Bruxelles-Capitale, environ 50% des mammifères, 30% des oiseaux, 75% des reptiles et amphibiens et 30 % de la flore sauvage sont menacés, rares, vulnérables ou en recul.

#Biodiversité #Nature

25. Favoriser les trajets en train à travers l'Europe

Donnons aux gens de bonnes raisons de voyager en train plutôt qu'en avion au sein de l'Europe ! La démocratisation des vols en avion nous a tous rapprochés. Grâce aux voyages, nous avons pu ouvrir notre esprit, découvrir de nouvelles cultures et faire de nouvelles expériences. Cette démocratisation s'est toutefois faite en dehors d'une réalité économique – avec d'importants subsides publics (pas de TVA, pas d'accises sur le kérosène, soutien des aéroports) – et surtout d'une réalité environnementale. Le train peut nous offrir la possibilité de rester aussi connecté l'un à l'autre au sein de l'Europe et de voyager sans polluer. Nous voulons augmenter drastiquement l'offre ferroviaire et nous assurer que son prix soit compétitif avec celui de l'avion.

Concrètement

Les liaisons ferroviaires à grande vitesse et l'offre de trains de nuit entre les grandes villes européennes seront renforcées. Des tarifs compétitifs et abordables pour les voyages en train seront garantis. Ils devront être compétitifs par rapport à ceux des vols aériens et de la voiture.

Une juste contribution sera demandée au transport aérien en fonction de son impact sur l'environnement. Les vols en avion seront ainsi soumis à la TVA et le kérosène des avions aux accises, comme c'est déjà le cas pour les autres moyens de transport. La vie des voyageurs du train sera facilitée grâce à une meilleure intégration des outils de réservation des différentes compagnies et l'amélioration des droits des voyageurs en cas de retard qui font rater les correspondances avec des trains d'autres entreprises ferroviaires. Les séjours lointains plus longs seront encouragés en autorisant, avec l'accord de l'employeur, et en encadrant juridiquement le télétravail depuis l'étranger.

Pourquoi ?

- Renforcer l'offre de train permettra de continuer à interconnecter l'Europe et la découverte culturelle à travers le continent, tout en améliorant la qualité de l'air et en réduisant le bruit dans les zones urbaines.
- Les trains de nuit font gagner du temps de voyage et permettent d'économiser des nuits d'hôtel.
- L'avion est le poste d'émission de CO₂ qui peut être réduit le plus facilement sans demander de trop grands sacrifices. C'est pourtant un secteur sur lequel le moins d'efforts ont été faits et sur lequel nous engrangeons le moins de résultats.
- Les importants subsides publics à l'aviation font que les avions sont 2 fois moins chers que les trains alors qu'ils sont 80 fois plus polluants.

2x : Les voyages en train sont en moyenne 2 fois plus chers que les vols.

80x : L'impact climatique de l'avion est 80 fois pire que celui du train.

120dB : Le bruit d'un avion au décollage qui survole nos quartiers.

#Climat #Transport #Europe #Train #Avion

FAMILLE

26. Garantir une place en crèche pour chaque enfant

Nous voulons investir progressivement, mais massivement, dans l'accueil de la petite enfance pour atteindre, en 2030, un objectif prioritaire : une place de qualité pour toutes les familles demandeuses. Nous souhaitons également atteindre progressivement la gratuité de l'accueil afin d'instaurer un droit à la crèche similaire au droit à l'enseignement. Les premiers 1000 jours de vie d'un enfant sont cruciaux pour son développement. Si le principe de la gratuité de l'école a été sacralisé, il doit en être de même avec la petite enfance, premier maillon de la chaîne éducative et d'épanouissement.

Concrètement

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir, par un refinancement, une offre suffisante de places (via le public, l'associatif ou le privé) à Bruxelles. Il faut commencer par soutenir les crèches subventionnées dont près d'un quart sont en déficit et menacent de fermer en réinjectant les 125 millions d'euros prévus sous la législature précédente dans le cadre de la réforme MILAC (milieux d'accueil). Régions et Communauté mobiliseront en outre le public, l'associatif et le privé pour un renforcement substantiel de la programmation de création de places, en veillant à ce que l'ensemble du territoire de Bruxelles en bénéficie à hauteur de ses besoins. Le développement d'initiatives nouvelles, notamment les crèches en entreprise ou dans des pôles de mobilité tels que les gares, sera également encouragé. La qualité de l'accueil sera renforcée de sorte d'atteindre le taux d'encadrement de 1,5 ETP pour 7 places, prévu dans la réforme MILAC non mise en œuvre durant cette législature.

L'attractivité de la profession sera assurée grâce à une revalorisation salariale. Les formations seront harmonisées et le nouveau bachelier en accueil et éducation du jeune enfant sera largement promu. Des campagnes d'information seront lancées auprès des publics susceptibles d'opter pour les métiers de l'enfance dès la fin du tronc commun dans l'enseignement secondaire.

La gratuité de l'accueil sera élargie progressivement en ciblant en priorité les travailleurs à bas salaire. L'objectif est d'abord de doubler le nombre de places en crèche ou autres milieux d'accueil et de rendre progressivement ces places gratuites. Pour les parents aux revenus moyens et élevés, la charge financière sera allégée dans un premier temps grâce à un doublement de la déductibilité des frais de garde. La déductibilité passera à 31,4 €/jour (déductible à 45%). Pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an, cela représente annuellement une économie de 1 540€ supplémentaire (128€/mois). Par ailleurs, il sera étudié d'accorder le statut de familles nombreuses aux ménages dès 2 enfants au lieu de 3, en ce compris pour les familles recomposées.

Pourquoi ?

- Les mille premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs non seulement pour son développement, mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. Les études sont sans équivoque : un accès à un milieu d'accueil de qualité peut gommer une partie des inégalités et briser le cercle vicieux de la pauvreté.

- Trop d'enfants quittent la crèche dès deux ans et demi alors qu'ils ne sont pas prêts à aller à l'école uniquement pour des raisons financières. Cela n'est pas bon pour l'enfant et nuit à la qualité de l'accueil des autres enfants à l'école.
- Le manque de places est un obstacle important à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Des parents, trop souvent des femmes, ne sont pas en mesure de reprendre leur travail dans de bonnes conditions faute d'un accueil de qualité en suffisance. Cela renforce les discriminations sur le marché du travail.
- Il en va de la vitalité sociale et économique de toute une communauté. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense, mais toujours un investissement.
- Il manque 800 puéricultrices et accueillantes, et les inscriptions à la baisse dans les filières de formation sont inquiétantes. Un soutien au personnel des milieux d'accueil et un renforcement de l'attractivité de la profession sont donc indispensables.

20.965 : Le nombre total de places, en Région de Bruxelles-Capitale en 2022, au sein des milieux d'accueil pour enfants de moins de 3 ans.

44.819 : Le nombre d'enfants recensés de moins de 3 ans en Région de Bruxelles-Capitale, au 1er janvier 2023.

46% : Les milieux d'accueil de la Région de Bruxelles-Capitale avaient, au 1er janvier 2023, une capacité d'accueil pour seulement 46% des enfants de moins de 3 ans, soit une place de crèche pour moins d'un enfant sur deux.

#Famille #Fiscalité #Emploi #Egalité

27. Soutenir les familles monoparentales

Nous proposons de créer un statut « famille monoparentale » et combattre les facteurs de précarité des familles monoparentales. Nous voulons également garantir que les créances alimentaires dues soient bien versées.

Concrètement

Les différents niveaux de pouvoirs seront obligés d'adopter une stratégie globale et transversale pour les familles monoparentales axées sur les facteurs de précarité. Des mesures d'aides à l'achat ou à la location de logements pour les familles monoparentales notamment seront mises en place. Par exemple, en considérant la monoparentalité dans la grille de points de préférence pour l'accès aux logements sociaux, et ce, pour 5 points, ou en facilitant la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales. Cela passera par l'individualisation des droits.

Les missions du SECAL, le service des créances alimentaires, seront étendues pour garantir une meilleure application des décisions judiciaires en matière de pensions alimentaires. Le tribunal de la famille pourra, en outre, imposer que la créance soit directement perçue sur les revenus du parent qui ne respecterait pas ses obligations.

Le supplément de « famille monoparentale » dans les allocations familiales sera accordé à toutes les familles dont le revenu est inférieur à 45 000€, contre 31 000€ actuellement. Ce soutien financier permettra aux parents solos d'assumer plus facilement les lourdes responsabilités financières liées à l'éducation et à l'épanouissement de leurs enfants. Les dispositions fiscales défavorables aux familles monoparentales d'un enfant étudiant jobiste seront revues. Les étudiants issus d'une famille monoparentale auront accès à un statut majorant l'allocation d'études à l'instar des étudiants « pourvoyant seul ».

La réinsertion socioprofessionnelle des parents solos sera facilitée par des programmes d'accompagnement personnalisé et l'accès à des services de garde d'enfants lorsqu'ils font des démarches de recherche d'emploi.

Les familles monoparentales bénéficieront d'une offre de congés parentaux renforcés. L'accès à des temps partiels sera également facilité. L'employeur pourra bénéficier de compensations financières afin d'éviter les discriminations à l'embauche ou à la promotion.

L'offre de logements publics accessibles aux familles monoparentales sera renforcée. L'accès à ces logements sera facilité par l'octroi d'un supplément de 5 points dans la grille de points de préférence. Les propriétaires seront encouragés à louer à des familles monoparentales trop souvent discriminées par exemple en passant par l'intermédiaire d'agences immobilières sociales pour leur donner davantage confiance.

Les familles monoparentales bénéficieront du tarif réduit pour les transports en commun : bus, tram, métro (TEC, STIB), et trains (SNCB).

Pourquoi ?

- Les familles monoparentales font partie des groupes les plus exposés aux inégalités, à la précarité et à l'isolement social. Un état de fait qui s'est aggravé avec la pandémie de COVID-19.

- Le logement est un facteur clé de stabilité et un déterminant majeur de la santé. Or les familles monoparentales sont trop souvent discriminées par les propriétaires privés.
- Le non-paiement des pensions alimentaires favorise la précarité et l'insécurité financière des familles monoparentales.

40% : Le taux de risque de pauvreté pour les familles monoparentales à Bruxelles.

11,6% : Le pourcentage de familles monoparentales en Région bruxelloise par rapport à 9,9% dans le reste du pays.

1/3 : La proportion de parents au sein d'une famille monoparentale ayant dû reporter un suivi médical ou des soins pour un enfant pour raisons financières en 2022.

40% : Le pourcentage des pensions alimentaires qui sont impayées ou irrégulièrement payées en Belgique.

#Famille #Monoparental #Social

28. Revaloriser les congés parentaux

Nous voulons revoir dans sa globalité l'ensemble des congés parentaux pour les rendre plus nombreux, lisibles et accessibles, mieux rémunérés, et pris effectivement par les deux parents en unifiant et simplifiant les systèmes (conditions d'accès, modalités, rémunération, impact sur les droits sociaux, congés annuels...).

Concrètement

Nous proposons, tout d'abord, que les congés parentaux soient rémunérés à hauteur de 100% du salaire, offrant ainsi un soutien financier plus complet aux parents pendant cette période cruciale. De plus, les travailleurs auraient le droit de réduire leur temps de travail de 1/10^{ème} pendant le congé parental, leur permettant de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales. La durée du congé parental serait étendue jusqu'aux 18 ans de l'enfant, contre 12 ans actuellement.

Par ailleurs, notre proposition de suppression de la condition d'ancienneté de 12 mois pour bénéficier du congé parental faciliterait l'accès à ce droit pour un plus grand nombre de travailleurs.

En outre, les familles monoparentales et les familles qui adoptent bénéficieraient d'une prolongation du congé parental, répondant ainsi à leurs besoins spécifiques. Enfin, l'inclusion des parents d'accueil dans le système de congés parentaux faciliterait leur engagement envers les enfants qu'ils accueillent, renforçant ainsi le soutien familial et social pour ces enfants.

Pourquoi ?

- Les congés parentaux doivent être revus de manière ambitieuse, car ils sont aujourd'hui trop complexes et mal rémunérés.
- Cela a pourtant une conséquence énorme sur le non-recours aux congés : de trop nombreux parents ne sont pas au courant de leurs droits.

100% : Les congés parentaux rémunérés à hauteur de 100% du salaire.

18 ans : La durée du congé parental étendue jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

#Famille #Congès #Travail

29. Renforcer le statut des aidants proches

Les premiers accompagnants des personnes en situation de vulnérabilité sont les aidants proches. Selon Sciensano (2018), 12 % de la population, soit plus d'un million de Belges, sont des aidants proches. Il est temps de reconnaître leur statut et de renforcer leurs droits.

Concrètement

Nous voulons reconnaître un véritable statut renforcé et des droits aux aidants proches : droit à un congé spécifique indemnisé, droits sociaux, à des titres-services favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, droit d'être aidant proche pendant une période d'incapacité de travail, droits au maintien des allocations de chômage et à être dispensé de la procédure de contrôle de la disponibilité pour le marché du travail.

Pourquoi ?

- Si l'aidant proche n'est pas soutenu dans son rôle, la société devra davantage prendre en charge la personne aidée. Ce qui aura un coût financier et social important.
- Des chiffres de la Fondation Roi Baudouin datant de 2016 estiment l'apport financier de l'aide informelle apportée par les aidants proches au niveau belge. Cette estimation est calculée sur base du coût salarial moyen des travailleurs qui réaliseraient des tâches équivalentes dans un contexte professionnel, telles que les aides familiales ou les infirmiers. Il en ressort qu'un aidant proche fournit une aide et des soins équivalents à un travail rémunéré allant de 267 à 1189 euros par mois. La variation du montant s'établit en fonction de la cohabitation ou non avec la personne aidée et du degré de dépendance de celle-ci. Plus la personne aidée rencontre des limitations importantes, plus la valeur économique de l'implication de l'aidant augmente.
- Le lien qui se tisse entre l'aidant et la personne malade ou dépendante va bien au-delà des « actes de soin » et contribue au bien-être mental de la personne aidée.
- L'épuisement des aidants doit être pris en compte et la société ne peut se contenter de leur faire porter l'aide sans prendre en compte leurs besoins spécifiques.

12% : Le pourcentage d'aidants proches dans la population, soit plus de 1 million de personnes en Belgique.

12 milliards d'euros : Le coût pour la société belge si nous devons remplacer l'ensemble des aidants-proches, équivalent à un peu moins de 3 milliards d'euros d'économie pour la seule Région bruxelloise.

#Famille #Handicap #Santé

MOBILITÉ

30. Repenser Good Move

Le Plan GoodMove, voté lors de la dernière législature à Bruxelles et mis en place depuis quelques mois, vise à améliorer la qualité de vie des Bruxellois, apaiser les quartiers, augmenter le transport multimodal et limiter la part de la voiture en ville. Depuis sa très mauvaise implémentation, beaucoup de tensions ont vu le jour dans différents quartiers bruxellois, au point de faire reculer les communes sur certaines mailles. Nous voulons garder l'objectif, mais revoir entièrement la méthode pour y arriver.

Concrètement

Il existe une alternative entre GoodMove et BadMove, une approche qui fait réellement participer le citoyen et qui évite les tensions sociales. Ce n'est pas juste un plan de mobilité, c'est une vision pour la ville. Pour ce faire, deux choses sont à revoir :

A. Concertation

- Soumettre chaque maille à une consultation populaire. Il faut recommencer la concertation maintenant que tout le monde sait de quoi on parle.
- Réformer la Commission régionale de Mobilité afin d'équilibrer les forces entre les représentants de la mobilité douce et du tissu socio-économique bruxellois.

B. Méthode

- Arrêter les bureaux d'étude et investir dans Bruxelles-Mobilité qui doit être compétent afin d'épauler les communes pour construire les mailles.
- Travailler par étape au lieu de vouloir tout faire en même temps avant 2024, notamment au vu de la situation socio-économique tendue.
- Faire des plus petites mailles : cela a pour effet d'avoir plus de routes interquartiers et de ne pas enfermer les gens dans leur quartier.
- Assortir le plan de vrais incitants, comme le projet Buck-e à Woluwe-Saint-Pierre (une monnaie virtuelle pour récompenser les élèves qui pédalent pour aller à l'école).
- Ajouter une réflexion urbanistique avec du mobilier de qualité et sans bloc de béton.

Pourquoi ?

- La consultation n'a été que parcellaire, voire ratée dans les quartiers. Certaines réunions ont rassemblé des dizaines de citoyens en zoom durant la pandémie.
- Les quartiers sont beaucoup trop grands, l'IBSA définit 156 quartiers à Bruxelles, or seules 50 mailles sont prévues. La définition de quartier reste floue, si ce n'est que le quartier est traversable en 10 minutes, soit environ 10 à 15 îlots.
- Les indépendants et commerçants ne sont pas pris en compte. Enlever le trafic de transit impacte les commerçants qui profitaient du trafic de passage pour les clients ainsi que les indépendants qui doivent traverser la ville en permanence.
- L'approche top-down avec le bureau d'étude, et non bottom-up depuis les communes, a nié la connaissance et la proximité des communes et des associations de quartier.

2,8 minutes : C'est le nombre de minutes de retard en moyenne sur un trajet de 10 minutes en 2023. On était à 2,7 minutes en 2022.

4 : Au total, quatre mises en place jusqu'à présent... sur plus d'une dizaine de plans annoncés ces dernières années.

#Mobilité #ParticipationCitoyenne #Transparence

31. Renforcer l'offre de métro, de tram et de bus

Nous voulons renforcer l'offre métro-tram-bus de la STIB afin d'augmenter les fréquences tant de jour que de nuit. Il faut constamment développer son réseau et trouver les moyens de créer et de rénover ses infrastructures.

Concrètement

- Assurer une rame de métro toutes les deux minutes sur le secteur commun en heures de pointe.
- Augmenter le nombre de trams roulant en site propre afin d'en limiter la congestion et les retards.
- Aller jusqu'au bout des plans Trams et Bus afin de développer au maximum la capacité de la STIB sur le territoire.
- Étendre le réseau de la STIB afin d'assurer que les parties les plus congestionnées et les moins desservies de la ville bénéficient d'un service optimal.
- Auditer et étudier les solutions quant au premier tronçon du métro Nord afin d'opter pour la meilleure solution en termes de coûts, d'efficacité et de bien-être des riverains.
- Étudier les différentes pistes de financement afin d'assurer le second tronçon du Métro Nord.

Pourquoi ?

- Les transports en commun sont essentiels au déploiement économique et social de Bruxelles. La STIB est un fleuron qu'il faut soutenir et une excellente compagnie de transports publics en Europe.
- Le réseau de métro bruxellois est notoirement atrophie. Il permet pourtant de faciliter les déplacements, mais aussi de réduire la pollution et le bruit, d'apaiser la circulation en surface, d'améliorer la santé, et de créer ainsi une Région plus durable.

150 secondes : C'est l'intervalle actuel entre deux métros sur le tronc commun à la STIB.

12,42 km/h : C'est la vitesse moyenne du tram 55 en heure de pointe comparé à 16 km/h pour une ligne normale. Le tram 55 est en surcapacité et son tracé ne permet pas de résoudre le problème.

#Mobilité #Climat #Multimodalité

32. Développer et sécuriser la pratique du vélo à Bruxelles

La pratique du vélo est non seulement bonne pour l'environnement, la santé, mais aussi pour l'économie. La part modale du vélo à Bruxelles doit augmenter, et des infrastructures ainsi que des formations doivent être mises en place. Le vélo doit être encouragé afin de rendre non seulement la ville, mais également ses habitants plus sereins.

Concrètement

- Lutter contre le vol de vélos en instaurant au niveau européen un système d'authentification de chaque vélo à l'instar de Mybike au niveau national. Graver les données du vélo (similaire à un numéro de châssis) sur son cadre complémentaiement au sticker.
- Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation à l'usage du vélo dans les écoles.
- Réduire le taux de TVA pour la fourniture, la location et la réparation de vélos et de vélos électriques. Il faut traiter le vélo comme la voiture, en permettant une réparation rapide et un remplacement temporaire facile et peu coûteux.
- Rendre le vélo abordable pour les groupes vulnérables, notamment en orientant les fonds européens (par exemple le Fonds social européen pour le climat et les fonds structurels et d'investissement) vers l'aide des personnes les plus touchées par la précarité en matière de transports et des jeunes pour l'achat d'un vélo électrique ou pour des services de partage de vélos.

Pourquoi ?

- Le vélo représente un excellent moyen de transport comme mobilisateur social et pour la santé des utilisateurs. Au-delà des avantages pour la santé et l'environnement, il est également économiquement intéressant.

13,9% : C'est l'augmentation du nombre de vélos comptabilisés en heures de pointe sur les grands axes bruxellois en 2023, par rapport à 2022.

#Mobilité #Climat #Vélo

33. Accélérer le réseau de bornes de recharge de voitures électriques, notamment via les lampadaires

Nous voulons que le réseau de bornes de recharge publiques sur le domaine public soit suffisant afin de réduire les obstacles infrastructurels à l'adoption d'un véhicule électrique.

Concrètement

À Bruxelles, certaines communes ont déjà testé de nouveaux systèmes de bornes de recharge, notamment via la recharge par lampadaire.

Pourquoi ?

- Le secteur de l'électromobilité en Belgique souligne l'importance de mettre en œuvre un réseau permettant l'accès à un point de recharge lente ou semi-rapide pour 10 véhicules électriques et à un superchargeur pour 100 véhicules électriques ; ceci reflétant les besoins réels de la mobilité électrique en expansion.
- À Bruxelles, le chiffre de 22 000 points de recharge est régulièrement avancé pour 2035. Cependant le ministre en charge traîne à les implémenter.

38% : Le pourcentage de Belges se disant prêts à acheter une voiture électrique selon un sondage Ipsos-Le Soir du 18 décembre 2023.

2.500 : Le nombre de points de recharge accessibles au public aujourd'hui.

#Transport #Energie #Électromobilité

34. Encourager le changement de mobilité avec le Bonus Go Brussels

Nous voulons instaurer un Bonus Go Brussels afin de changer les habitudes des navetteurs bruxellois.

Concrètement

Il s'agit d'instaurer un bonus incitant les navetteurs à abandonner leur moyen de transport traditionnel afin d'adopter des comportements bénéficiant à la mobilité douce. Ainsi cette prime peut à la fois pousser les gens qui habitent proche d'une gare d'y laisser leur voiture afin de prendre le train ou, à défaut, de covoiturer pour ceux qui ne vivraient pas à proximité de moyens de transport en commun.

Un site web permettrait de s'inscrire afin de participer au projet et de bénéficier de l'incitant financier. Les automobilistes en question pourraient être identifiés via les caméras ANPR qui sont déjà installées dans notre Région.

Il faut également appliquer cette solution à tout navetteur qui utiliserait les parkings de dissuasion autour de Bruxelles. Il faut donc développer ces parkings, les rendre accessibles financièrement, mais également les relier efficacement avec des transports en commun permettant d'atteindre le centre-ville de manière rapide et confortable.

Évaluer à périodes régulières de manière objective et concertée entre les Régions le nombre et la qualité des alternatives (réseau de covoiturage RECO ; RER Vélo ; offre STIB/TEC/DELIJN/SNCB ; téléTRAINvail ; télétravail, MAAS ;...) et leur impact sur le choix des modes de transport, en prêtant une attention particulière à la durée des trajets et à la fiabilité des services et des correspondances, en vue d'activer le report modal autour des grandes villes. Sur base de cette évaluation, voir si des mesures relevant tant de l'accroissement de l'offre que d'éventuelles mesures contraignantes (de nature réglementaire ou fiscale) sont nécessaires pour accentuer le report modal autour et dans les très grandes villes.

Pourquoi ?

- Le trafic à Bruxelles est un problème principalement généré par les 300 000 navetteurs quotidiens. Attendre des autres régions que celles-ci solutionnent le problème à notre place est illusoire.
- Il faut dès lors trouver une manière de régler le problème sans sanctionner et interdire à tout va. Il est prouvé par de nombreuses études qu'un comportement répété sur une période assez longue devient une habitude. Plusieurs grandes villes ont déjà appliqué des systèmes identiques avec succès : Rotterdam, Singapour et Lahti.

10ème : Bruxelles est une des villes les plus embouteillées du monde. La dixième pour être précis, selon le rapport de l'entreprise néerlandaise Tom-tom.

300.000 : C'est le nombre de navetteurs quotidiens qui entrent à Bruxelles durant la semaine.

#Mobilité #Voiture #Train #Transport

35. Remplacer Villo par le meilleur service de vélos partagés d'Europe

Nous voulons offrir un vrai service de vélos partagés de qualité à Bruxelles.

Concrètement

En Région bruxelloise, nous souhaitons combiner les licences octroyées aux opérateurs avec la fin de la concession Villo.

Nous voulons également offrir une réelle solution la plus multi/intermodale possible au sein de la capitale. Par exemple, en étudiant la possibilité d'instaurer un subsidie au kilomètre pour les opérateurs de cyclopartage. Le système de vélos partagés doit ainsi être assuré par un ou des professionnels du cyclopartage.

Pourquoi ?

- Le contrat entre JCDecaux et la Région bruxelloise octroie à l'entreprise une concession lui permettant d'afficher sa pub partout, en échange celle-ci met en place un système de cyclopartage.
- Les vélos Villo ont un taux d'utilisation faible, ils sont lourds et peu maniables.
- JCDecaux n'a aucun intérêt à voir ces vélos être utilisés, en ce que Villo représente un coût pour l'entreprise de publicité.
- La ministre de la Mobilité elle-même reconnaît qu'il faut arrêter le système.
- Malgré Villo, une offre concurrentielle s'est développée à Bruxelles en offrant un réel service de qualité : nous pouvons la soutenir et la transformer afin d'obtenir le meilleur service de free floating.

0,67/jour : Villo connaît le plus faible taux d'utilisation de tous les opérateurs de free floating de Bruxelles (qui tournent à plus d'une utilisation par vélo par jour) avec un taux de 0,67/ jour.

1,60/jour : le taux moyen que connaît un opérateur de free floating bruxellois pour ses vélos électriques.

#Mobilité #Climat #Partage #Vélo

36. Renforcer et promouvoir le réseau de train intrabruuxellois

Le train doit devenir un élément important de notre mobilité intra-urbaine. En effet, on ne compte pas moins de 600 mètres de rails de chemin de fer par km² à Bruxelles, soit 5 fois plus que le reste de la Belgique.

On sait également, grâce aux chiffres de Bruxelles Mobilité, que ce réseau est tout à fait sous-utilisé par les Bruxellois eux-mêmes : seul 1,6% des Bruxellois l'utilisent quotidiennement.

Concrètement

Il faut renforcer le réseau S (futur RER) afin de pousser les Bruxellois à l'utiliser. Nous sommes encore bien loin des 4 trains par heure.

Il faut ensuite proposer une offre « All in » aux Bruxellois afin que ceux-ci puissent via un seul et même titre de transport comme le MOBIB accéder à toutes les options de transport en commun sur le territoire bruxellois.

Pourquoi ?

- Le coût de nouvelles infrastructures devient pesant pour les finances bruxelloises. Il faut donc maximiser les infrastructures à disposition. Le train, par son taux d'infrastructure et son taux d'utilisation, est un moyen à disposition des Bruxellois qui est clairement sous-utilisé.
- Il faut, d'une part, renforcer son offre et, d'autre part, améliorer la connaissance des Bruxellois quant à cette offre. Ainsi, avec une offre « all in » qui facilitera son utilisation, des campagnes pourront être menées afin que les Bruxellois comprennent les avantages que le train apporte dans un environnement intra-urbain.

5x : Bruxelles compte une densité ferroviaire inégalée en Belgique, soit 5 fois plus.

15 min vs 45 min : Le train est plus efficace que la STIB pour un certain nombre de trajets : par exemple, voyager de gare de Schaerbeek à gare de Forest prend 45 minutes avec la STIB, mais seulement une quinzaine de minutes en train.

500 passages : De nombreuses « petites gares » sont totalement sous-utilisées à Bruxelles et comptent moins de 500 passages par jour ! (Evere, Germeir, Delta ou Tour&Taxis).

#Mobilité #Train

37. Coordonner plus efficacement et accélérer les travaux en voirie

Nous voulons améliorer la coordination des chantiers bruxellois, comprendre les besoins au-delà des seuls besoins régionaux. En ce sens, nous voulons renforcer le pouvoir et le fonctionnement de la Commission de coordination des chantiers.

Concrètement

Nous souhaitons revoir le fonctionnement d'Osiris et auditer la Commission de coordination des chantiers afin de comprendre pourquoi certains chantiers sont mal coordonnés. À défaut, nous renforcerons ses pouvoirs, et les étendrons pour améliorer la coordination avec les communes et les autres régions.

Pourquoi ?

- Bruxelles est une ville notoirement embouteillée.
- Un des éléments affectant le transit est l'abondance de chantiers. Bien qu'une commission de coordination existe, le problème perdure. De plus, la Flandre se lance dans un grand chantier du Ring qui affectera énormément le transit intra-urbain.
- Les travaux de voiries impactent lourdement les commerçants bruxellois.

2,8 minutes : C'est le temps que perd en moyenne un conducteur bruxellois pour un trajet de 10 minutes à Bruxelles. Ce temps était de 2,7 minutes l'année précédente.

7/10 : Le nombre de commerçants bruxellois ayant déjà été incommodés dans leur activité par des chantiers de voirie selon l'UCM, dont 3/10 de manière significative !

#Mobilité #Travaux #Trafic

ENSEIGNEMENT / ÉDUCATION

38. Lutter contre la pénurie des enseignants

L'enseignement, c'est avant tout un professeur dans une classe devant des élèves. Or actuellement, la pénurie d'enseignants est telle que de nombreuses heures de cours ne sont pas données. Nous souhaitons faire de la lutte contre cette pénurie la priorité de la prochaine législature.

Concrètement

Les enseignants pourront bénéficier d'une revalorisation salariale d'au moins 10% s'ils acceptent de prêter deux périodes supplémentaires consacrées à l'encadrement ou au soutien des élèves. Ils pourront prêter des heures supplémentaires pour compenser l'absence d'un collègue. Ces heures supplémentaires seront défiscalisées.

Le nombre de périodes en classe demandé à chaque enseignant sera adapté en fonction de la charge de travail (temps de préparation, corrections...) requise selon les disciplines : un professeur d'éducation physique et à la santé pourrait par exemple prêter plus de périodes devant la classe qu'un professeur de français. La charge en classe sera adaptée en début et en fin de carrière, tandis que la taille maximale des classes sera réduite dans la mesure du possible. Le système des DPPR (disponibilité précédant l'âge de la retraite) sera adapté afin d'inciter financièrement à la prise de DPPR partielles et de permettre de prêter encore des heures de cours volontaires à l'issue de la DPPR, en veillant à son caractère réversible. Enfin, les enseignants qui le souhaitent pourront prêter certaines heures de cours rémunérées après l'âge de la retraite, en gardant leur ancienneté pécuniaire acquise durant leur carrière.

La formation et l'accompagnement des enseignants débutants seront renforcés. Des outils seront mis à leur disposition pour ne pas être submergés par la masse de travail des débuts, notamment des supports de cours de qualité. Les enseignants débutants engagés pour au moins un mi-temps dans une école pourront obtenir un contrat à temps plein jusqu'à la fin de l'année en acceptant de faire partie d'une plateforme d'enseignants disposés à remplacer au pied levé des enseignants absents dans une zone donnée.

Dans le cadre d'une réforme plus large de la fonction publique et de la revalorisation salariale proposée, l'engagement d'enseignants via des contrats à durée indéterminée plutôt que par nomination sera encouragé. La mobilité des membres du personnel entre les réseaux et PO sera facilitée.

Une fonction d'assistant d'enseignement ou d'encadrant polyvalent sera créée. Cet assistant facilitera la différenciation des apprentissages, mais pourra aussi superviser le travail des élèves en cas d'absence de l'enseignant.

Pourquoi ?

- La pénurie d'enseignants est un phénomène qui ne concerne pas que la Fédération Wallonie Bruxelles, loin de là. De très nombreux pays sont concernés par un décrochage des enseignants en place et un nombre trop restreint de jeunes qui s'inscrivent dans les formations dédiées à l'enseignement. C'est surtout dans les 5 premières années que les enseignants débutants (première ou deuxième carrière)

décrochent, en particulier ceux qui n'ont pas suivi une formation pédagogique initiale de qualité.

- La pénurie de professeurs sans précédent que nous connaissons traduit un malaise qu'on ne peut plus ignorer. Le salaire n'est pas seul en cause. Les conditions de travail (nombre d'élèves, charge administrative, succession des réformes) sont également pointées du doigt.
- Suite à la mise en œuvre de la nouvelle réforme initiale des enseignants et à l'allongement de celle-ci, la question du barème pour les nouveaux enseignants doit d'ailleurs être tranchée et aura inévitablement pour conséquence la demande d'une même égalité de traitement avec les enseignants en place. Toutefois, afin qu'une revalorisation salariale soit soutenable budgétairement et afin de lutter contre la pénurie, celle-ci devra être associée avec une augmentation des périodes consacrées à l'encadrement des élèves.
- Trop d'enseignants débutants renoncent à exercer ce métier en début de carrière en raison de conditions de travail difficiles. Le régime des nominations notamment les condamne à des horaires incomplets, dispersés entre plusieurs écoles et n'assure pas la moindre stabilité d'une année à l'autre aux enseignants en début de carrière. La précarité de leur statut les empêche régulièrement d'obtenir un prêt hypothécaire. Lorsqu'ils ont des compétences recherchées dans d'autres secteurs, leur choix est vite fait. La rigidité du régime statutaire actuel est un frein dans le parcours professionnel des enseignants débutants.

36% : Le pourcentage global d'enseignants débutants qui décrochent dans les 5 premières années de carrière.

10% : La revalorisation salariale minimale proposée aux enseignants.

200h : Le nombre d'heures de cours non prestées qu'un élève perd par an parce que le professeur est absent. Cela correspond à six semaines de cours.

#Enseignement #Éducation #Précarité

39. Préparer mieux nos élèves de secondaire aux études supérieures

Nous voulons réduire l'échec au début de l'enseignement supérieur en favorisant une organisation de l'enseignement qui permet aux élèves de s'orienter progressivement dans leur choix d'études supérieures. Nous souhaitons également introduire des méthodes d'apprentissage plus proches de l'enseignement supérieur au sein des dernières années de l'enseignement obligatoire de transition et nous assurer au début de l'enseignement supérieur que les étudiants disposent des compétences nécessaires à leur réussite.

Concrètement

Les méthodes d'enseignement en fin de secondaire évolueront progressivement vers des modes d'enseignement axés sur l'autonomie et la responsabilité des élèves comme la présentation de rapports de recherche individuels, l'apprentissage de l'argumentation personnelle écrite et orale, les travaux de groupes afin de préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur.

Un test d'auto-évaluation obligatoire sera organisé au début de l'enseignement supérieur afin de permettre à chaque étudiant de vérifier sa maîtrise des prérequis disciplinaires et des compétences transversales, comme la maîtrise de la langue française, la capacité de compréhension de textes et de synthèse ou la connaissance des outils numériques nécessaires à la réussite des études choisies. L'étudiant dont le test révélera des lacunes aura accès à des activités de remédiation.

Le premier quadrimestre de la première année du supérieur comportera, en outre, prioritairement des activités pédagogiques favorisant un renforcement des compétences transversales, disciplinaires et numériques. Ces activités pédagogiques pourraient être prises en charge par des enseignants du secondaire. Les étudiants ayant de nombreux échecs lors de la session d'examen de janvier consacreront le second quadrimestre à des activités de remédiation et de réorientation afin de les réinscrire dans une dynamique de réussite.

Pourquoi ?

- Le taux de réussite en première année de l'enseignement supérieur est faible : 39 % dans les hautes écoles et 34 % à l'université. Ces échecs ont un impact social important et sont principalement dus à une mauvaise orientation.
- Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a abouti à la mise en place progressive d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire de la maternelle jusqu'à la troisième secondaire. Comme les élèves auront acquis un socle commun de savoirs et de compétences plus large, il est essentiel de favoriser une orientation progressive durant la fin du secondaire.

6/10 : Le nombre d'étudiants abandonnant ou qui échouent en première année du supérieur.

76% : La part des élèves sortant de l'enseignement secondaire, d'années diplômantes du CESS en 2013-2014, qui accèdent à l'enseignement supérieur dans les 3 ans suivant leur sortie.

2% : L'augmentation, entre 2014-2015 et 2019-2020, du nombre de premiers diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur.

#Enseignement #Université #Réussite

40. Élargir l'offre d'enseignement bilingue à Bruxelles

Les Bruxellois sont de moins en moins nombreux à être bilingues.

Dans ce cadre, nous souhaitons renforcer l'apprentissage du néerlandais dans les écoles. Nous souhaitons élargir l'offre d'enseignement bilingue à Bruxelles.

Concrètement

Il s'agit de :

- Pousser les Communautés et l'État fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais ;
- Accélérer la formation des instituteurs bilingues en renforçant les collaborations entre hautes écoles néerlandophones et francophones dans le cadre d'un cursus commun et d'une co-diplomation.
- Revaloriser le salaire du personnel enseignant pour les inciter à l'apprentissage du néerlandais.
- Lancer la réflexion de projets-pilotes d'écoles bilingues dépendant de la COCOM, en profitant de l'inertie du Fédéral dans les matières biéducatives relevant de sa compétence résiduaire et sous condition d'une révision de la Constitution.

Pourquoi ?

- La Région de Bruxelles-Capitale est une Région bilingue, et même une Région multilingue.
- Parler néerlandais facilite l'embauche à Bruxelles, quel que soit le niveau d'études. Plus le niveau de néerlandais est élevé, plus les francophones de Bruxelles ont des chances de trouver un emploi, selon une étude réalisée par le Bureau fédéral du Plan et l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).
- Avoir des notions élémentaires dans les deux langues est un élément essentiel pour toute une série de fonctions dans le public. Comment verbaliser un automobiliste si le policier ne le comprend pas ?

7,8% : Seuls 7,8 % des Bruxellois francophones de moins de 30 ans, interrogés dans le cadre du Taalbarometer piloté en 2018 par la VUB, disent maîtriser le néerlandais. En 2001, ils étaient 20%.

17% : Un demandeur d'emploi ayant un niveau de connaissance intermédiaire du néerlandais a 7 % de chances de plus de trouver un emploi qu'un demandeur d'emploi ayant une connaissance élémentaire.

3,7% : C'est le pourcentage d'élèves qui suivent l'immersion en néerlandais dans l'une des 22 écoles de la capitale offrant cette option pour l'enseignement francophone à Bruxelles.

61% : Le pourcentage des forces de l'ordre bruxelloises détentrices du brevet de bilinguisme.

41. Adapter les programmes et méthodes scolaires aux réalités du 21^{ème} siècle

Nous voulons une école en phase avec les défis planétaires, une école qui forme au numérique, une école qui recoure aux outils numériques pour personnaliser les apprentissages.

Concrètement

Il s'agit d'assurer :

- Le renforcement des dispositifs éveillant les élèves aux enjeux du vivre-ensemble, de la démocratie et de la cohésion interculturelle.
- Une sensibilisation renforcée à la conscience environnementale. Cette sensibilisation doit être transversale à l'ensemble des cours et s'ajouter aux éléments déjà présents dans les référentiels de sciences, formation géographique, historique, économique et sociale.
- Le maintien des cours de religion et de morale dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, décloisonner les cours philosophiques afin de favoriser le dialogue interconvictionnel.
- Le renforcement des activités culturelles, artistiques et sportives.
- La mise en place d'activités yoga/méditation/empathie/communication non violente et d'écoute de ses émotions à l'école primaire pour que, dès le plus jeune âge, tous les élèves aient accès à des outils amenant à plus de sérénité, de concentration, d'écoute et d'altruisme, en lien avec des associations et des institutions expertes en la matière.
- Le développement d'un plan global de formation au numérique pour l'ensemble des enseignants.
- L'implémentation accélérée des outils numériques dans les écoles fondamentales et secondaires.

Pourquoi ?

- Les crises qui traversent nos sociétés relèvent entre autres de la santé, de l'écologie, de l'économie, des guerres et des intégrismes. Ces problèmes sont transdisciplinaires et de ce fait, peu abordés dans les écoles qui fonctionnent largement sur base de découpages disciplinaires.
- Les écoles qui mettent l'accent sur la formation au numérique jouent un rôle essentiel dans la préparation de notre société à l'ère numérique. Ces écoles participent à mettre fin à la fracture numérique.
- Les outils numériques peuvent être une aide précieuse aux enseignants afin de mettre en œuvre la personnalisation des apprentissages.

- de 60% : Le pourcentage des jeunes qui savent que les gaz à effet de serre gardent la chaleur sur la terre ou que les gaz à effet de serre ne sont pas responsables du trou dans la couche d'ozone.

61% : Le pourcentage des jeunes qui souhaitent être plus informés sur les problématiques environnementales.

90% et 40% : Le pourcentage des élèves du secondaire (90%) et du primaire (40%) ayant besoin d'un ordinateur pour le travail scolaire.

#Enseignement #Transition #Climat #Numérique #ApprentissageDifférencié

42. Instaurer l'Irismus : un Erasmus intrabruellois

Nous voulons créer des ponts et de liens entre les élèves du secondaire bruxellois afin de favoriser la cohésion sociale à Bruxelles, à l'image des ponts européens créés par le programme d'échange universitaire Erasmus dans toute l'Europe.

Concrètement

Il s'agira d'instaurer un Irismus, c'est-à-dire la mise en place d'un échange d'une durée d'un mois – dans un premier temps sur base volontaire – entre les élèves des écoles secondaires des 19 communes bruxelloises.

Pourquoi ?

- Notre société fait face à des fragilités importantes : crise du lien social, crise climatique, crise énergétique, crise du logement, crise économique et de l'emploi (emploi et économie précaire non résiliente). Ces fragilités sont révélatrices d'un mal profond de notre société actuelle : l'absence de liens et la fracture entre les acteurs qui la composent. Nous connaissons un « repli sur soi », un désintérêt pour l'autre dans notre société, dans notre ville.
- À Bruxelles, capitale cosmopolite de la Belgique et siège de l'Union européenne, les inégalités sociales sont un défi majeur. Ces inégalités se manifestent dans plusieurs domaines, notamment l'éducation et la jeunesse.
- La fracture socio-économique ne cesse de grandir entre les différentes communes de Bruxelles, de part et d'autre du canal, contribuant à alimenter un sentiment de communautarisme et d'exclusion.

1 mois : La durée de l'Irismus

107.500 : Le nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire à Bruxelles en 2022.

#Enseignement #CohésionSociale #VivreEnsemble

43. Adapter l'école au rythme des élèves et des réalités familiales

Nous souhaitons que l'organisation de l'école tienne mieux compte du rythme biologique des élèves et des réalités des parents afin qu'ils — souvent la mère — ne soient pas contraints de réduire leur temps de travail. Nous voulons notamment laisser aux écoles la possibilité d'adapter la journée scolaire selon ces rythmes biologiques.

Concrètement

Les écoles qui le souhaiteront pourront, dès l'enseignement primaire, proposer des projets pédagogiques spécifiques en adaptant l'organisation de la journée scolaire pour qu'elle soit en phase avec le rythme biologique des enfants. Dans ces écoles, les activités culturelles et sportives seront intégrées dans la grille horaire, en début d'après-midi, par exemple, quitte à terminer les cours un peu plus tard.

Toutes les écoles organiseront au moins deux activités extrascolaires (sportives ou artistiques) par semaine, accessibles à tous les élèves qui le souhaiteraient au sein des écoles ou à proximité immédiate (avec rangs et accueil extrascolaire assurés par l'école). Une heure d'étude encadrée gratuite et accessible sur base volontaire sera proposée à chaque élève. La gratuité de l'accueil extrascolaire sera progressivement réalisée.

Pourquoi ?

- Les horaires de cours ne sont pas toujours optimaux eu égard au rythme biologique de nos enfants dont le niveau d'attention peut varier au cours de la journée et de la semaine. Différentes études ont en effet montré que le niveau de concentration des enfants était optimal en matinée puis déclinait à partir de 11h avant de reprendre en milieu d'après-midi.
- De nombreux parents ne peuvent pas être présents à 15h30 et souhaiteraient faire bénéficier leurs enfants d'activités extrascolaires. La gestion de l'après-scolaire est une source de stress importante dans de nombreuses familles.
- Faute de moyens suffisants, les écoles ne sont que trop rarement en mesure d'offrir un accueil extrascolaire de qualité.

15h-17h : La période de l'après-midi la plus propice à la concentration et aux activités intellectuelles.

24,8% : Des femmes travaillent à temps partiel pour s'occuper d'un proche contre 9,9% de leurs homologues masculins.

64% : Le pourcentage des familles dont les enfants restent à l'école après la fin des cours.

#Enseignement #Famille #RythmeScolaire

44. Harmoniser les rythmes scolaires entre francophones et flamands

En 2022-2023, le calendrier scolaire de l'enseignement francophone a été chamboulé : les vacances d'été ont été raccourcies, celles de Toussaint et de Carnaval allongées.

Si nous souhaitons cette réforme - l'objectif étant d'avoir 7 semaines de cours, puis 2 semaines de vacances pour mieux équilibrer les temps de repos et les périodes de cours -, nous voulons cependant que l'organisation de l'école s'adapte à la réalité des familles bruxelloises.

Concrètement

Il s'agira de renforcer la concertation autour des rythmes scolaires avec les autres communautés pour avoir des semaines communes et tendre à nouveau vers un calendrier commun.

Pourquoi ?

- La réalité bruxelloise est niée. À Bruxelles, au lieu d'encourager le mix linguistique et le mélange, on pousse à créer des barrières entre communautés linguistiques. Résultat : problème d'organisation pour des familles et problème de pénurie de professeurs de néerlandais accrus.
- Le secteur associatif est abandonné : les activités extrascolaires (scouts, académie de musique, stages...) ont dû s'adapter, sans avoir été consultées. Vous êtes scolarisés en français, mais allez chez les scouts avec vos amis néerlandophones ? C'est terminé. Vous êtes scolarisés en néerlandais, mais vous voulez partir en vacances avec vos amis francophones ? Terminé aussi. Les jeunes sont obligés de choisir leurs activités selon la langue et parfois d'arrêter simplement des activités.

20% : L'enseignement primaire, maternel et secondaire à Bruxelles, c'est 50 500 élèves dans des écoles néerlandophones, pour 260 000 élèves au total, soit presque 20% des élèves bruxellois se trouvent dans des écoles néerlandophones. On estime en général que la population bruxelloise est à 90% francophone.

8 700 : Le nombre d'élèves bruxellois qui sont scolarisés dans les autres Régions.

35 000 : Le nombre d'élèves de Flandre et de Wallonie scolarisés à Bruxelles.

#Enseignement #Familles

45. Mettre en place un plan harcèlement scolaire

Nous voulons lutter efficacement contre le harcèlement scolaire en Belgique. L'école doit être un lieu de développement et de bien-être et non de traumatisme.

Concrètement

- Accélérer la mise en place du décret « Climat scolaire », dont le plan anti-harcèlement, en en faisant une priorité du prochain gouvernement.
- Encourager les directions du fondamental à introduire dans leur règlement d'ordre intérieur une interdiction d'utilisation des téléphones mobiles, en concertation dans le cadre du conseil de participation (élèves, parents, enseignants, direction...), sauf dans le cas où celui-ci est employé comme outil pédagogique par les enseignants.
- Sensibiliser les directions du secondaire à l'utilisation néfaste des téléphones mobiles lors des interours en ce qu'ils empêchent la création de lien et contribuent au cyberharcèlement, sauf dans le cas où celui-ci est employé comme outil pédagogique par les enseignants.
- Intégrer la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement dans le cadre des animations de l'EVRAS et dans les plans de pilotage.
- Former systématiquement les élèves de 4^e, 5^e et 6^e primaire aux dangers des réseaux sociaux et aux lois qui s'y appliquent.
- Former les enseignants au harcèlement dans le cadre de la formation initiale et continue.
- Organiser des interventions d'anciens élèves pour partager des témoignages et sensibiliser à la prévention du harcèlement.
- Renforcer le rôle des associations dans l'animation et la coanimation de groupes de parole dans les écoles et les acteurs de l'extrascolaire.
- Coordonner les acteurs de terrain des réseaux de santé mentale, d'aide à la jeunesse, du handicap, de l'ONE, des associations de jeunesse, des centres de vacances et des centres PMS pour instaurer une prévention et la prise en charge de proximité.
- Mener des campagnes d'information sur le numéro du centre de prévention suicide 0800/32 123, avec un message clair pour l'ensemble des enfants et des jeunes, focalisé sur leurs besoins.
- Mettre en place en parallèle du n° vert « Écoute écoles » un chat en ligne pour les jeunes.
- Clarifier et renforcer les soutiens psycho-médico-sociaux (Centres PMS, services PSE) pour qu'un meilleur soutien puisse être assuré auprès de toutes les écoles.

Pourquoi ?

- En Belgique francophone, le harcèlement scolaire touche un élève sur trois. Si la cour de récréation a toujours été un lieu d'affrontements, les réseaux sociaux ont amplifié et aggravé la situation. Avec de tels taux, la Belgique francophone se place dans le trio de tête des pays les plus touchés par le phénomène. D'ailleurs, en septembre 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été condamnée par la justice en tant que pouvoir organisateur d'une école qui n'avait pas agi malgré l'appel au secours d'une élève victime de harcèlement.
- Des expériences pilotes notamment de gestion de la cour de récréation ou l'application CyberHelp ont été mises en place par l'UMons et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres projets ont vu le jour, toujours subsidiés, mais sans une vue d'ensemble et un partage structuré des bonnes pratiques. Lors de la rentrée

scolaire 2023/2024, s'est mis en place un plan structurel de lutte contre le (cyber) harcèlement, via la labellisation d'associations qui accompagneraient pendant 3 à 4 ans des écoles candidates à mettre en place des plans d'action.

- Toutefois, il ne concerne que 200 écoles par an pour près de 3 000 établissements (chiffres 2019-2020) ; en outre, pour cette année, seules 120 écoles se sont portées candidates. À ce rythme, il faudra donc 30 ans pour que toutes les écoles soient touchées, alors que le programme a une durée de vie limitée de 4 ans. Ce qui semble avoir posé problème est l'aspect complexe de l'appel à projets.

1/3 : En Belgique francophone, un élève sur 3 est victime de harcèlement scolaire.

30 ans : C'est la durée qu'il faudrait en appliquant les mesures actuelles pour que toutes les écoles bénéficient d'un soutien dans la lutte contre le harcèlement.

#École #Enseignement #Harcèlement

LOGEMENT

46. Renforcer l'offre de logements à loyer modéré

Nous voulons concrétiser le droit constitutionnel à un logement décent en assurant aux personnes en situation de précarité sociale et/ou économique l'accès à des logements à loyer modéré. À ce titre, nous souhaitons travailler beaucoup plus en partenariat avec le privé. Nous souhaitons également favoriser l'accès au logement pour les familles monoparentales ou nombreuses.

Concrètement

Les moyens régionaux consacrés au logement public seront amplifiés afin de renforcer le financement des sociétés de logement de service public pour qu'elles puissent proposer des logements adaptés et de qualité aux bénéficiaires d'un logement social.

Les propriétaires seront fiscalement incités à confier leur logement aux agences immobilières sociales.

Des mécanismes d'aides spécifiques seront renforcés pour soutenir financièrement l'accès au logement des familles nombreuses ou monoparentales et des familles précarisées.

Pourquoi ?

- L'accès à un logement décent et durable est un objectif primordial et indissociable de la dignité humaine. Il est également l'un des principaux facteurs d'inclusion sociale, d'émancipation et d'épanouissement des individus. Le logement est par ailleurs le poste de dépenses le plus important des ménages.
- Les opérateurs publics ont dès lors un rôle central en matière d'accès à un logement décent pour tous.
- Les AIS sont une réponse concrète aux attentes des habitants à la recherche de solutions de logement à loyer modéré.
- La crise du logement que connaît notre Région impose que les pouvoirs publics soutiennent ces acteurs clés de l'accès au logement.
- Les familles monoparentales ou nombreuses sont confrontées à des difficultés majeures pour trouver un logement, le payer, vivre dans des conditions décentes.

55 000 : Le nombre de ménages qui patientent sur la liste d'attente afin de recevoir un logement social à Bruxelles.

8 000 : Le nombre de logements qui sont mis en gestion par les AIS en Région bruxelloise.

62% : Le pourcentage des ménages qui sont locataires, un pourcentage sensiblement plus élevé qu'au nord et au sud du pays

46% : Le pourcentage des locataires de logements publics étant des personnes seules.

80% : Le pourcentage des locataires de logements publics étant bénéficiaires de revenus de remplacement.

1 famille nombreuse ou monoparentale sur 5 : La proportion de ces familles à dépenser plus de la moitié de son revenu mensuel total net pour financer son logement.

1 parent propriétaire sur 3 : La proportion de ces parents propriétaires devenus locataires à la suite d'une séparation ou devenus solo pour une autre raison.

17% : Le pourcentage de parents solo dormant avec un ou plusieurs de leurs enfants faute de place.

#Logement #Famille #Précarité

47. Étaler les droits d'enregistrement et renforcer le Fonds du logement

Pour faciliter l'accès à la propriété et encourager la mobilité des propriétaires, nous proposons d'annualiser les droits d'enregistrement en Belgique et de généraliser leur portabilité.

En outre, le Fonds du logement doit rester un acteur majeur de l'accès à la propriété et permettre aux acquéreurs à revenus moyens de concrétiser leur projet d'habitation adapté à leurs ressources.

Concrètement

- Le paiement des droits d'enregistrement sera étalé sur 20 ans. Si le logement est vendu endéans les 20 ans, le solde des droits dû sera acquitté au moment de la vente.
- En cas de vente de son logement et d'achat d'un nouveau, les droits payés sur la première habitation seront déduits de ceux dus pour la seconde.
- Dans le cadre du Fonds du logement, il faut augmenter la durée et le montant des prêts hypothécaires à destination des acquéreurs à revenus moyens.

Pourquoi ?

- Cela allégera le fardeau financier immédiat de l'achat immobilier, particulièrement pour les jeunes acheteurs, et visera à encourager les déménagements adaptés aux différentes étapes de la vie. La mesure diminuera d'environ 50% les fonds propres minimaux nécessaires pour acheter un bien.
- Les droits d'enregistrement sont aussi un obstacle à la mobilité résidentielle alors que beaucoup de personnes souhaiteraient déménager vers un logement parfois plus adapté à leurs besoins (plus proche du lieu de travail, mieux adapté à certains besoins spécifiques en termes de volume ou d'accessibilité des services pour les enfants, un handicap ou une perte d'autonomie...).

162 000 à 237 000 euros : L'augmentation du montant moyen emprunté pour l'achat immobilier entre 2015 et 2021.

43% : Le pourcentage des 21-35 ans qui sont propriétaires à Bruxelles.

12,5% : Le taux des droits d'enregistrement à Bruxelles.

3% : Le taux des droits d'enregistrement sur une propriété en Flandre. Ils peuvent descendre à **1%** si des rénovations énergétiques importantes sont effectuées.

#Logement #Inégalité #Propriété

48. Développer l'habitat partagé, la colocation et le logement intergénérationnels.

Nous voulons faciliter l'adoption de modèles alternatifs de logement afin de répondre aux crises successives du logement, de l'énergie, de la santé. Cela permet aussi de soutenir une nouvelle manière de vivre mieux en société, et de faire face à la solitude.

Concrètement

Un cadre légal clair pour le logement partagé et l'habitat groupé (définition, conditions, financement, etc.) sera créé. Les législations relatives au logement qui entravent ce nouveau modèle de vivre ensemble (législation relative au bail, etc.) seront réformées.

Le statut de cohabitant sera supprimé afin de permettre aux personnes inscrites dans ces projets de bénéficier de leurs droits sociaux comme isolées.

Pourquoi ?

- Les logements partagés et les habitats groupés (colocation, logements intergénérationnels, etc.) sont des projets de vie participatifs sous-tendus par un projet commun et des valeurs de solidarité, d'autodétermination, de respect de soi et de l'environnement.
- Il est absurde de pénaliser la solidarité informelle, intrafamiliale ou citoyenne, à l'œuvre dans les logements partagés. Cette solidarité ne se résume pas, bien souvent, à la réduction d'une partie des frais de la vie courante, mais prend aussi la forme d'une entraide au jour le jour, de contacts sociaux et de partage de bien-être.

32% : Le pourcentage des familles monoparentales plébiscitant l'habitat groupé.

3/10 : 3 parents sur 10, soit 28% des parents, ont renoncé à une remise en couple, un projet de colocation d'habitat groupé ou à l'accueil d'un ou d'une proche pour ne pas perdre leurs revenus.

23 : Le nombre d'habitats groupés à Bruxelles.

27 : Le nombre d'habitats intergénérationnels à Bruxelles.

71 : Le nombre d'habitats solidaires à Bruxelles.

#Logement #Solidarité #Collectif #VivreEnsemble

49. Accélérer la conversion des bureaux en logements

Nous souhaitons accélérer la conversion de bureaux en logements afin de créer des logements supplémentaires en Région bruxelloise.

Concrètement

En premier lieu, nous recenserons le patrimoine des bureaux convertibles entrant en ligne de compte. Pour connaître la disponibilité des bureaux bruxellois convertibles en logement, un outil de repérage s'impose. Inutile d'en créer un, puisque la Région a mis au point un modèle qui pourrait être utilisé en adaptant ses paramètres de recherche et d'analyse aux objectifs suggérés par cette proposition de résolution. Il s'agit d'Inventimmo. Créé par Citydev il y a plus de vingt ans, en partenariat avec Inter Environnement Bruxelles, Inventimmo est jusqu'à présent un seul service d'aide aux entreprises dans leur recherche d'une implantation à Bruxelles. Dans ce cadre, il est suggéré d'adapter la banque de données Inventimmo, en y ajoutant un domaine spécifique « bureaux » permettant une gestion active et efficace de la reconversion des bureaux en logements. De même, il est suggéré que l'équipe actuelle de Citydev soit renforcée pour les tâches supplémentaires à réaliser dans le cadre de la conversion des bureaux. En effet, les bureaux devront faire l'objet d'un repérage et d'une analyse spécifiques pour être proposés à la reconversion. Les aspects suivants devront être examinés :

- La propriété et la disponibilité des biens repérés ;
- La convertibilité de la structure des bâtiments en vue d'une reconversion rapide en logements (expertise technique pour l'assurer)

En second lieu, il sera suggéré au Gouvernement de faciliter le traitement des demandes de permis d'urbanisme dans le cadre de la reconversion de bureaux, à l'instar du régime qualifié d'accélééré et accordé aux demandes de permis d'urbanisme pour les logements sociaux tel que repris dans l'Ordonnance du 28 janvier 2021 modifiant le chapitre III bis du titre IV du Code bruxellois de l'aménagement du territoire.

Pourquoi ?

- Il y a aujourd'hui 2 000 000 m² de bureaux vides. 1 000 000 m² de vacance officielle et 1 000 000 m² de vacance « cachée », c'est-à-dire en attente prétendument de rénovation, mais sans projet véritable.
- Il y a fort à parier que la généralisation du télétravail va continuer d'appuyer une baisse de la demande en superficie de bureaux.
- En ce qui concerne la création de logements supplémentaires, la reconversion de bureaux en logements doit donc rester une piste de bon sens à encourager et à amplifier, si les conditions techniques le permettent bien entendu. De belles surfaces de bureaux pourront être réaménagées à moindre coût pour répondre à une demande sociale avérée. La reconversion d'immeubles a également le mérite de répondre à une logique d'économie circulaire en tenant compte du maintien du gros œuvre déjà bâti.

1 000 000 : Le nombre de m² de vacance officielle.

1 000 000 : Le nombre de m² de vacance « cachée » dans l'attente d'une prétendue rénovation, mais sans projet véritable.

1 674 298 m² : Le nombre de m² de bureaux convertis depuis 1997.

56% : Le pourcentage des conversions ayant été réalisées vers la création de logements 2018 et 2020, 31% vers des équipements, 5% vers du commerce et 8% vers d'autres secteurs d'activités selon perspective.brussels.

#Logement #Reconversion #Efficacité

50. Favoriser le démembrement du droit de propriété

Grâce au droit de superficie ou d'emphytéose, le bénéficiaire jouit, pour une période déterminée (99 ans maximum), de l'ensemble des attributs classiques du droit de propriété (et des charges y afférentes) sur un bien immobilier appartenant à autrui (un terrain ou un bâtiment). La superficie, par exemple, n'est pas un sous-droit de propriété, mais un authentique droit de propriété, qui a simplement la particularité d'être circonscrit dans le temps et dans l'espace (puisqu'il n'englobe pas le terrain ou le bâtiment d'autrui).

Concrètement

En premier lieu, nous établirons un cadastre des biens publics disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ; cadastre qui mentionnera également si lesdits biens sont vides et s'ils sont éventuellement insalubres.

En deuxième lieu, il sera suggéré au Gouvernement la mise en place d'un système incitatif proposant aux régies communales, relativement à une partie de leur parc, de vendre les logements sous le mode du droit de superficie ou d'emphytéose, plutôt que de continuer à les mettre en location.

En troisième lieu, nous centraliserons et faciliterons les initiatives telles que celles développées par Citydev ou le CLT au niveau régional.

En quatrième lieu, il sera suggéré au Gouvernement d'activer plus régulièrement le droit de préemption de la Région sur certains biens ; biens qui pourraient ensuite être vendus sous le mode du droit de superficie ou d'emphytéose.

En dernier lieu, nous couplerons ce principe de démembrement du droit de propriété avec le principe de logements publics vides et insalubres dont le droit de superficie ou d'emphytéose serait laissé pour un euro symbolique, à charge pour l'acquéreur de rénover le logement et de s'y installer. L'objectif du programme est donc double : fournir des solutions d'accès à la propriété pour les bas revenus et réhabiliter le parc immobilier. Les bénéficiaires de ce droit de superficie ou d'emphytéose seront directement les ménages à revenus moyens et modérés.

Pourquoi ?

Les avantages de ce droit de superficie ou d'emphytéose par rapport à un achat classique sont multiples :

- Le superficiaire ou le locataire emphytéotique ne paie rien pour le tréfonds. Le coût du foncier proprement dit, qui pèse lourd traditionnellement dans le calcul du prix de vente (entre 20 et 25 %, voire 30 % dans certaines zones), est ainsi neutralisé.
- Le droit d'enregistrement, qui atteint 12,5 % à Bruxelles, chute à 2% lorsqu'il s'agit non pas d'un transfert en pleine propriété, mais d'une constitution d'un droit de superficie ou d'emphytéose ; l'avantage s'avère d'autant plus appréciable que le droit d'enregistrement s'acquitte généralement sur fonds propres, ce qui peut représenter un obstacle (parfois insurmontable) pour les personnes à ressources modestes.
- Le prix même de la transaction est inférieur aux valeurs acquises moyennes puisque le droit vendu est limité à 99 ans, et non pas aliéné à perpétuité en quelque sorte (comme pour toute vente classique).

- Puisqu'il s'agit d'un droit réel, l'intéressé est généralement autorisé par les banques, à contracter un emprunt hypothécaire, ce qui lui permet d'accéder aux avantages liés à la conclusion d'un emprunt hypothécaire.
- Le coût réduit du droit de superficie ou d'emphytéose a également pour effet, en bonne logique, de raccourcir la durée de remboursement de l'emprunt hypothécaire, ce qui minore d'autant la charge globale des intérêts hypothécaires.
- Après remboursement de l'emprunt (sur 15 ans par exemple), l'acheteur occupera alors le bien gratuitement, pendant 84 ans encore le cas échéant. Il peut tout aussi bien décider de quitter le bien (en réempruntant le cas échéant, pour acheter un autre logement, en pleine propriété cette fois), tout en donnant le bien en location pour la durée restante, voire en revendant son droit avant terme.
- Enfin, les droits de succession sont réduits en cas de décès du superficiaire (avant donc la fin du droit).

Cumulés, ces différents éléments font que le recours au droit de superficie ou à l'emphytéose abaisse spectaculairement le seuil d'accès au logement. En moyenne, le gain pécuniaire par rapport à un achat classique varie entre 30 % et 38 %.

43% : seuls 43% des 21-35 ans sont propriétaires à Bruxelles.

15 262 : Le nombre de Bruxellois ayant quitté Bruxelles pour une ville de la périphérie flamande en 2020.

De 12,5% à 2% : Le droit d'enregistrement, qui atteint 12,5% à Bruxelles, chute à 2% lorsqu'il s'agit non pas d'un transfert en pleine propriété, mais d'une constitution d'un droit de superficie ou d'emphytéose.

#Logement #Propriété #Emphytéose

51. Réduire le précompte immobilier sur les biens proposés en kot

Pour dynamiser l'offre de logements pour étudiants, cette initiative propose de réduire le précompte immobilier sur les biens loués comme kots. Ceci vise à contrer l'escalade des prix des logements étudiants en rendant le contrat de bail étudiant plus attractif pour les propriétaires.

Concrètement

Nous proposons :

- Réduction du précompte immobilier pour inciter les propriétaires à investir dans le marché du logement étudiant.
- Amélioration de la qualité des kots en rendant l'investissement plus attractif.
- Utilisation plus fréquente du contrat de bail étudiant, bénéfique tant pour les étudiants que pour les propriétaires.

Pourquoi ?

- Répondre à l'augmentation des loyers qui met en péril l'accès au logement pour les étudiants.
- Stimuler une offre de qualité face à la pénurie de logements étudiants salubres.
- Favoriser l'équité dans le marché du logement étudiant, rendant les études plus accessibles.

45% : Augmentation du coût du logement étudiant sur les 10 dernières années.

81% : Des étudiants dépendent financièrement de leur famille pour le loyer.

565 euros : C'est le prix moyen d'un logement étudiant à Bruxelles en 2023. Contre 469 euros en 2020.

#Logement #Jeunesse

SÉCURITÉ / VIVRE ENSEMBLE / JUSTICE

52. Lutter efficacement contre le trafic de drogue

Le trafic de drogue représente un fléau majeur pour Bruxelles. Les quartiers les plus touchés sont souvent aux prises avec une criminalité accrue et des problèmes de sécurité publique. Nous voulons renforcer la capacité d'action de la police judiciaire fédérale afin qu'elle puisse mener la guerre aux réseaux liés à la drogue.

Concrètement

La police judiciaire pourra recourir à des techniques spéciales (procédures d'infiltration, méthodes de recherches spéciales, utilisation de provocation policière...) pour lutter contre la criminalité organisée, sous la surveillance étroite de magistrats et d'organismes de contrôle indépendants.

Il faut privilégier la prévention de toute drogue et l'accompagnement de ceux qui consomment. Il faut analyser l'opportunité de dépénaliser la consommation de drogues et légaliser la consommation du cannabis récréatif pour les personnes majeures, et encadrer sa production et sa vente.

Pourquoi ?

- Magistrats et policiers tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences notamment en termes de sécurité du trafic de drogue qui sévit en Belgique. Nous assistons en effet à des scènes de violence sans précédent entre les trafiquants : tirs de kalachnikovs sur les façades, représailles, violences, scènes de tortures... Nous devons donc mener la guerre aux trafiquants de drogue.
- Malgré des saisies record, la cocaïne reste disponible sur le marché européen avec un prix qui n'augmente pas. Ce qui signifie qu'il y a suffisamment de cocaïne qui rentre sur le territoire européen, notamment via le port d'Anvers.

110 tonnes : La quantité de cocaïne saisie en 2022 en Belgique, contre 90 l'année précédente, et 65 celle d'avant.

6 : Bruxelles se classe dans le top 6 des villes européennes dont les eaux contiennent le plus de cocaïne.

10-20% : Selon l'OCDE, on saisit seulement 10-20% de la marchandise qui rentre.

8.671 : Le nombre de faits liés à la drogue dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2022.

#Sécurité #Répression #Drogue #Santé

53. Engager 842 policiers supplémentaires à Bruxelles et mobiliser les agents de sécurité de la STIB.

Nous voulons que chaque citoyenne et chaque citoyen se sentent en sécurité en rue et puissent faire appel à la police lorsqu'ils en éprouvent le besoin. Cela demande d'augmenter les effectifs de la police intégrée. Nous souhaitons également mieux équiper les agents de sécurité de la STIB afin de sécuriser le réseau.

Concrètement

Nous proposons de remplir les cadres de la police intégrée et d'engager ainsi 3 684 policiers supplémentaires – dont 842 policiers à Bruxelles. Ce nombre tient compte du déficit en personnel à la police fédérale (2 158) et à la police locale (1 526).

Nous proposons également de changer le statut et de mieux équiper les 300 agents de sécurité de la STIB qui patrouillent dans les stations pour qu'ils puissent intervenir et sécuriser efficacement le réseau.

Pourquoi ?

- Les effectifs au sein de la police intégrée ont fondu au fil des années.
- Pour relever les défis liés aux nouveaux phénomènes de criminalité (grande criminalité, narco-trafic, cybercriminalité, terrorisme), la Police fédérale doit absolument pouvoir remplacer les policiers qui partent à la pension et remplir les cadres des effectifs.
- Les agents de sécurité de la STIB se sentent démunis face à la violence.

3 684 : Le déficit en personnel à la police intégrée calculé par la police fédérale. Il est réparti comme suit :

- 2 158 à la police fédérale ;
- 1 526 à la police locale.

842 : Le nombre de policiers que nous recruterons à Bruxelles.

384 : Le nombre de fois où la circulation des métros bruxellois a été interrompue, en 2023, en raison de personnes se trouvant sur les voies.

+ 146% : L'augmentation, sur ces cinq dernières années, du nombre d'interruptions du réseau de la capitale pour des intrusions sur les voies de circulation du métro bruxellois

#Sécurité #Police #STIB

54. Recourir aux « grands frères et grandes sœurs » pour favoriser un climat apaisé dans les quartiers

Nous voulons améliorer la cohésion sociale en créant une plus grande inclusion de la population et en faisant appel à une plus grande participation des citoyens et citoyennes – les grands frères et les grandes sœurs – pour sensibiliser les jeunes de certains quartiers à la paix et à la gestion pacifique des conflits.

Concrètement

Nous proposons de développer le recours aux « grands frères et grandes sœurs » pour favoriser un climat plus apaisé dans les quartiers. Il s'agit d'une forme de participation citoyenne à la gestion de conflit. L'idée est de faire appel à la société civile et plus particulièrement aux jeunes issus de leur propre quartier pour apaiser les conflits au sein des quartiers et de favoriser la création ou le rétablissement des liens entre les communautés de quartier et les instances de gouvernance locale.

Dans un premier temps, nous mettrons en place un projet pilote et l'évaluerons avant d'éventuellement en généraliser l'implémentation.

Pourquoi ?

- Il n'est pas toujours nécessaire de recourir aux forces de l'ordre lorsqu'il y a des soucis avec des jeunes de quartier. Pour apaiser les tensions, le recours aux grands frères et grandes sœurs peut également constituer une solution non violente. Ces grands frères et grandes sœurs connaissent les codes et pourront trouver plus facilement les mots justes qui peuvent parfois faire défaut chez les représentants plus institutionnels (policiers, gardien de la paix...). Leur intervention sera susceptible d'être également mieux acceptée car provenant de quelqu'un de confiance, dans lequel les jeunes se reconnaissent.
- Cela consoliderait la capacité de communication entre les différents intervenants et renforcerait la réduction des inégalités en contribuant à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien de tous : le vivre ensemble. Lors de grands événements sportifs, par exemple, des membres de familles issues de certains quartiers ont constitué des chaînes humaines. Cette participation citoyenne a permis d'éviter l'escalade de la violence entre jeunes et policiers.
- Le respect de l'aîné est souvent une valeur profondément ancrée dans certains quartiers à difficulté. Un grand frère ou une grande sœur gagnerait rapidement le respect et l'attention de ces jeunes.

60% : Le nombre de vols à la tire recensés par la police fédérale en Région de Bruxelles-Capitale était de 7 913, en 2022, soit une augmentation de plus de 60% par rapport à 2021.

4 Belges sur 5 : Le nombre de citoyens belges qui éprouvent parfois un sentiment d'insécurité d'après une étude visant à sonder l'expérience de la vie nocturne.

63% : Ce sentiment d'insécurité empêche 63% des sondés de sortir plus souvent, surtout à Bruxelles.

#Sécurité #Apaisement #VivreEnsemble

55. Engager des magistrats et réduire l'arriéré judiciaire

Nous voulons réduire l'arriéré judiciaire et tendre à ce que les jugements dans les affaires « ordinaires », tant dans les matières civiles que dans les matières pénales, soient rendus dans un délai de principe d'un an.

Concrètement

L'arriéré judiciaire est lié au manque de moyens budgétaires et humains de la justice ! Le budget de la justice doit être porté à 1 milliard d'ici 2030 et les 258 magistrats manquants par rapport aux cadres légaux (2355/2613) doivent être engagés. Il faut aussi revoir ces cadres : la Belgique a presque 2 fois moins de magistrats (13/100 000 habitants) que la moyenne européenne (22/100 000 habitants), pour 3 fois plus d'affaires civiles... Une fois les cadres remplis et revus, des mesures visant à accroître l'efficacité de la Justice devront être prises. Nous reverrons alors les procédures civiles et pénales afin d'éviter les temps morts et de permettre que les affaires les plus simples puissent être tranchées dès l'audience d'introduction.

Pourquoi ?

- En Belgique, la plupart des justiciables doivent attendre des années pour obtenir un jugement dans un litige, en particulier à Bruxelles. La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises pour la lenteur de sa justice.
- Le problème du dépassement du délai raisonnable trouve son origine dans le manque de moyens alloués à la Justice et le manque criant de magistrats, mais également dans le manque de rationalisation de certaines procédures en première instance. Il faut remédier à cela.

13,23 : Le nombre de juges en Belgique pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne est de 22,20 pour 100 000 habitants.

7,26 : Le nombre de procureurs en Belgique pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne est de 15,22.

258 : Le nombre de magistrats à recruter pour respecter la loi (les cadres).

2040 : L'année de fixation décidée par la Cour d'appel de Bruxelles dans une décision du 18 octobre 2023 en matière fiscale.

#Justice #Magistrats #Égalité #VivreEnsemble

56. Établir une chaîne de commandement entre les différents acteurs en plaçant Bruxelles aux commandes de la Task Force sécurité

De nombreux problèmes sécuritaires sont survenus ces derniers mois. De la Gare du Midi au Peterbos en passant par de très nombreuses fusillades, Bruxelles fait face à une recrudescence de violence. Ces faits ont mis en avant un manque flagrant de coordination entre les différents acteurs en présence (police locale, police fédérale, Bourgmestres, Ministre-Président, haut fonctionnaire en charge de la sécurité et de la prévention).

Concrètement

Il faut un renforcement de la législation sur les services de police intégrés qui doit clarifier les contours du déclenchement des phases de crises.

Il est également primordial de revoir la norme « KUL » (modèle de financement des zones de police remontant aux années 90) qui défavorise notre Région et engager les 842 policiers manquants « au cadre ».

Pourquoi ?

- Depuis la Sixième Réforme de l'État, la Région de Bruxelles-Capitale a reçu des compétences en matière de sécurité et de prévention, ce qui a mené à la création de Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) – organisme désormais connu sous le nom de Safe.Brussels. Bruxelles a également depuis lors une école des métiers de la sécurité et de la prévention.
- Depuis février 2024, un projet de loi (fédéral) donne au Ministre-Président bruxellois les compétences attribuées au bourgmestre et au Collège de police en cas de problèmes de sécurité exceptionnels, aigus ou inattendus dépassant les limites d'une zone de police locale. Dans ce cas, il coordonnera également l'autorité et la direction de la police locale. Le Ministre-Président jouera ainsi le rôle dévolu aux Gouverneurs dans les autres zones du pays. C'est une avancée à saluer, mais ce n'est pas suffisant.
- Il est important de clarifier les rôles de chacun et de définir plus simplement quand une crise – comme nous en avons connu ces derniers mois – survient. Il est essentiel d'arrêter le « ping pong » politique entre niveaux de pouvoirs.

6 : Zones de police auxquelles il faut ajouter la police fédérale et la police judiciaire fédérale.

842 : Policiers « manquants » au cadre en Région bruxelloise.

22 : Fusillades depuis le 1^{er} janvier 2024

258 : Magistrats manquants dans tout le pays.

#Sécurité #Apaisement #VivreEnsemble

57. Repenser la prison

La détention soulève des défis cruciaux qui impactent directement la vie des détenus. Parmi les problématiques abordées, le manque de connexion avec le monde extérieur émerge comme une préoccupation majeure, limitant les liens familiaux, les opportunités éducatives et professionnelles. Parallèlement, la détérioration de la santé mentale et physique des détenus suscite des inquiétudes quant à leur bien-être global et à leur capacité de réinsertion dans la société de manière constructive.

Concrètement

Il s'agit de :

- Renforcer l'offre de formation et de travail au sein des institutions pénitentiaires et assurer la continuité avec le monde extérieur.
- Assurer à chaque détenu le droit à l'information, quant à ses droits et devoirs en prison, par exemple en remettant un règlement d'ordre intérieur et/ou un guide à son arrivée en détention, traduit en différentes langues et adapté à son niveau de lecture et de compréhension.
- Améliorer l'accès à la culture, au sport, à l'alimentation saine dans les prisons.
- Garantir la mise en œuvre du plan de détention pour les personnes condamnées.
- Soigner et héberger les internés dans des institutions de soins appropriées.
 - o La loi sur l'internement devait permettre aux internés de bénéficier enfin d'un encadrement de soins adapté à leurs problématiques.
 - o Quelques nouveaux centres pour internés ont vu le jour, mais nous sommes encore loin du compte. Ces établissements doivent urgemment voir le jour dans l'ensemble du pays, et particulièrement à Bruxelles où la situation est très difficile.
 - o Il n'est pas acceptable que les internés croupissent dans les sections psychiatriques des prisons où les soins sont largement insuffisants par manque de médecins. Et ce malgré les nombreuses condamnations internationales et nationales de la Belgique en la matière.
- Préparer la réinsertion tout au long de la détention.
 - o L'encadrement au niveau du personnel pénitentiaire et de l'accompagnement psychosocial doit être revu afin de disposer d'un personnel suffisant dont la mission première est d'encadrer le parcours de détention et de préparer à un parcours de réinsertion du détenu.
- Pour ceux dont la détention est absolument nécessaire, il est indispensable de changer de paradigme carcéral grâce à un meilleur accompagnement en prison, notamment sociosanitaire, mais aussi par le passage par des maisons de détention et des maisons de transition que nous souhaitons voir se développer sur le territoire.
 - o Celles-ci permettent un meilleur accompagnement et une préparation à la réinsertion beaucoup plus effective en se focalisant notamment sur l'intégration au travail des détenus.
- Miser sur des politiques visant à limiter la récidive, c'est aussi fondamentalement contribuer à limiter le nombre d'infractions dans la société, se diriger vers une société apaisée.
 - o En Belgique, le coût réel d'un détenu était estimé 152 € par jour, plus de 55 000 € par an en 2022.
 - o Investir dans un véritable accompagnement des détenus par des professionnels dès le premier jour de la détention est un investissement

important pour les détenus, mais aussi pour le budget, car il permet de limiter le nombre de récidives et donc de détenus à charge de la société.

Pourquoi ?

- La prison doit être une étape pour réinsérer des citoyens dans la société et non le début d'un cycle ramenant systématiquement à une peine d'enfermement.
- Avec un taux de récidive de 60%, notre système carcéral prouve par ses statistiques son inefficacité. De plus, la société se prive d'éléments potentiellement productifs, qui, une fois enfermés, lui coûtent.
- Chaque humain doit pouvoir retrouver une place dans la société, qu'il ait été détenu ou non.

60% : Le taux de récidive en Belgique.

150 : Le nombre de détenus dormant à même le sol en Belgique.

11 213 : Le nombre de détenus en prison en ce moment en Belgique.

8% : L'augmentation du nombre de personnes incarcérées entre janvier 2021 et novembre 2022.

115 % : Notre taux de population carcéral, ce qui en fait l'un des plus hauts taux européens en surpopulation.

#Justice #Humanisme #Prison #Réinsertion

58. Mettre fin au harcèlement de rue

Le harcèlement de rue – exprimé par des commentaires déplacés, des sifflements, des gestes obscènes, des comportements intimidants ou encore discriminants – se manifeste particulièrement dans des contextes où les rôles de genre traditionnels sont fortement ancrés. Cette situation qui persiste et se renforce dans les rues de Bruxelles est parfaitement intolérable et des mesures fortes doivent être prises au niveau régional pour que cela cesse.

Concrètement

Nous voulons rendre plus systématique l'application de la Loi Sexisme du 22 mai 2014 afin que les formes de harcèlement sexuel de rue commis dans l'espace public soient effectivement punissables. Pour rappel : tout geste ou comportement, qui méprise, gravement et publiquement, une personne en raison de son sexe, peut entraîner une comparution devant le tribunal correctionnel qui pourra prononcer une peine de prison d'un mois à un an et/ou une amende de 50 à 1000 euros.

Par ailleurs, nous voulons renforcer la formation initiale et continue des actrices et acteurs de terrain dans l'espace public (ex : agents de prévention ; agent de sécurité ; éducatrices et éducateurs de rue, etc.) sur l'égalité des genres et les violences qui traversent l'espace public, ainsi que celle des magistrats et des policiers.

Cela passera également par l'éducation de nos enfants.

Enfin, nous voulons instaurer des mesures préventives évidentes comme l'aménagement des parcs ou l'éclairage suffisant des rues de jour comme de nuit.

Pourquoi ?

- Le harcèlement de rue peut avoir de nombreuses conséquences néfastes pour les femmes, tant sur le plan physique que psychologique, ainsi que sur leur bien-être général et leur participation à la vie publique.
- Selon le rapport d'une enquête de l'ONG Plan international « Safer Cities » sur le harcèlement de rue, réalisée en 2019 dans trois villes belges (Bruxelles, Charleroi et Anvers) et menée auprès de 700 jeunes âgées de 15 à 24 ans ; neuf jeunes filles et femmes sur 10 sont victimes de harcèlement de rue.
- Les types de harcèlement les plus fréquents sont les sifflements (82 %), les regards insistants (79 %) ou encore les remarques sur l'apparence (62 %).

90% : Le pourcentage de jeunes femmes ayant déjà été victimes de harcèlement de rue selon l'enquête de l'ONG Plan international « Safer Cities ».

1 an / 1000€ : Le harcèlement de rue est punissable jusqu'à un an de prison et 1000 euros d'amende depuis l'entrée en vigueur de la Loi Sexisme en mai 2014.

#Sexisme #Sécurité #VivreEnsemble

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

59. Assurer la participation citoyenne dans les Plans d'Aménagement Directeurs – PAD

Nous voulons plus de participation citoyenne dans l'élaboration des plans directeurs (PAD) afin de susciter plus d'adhésion à ces projets d'ampleur qui visent à redessiner des quartiers prioritaires.

Concrètement

Ainsi, nous voulons modifier le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) afin d'intégrer une participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement directeur (PAD).

Pourquoi ?

- Depuis plusieurs mois, la difficile mise en œuvre de plusieurs plans d'aménagement directeur démontre une réelle levée de boucliers de la part de citoyens et d'associations représentatives (les comités de quartier, Inter-Environnement Bruxelles, l'Atelier de recherche et d'action urbaines, etc.), voire même de certaines communes.
- Les cas du PAD « Loi » avec le comité « Tervuren-Montgomery » et le PAD « Herrmann-Debroux » avec le collectif « PAD'accord » ou encore les collectifs Porte de Ninove, Josaphat et Mediapark sont les plus significatifs et témoignent de la nécessité d'opérer une retouche à dimension participative. À la lumière de cette opposition naissante, il nous semble pertinent de mettre en œuvre une réelle participation du public en amont du développement des différents projets via une modification du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT).
- À l'heure où la démocratie participative est au cœur des nouvelles politiques développées par la Région de Bruxelles-Capitale, il nous semble plus que pertinent de permettre une réelle co-construction des plans d'aménagement directeur, et ce, afin de créer une adhésion des habitants concernés qui permettra un développement efficient des plans d'aménagement directeur. Cela passe par la création d'un « Comité de participation » réunissant riverains, associations, parties prenantes au projet, etc.

60 jours : Nous souhaitons ajouter soixante jours pour le comité de participation afin que celui-ci remette un avis au Gouvernement et aux administrations.

#Aménagementduterritoire #Citoyen

60. Favoriser la construction en hauteur afin de protéger la perméabilité des sols

Nous voulons concilier enjeux démographiques et environnementaux en prenant davantage en considération la problématique environnementale dans nos politiques d'aménagement du territoire, en particulier dans les zones déjà fortement urbanisées. Cela demande notamment de favoriser la construction en hauteur tout en protégeant les perspectives.

Concrètement

La législation urbanistique sera modifiée afin de faciliter la délivrance de permis d'urbanisme pour des projets de construction en hauteur. Il s'agira bien entendu de bien cadrer cette nouvelle législation, en fonction des parcelles, de l'affectation passée et présente du sol, des paysages, etc.

Pourquoi ?

- En raison de la croissance démographique, le besoin en logements et équipements collectifs nouveaux est réel, mais il faut aussi préserver la perméabilisation afin de réduire le risque d'inondation. C'est d'autant plus important que ce risque augmente suite aux changements climatiques que nous connaissons.
- La préservation et le développement d'espaces verts en milieu urbain participent à la qualité de vie et à la santé des citoyens (fonctions récréatives et sociales, rafraîchissement de l'air...) ainsi qu'à la résilience des villes vis-à-vis des changements climatiques. Il faut donc éviter l'étalement inutile.

52 000 : Le nombre d'habitants en Belgique de plus par an en moyenne depuis 1992. En projection, cette croissance oscille autour de 31 000 habitants par an jusqu'en 2070.

53,2% : Soit 8 545 ha sur les 16 242 ha de la superficie de la Région bruxelloise étaient imperméables en 2022.

#Environnement #Aménagement duterritoire

61. Végétaliser les façades « moches » de Bruxelles

La Bruxellisation est devenue un terme générique utilisé par les urbanistes pour désigner les bouleversements urbanistiques d'une ville livrée aux promoteurs au détriment du cadre de vie de ses habitants, sous couvert d'une modernisation. Celle-ci était destinée à faire de Bruxelles un centre attractif à l'internationale, un modèle de commerce, d'affaires, de loisirs... Bref, une vitrine séduisante de la Belgique. Le phénomène est surtout resté dans les mémoires par les conséquences néfastes engendrées. Celles-ci ont été multiples : perte d'esthétique, démarchage agressif, abandon massif de bâtiments et perte d'harmonie.

Nous voulons cicatriser les blessures urbanistiques du passé tout en répondant aux défis posés par le dérèglement climatique, la perte de biodiversité et la pollution de nos villes. Comment ? En végétalisant les façades moches de Bruxelles.

Concrètement

Mise en place d'un grand programme de végétalisation des façades moches de Bruxelles :

- Identifier et évaluer les façades nécessitant une végétalisation en collaboration avec les communes, les citoyens, et les associations locales.
- Développer des projets de végétalisation adaptés à chaque façade, en tenant compte des aspects techniques, esthétiques, environnementaux et d'isolation.
- Assurer le financement du projet par des subventions, des partenariats public-privé, et la participation citoyenne, tout en organisant des formations pour les acteurs impliqués.
- Mettre en œuvre les projets de végétalisation, en assurant un suivi régulier et l'entretien des installations pour garantir leur pérennité et leur efficacité écologique.

Pourquoi ?

- Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et intenses en Europe, y compris à Bruxelles. La végétalisation des façades peut contribuer à réduire les températures urbaines de plusieurs degrés, améliorant ainsi le confort des habitants et diminuant la demande en énergie pour la climatisation.
- Les plantes absorbent les polluants atmosphériques, tels que les particules fines et le dioxyde d'azote, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air. Dans un contexte urbain comme Bruxelles, où la pollution de l'air reste un défi, la végétalisation des façades peut jouer un rôle significatif dans la création d'un environnement urbain plus sain.
- La biomasse végétale capte et stocke le CO₂, contribuant à l'atténuation du changement climatique. La végétalisation des façades à Bruxelles pourrait se traduire par une augmentation significative de la capacité de capture de CO₂ de la ville, soutenant les objectifs climatiques à la fois locaux et globaux.
- En fournissant des habitats pour diverses espèces de faune, notamment des insectes et des oiseaux, la végétalisation des façades contribue à la biodiversité urbaine. Ce soutien à la biodiversité est crucial pour le maintien des écosystèmes urbains et la résilience écologique.
- Les façades végétalisées offrent une isolation supplémentaire, réduisant les besoins en climatisation en été et en chauffage en hiver, et atténuant le bruit urbain.
- Les espaces verts urbains, y compris les façades végétalisées, ont un impact positif sur le bien-être psychologique des habitants, réduisant le stress et améliorant l'humeur.

2 à 8° : Les végétaux peuvent réduire les températures ambiantes des villes de 2 à 8°.

20% : Les plantes peuvent capter jusqu'à 20% de particules fines de l'air, contribuant significativement à améliorer la qualité de l'air urbain.

2,3kg de CO₂ : Une façade végétalisée de 1m² peut capter environ 2,3 kg de CO₂ par an, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone des zones urbaines.

#Urbanisme #Climat #Biodiversité #CapitaleVerte

62. Accélérer la réfection des bâtiments « symboles » de Bruxelles

Notre pays célébrera le bicentenaire de son indépendance en 2030. Cette date importante doit être l'occasion de (re)valoriser notre patrimoine immobilier historique, notamment en rénovant les bâtiments « symboles » aujourd'hui en très mauvais état et mettre en avant notre histoire.

Concrètement

Depuis de nombreuses années, de nombreux bâtiments « symboles » bruxellois tels que le Palais de Justice, le Conservatoire royal, la Tour japonaise ou encore le Pavillon chinois sont dans un état de délabrement avancé... voire très avancé.

Pour ce faire, il est essentiel de mettre autour de la table les différentes parties prenantes : Régie (fédérale) des bâtiments, Beliris, État fédéral, Région bruxelloise, communes et autres acteurs publics.

Il est également essentiel d'octroyer via le Plan de relance européen plus de moyens à Beliris pour effectuer ces missions.

Pourquoi ?

La réfection de ces joyaux architecturaux et historiques a plusieurs avantages :

- Envoyer un signal fort quant à l'engagement des pouvoirs publics sur la bonne tenue de ses bâtiments.
- Permettre une revalorisation environnementale de ces bâtiments.
- Revaloriser touristiquement ces lieux au profit des Bruxellois et des touristes de passage dans notre capitale

1984 : Année de placement des premiers échafaudages sur le Palais de Justice

2002 : Année de la rénovation d'une partie de la coupole du Palais de Justice

3 000 000€ : le montant global consacré à la location, à l'achat et à la rénovation des échafaudages du Palais de Justice

10 000 m² : la surface d'échafaudages sur le Palais de Justice

#Palaisdejustice #Conservatoireroyal #Tourjaponaise #Pavillonchinois #2030

63. Valoriser le canal et les vallées humides de la Région

Nous voulons refaire du canal une réelle artère de vie au sein de Bruxelles.

Concrètement

Il s'agit de :

- Transformer les abords du canal à l'image d'autres villes qui ont réussi leur transformation en bord de cours d'eau comme Düsseldorf ou Berlin.
- Créer un parcours piéton avec des commerces et des terrasses, en reverdurisant les abords du canal.
- Proposer un plan aux inspirations identiques pour d'autres vallées humides tel que celle de la Woluwe.

Pourquoi ?

- Le canal a trop longtemps été délaissé par les Bruxellois. Esthétique, sécurité et infrastructures y étaient manquantes afin de pouvoir offrir une expérience qualitative aux passants et aux touristes.
- Dans un premier temps, le projet Kanal va attirer beaucoup de touristes dans la zone mais il faudrait encore dynamiser les quartiers bordant le canal afin d'offrir des expériences de balades pour les familles et des commerces et buvettes pour les passants.
- L'insécurité y mine toute activité pour le moment avec des associations de riverains qui se sont plaintes du climat d'insécurité ambiant.

40 : Le nombre d'associations de quartier qui se sont plaintes de l'insécurité à Bruxelles et qui tirent la sonnette d'alarme comme, notamment, le comité Yser-Saintelette.

108 : Le réseau hydrographique bruxellois compte plus de 108 kilomètres de cours d'eau dont 70km à l'air libre.

40,5 : Le nombre d'hectares d'étang présents sur le territoire bruxellois.

#Urbanisme #VivreEnsemble #Aménagement #BassinDeVie

64. Développer l'occupation temporaire dans tout immeuble en attente de reconversion

Nous souhaitons favoriser l'occupation temporaire dans les bâtiments en attente de réfection pour éviter la création de chancres urbains et afin de soutenir le secteur associatif bruxellois.

Concrètement

Ainsi, nous voulons renforcer le guichet des occupations temporaires de Perspective.brussels afin de faciliter l'occupation temporaire de bâtiments et terrains en Région de Bruxelles-Capitale.

Pourquoi ?

- De grands projets de rénovation sont aujourd'hui en cours dans notre Région. Le début effectif des travaux peut prendre très longtemps – notamment vu que la délivrance du permis d'urbanisme peut s'éterniser (vu la procédure, les recours, etc).
- Afin d'éviter de développer des chancres urbains et afin de soutenir le secteur associatif bruxellois, il nous paraît primordial de pouvoir encourager et développer l'occupation temporaire.
- Comment ? En renforçant le guichet des occupations temporaires facilite l'occupation temporaire de bâtiments et terrains en Région de Bruxelles-Capitale. Il aide les porteurs de projets à trouver le lieu adéquat et les propriétaires de sites à trouver l'occupant qui leur correspondra le mieux.
- En facilitant également la délivrance d'autorisations pour l'occupation effective des bâtiments/zones en question.
- Une occupation temporaire consiste à utiliser un lieu vacant pendant sa période d'inoccupation, pouvant correspondre à la maturation d'un projet définitif sur le site. Elle participe au projet de la ville de demain en mobilisant les espaces non utilisés existants. Elle s'effectue avec l'accord du propriétaire, sous la forme d'une convention signée par les parties impliquées.

1 000 000 m² : Le nombre de mètres carrés de bureaux vides en Région bruxelloise.

#Logement #Social #Reconversion #Aménagement

GOUVERNANCE

65. Instaurer le référendum

Nous voulons renforcer la participation des citoyens à la vie politique pour que leur avis puisse s'exprimer en dehors des périodes électorales. Nous sommes favorables à l'organisation fréquente de référendums comme en Suisse et à l'ajout, comme en Communauté germanophone, d'une assemblée de citoyens tirés au sort à côté des parlements élus.

Nous souhaitons également réformer le système électoral en nous inspirant de l'Allemagne afin de donner plus de poids au vote des électeurs et leur permettre de voter pour des candidats de différents partis ou de l'autre communauté linguistique.

Concrètement

Au niveau fédéral, comme au niveau des Régions et des Communautés, une assemblée citoyenne pourrait proposer de nouveaux textes législatifs et rendre des avis sur ceux qui sont débattus dans les parlements. Ses avis feront l'objet d'un suivi argumenté du Gouvernement et du Parlement. L'assemblée serait composée paritativement de citoyennes et citoyens tirés au sort pour un mandat de deux ans.

Des référendums seraient organisés lorsqu'un certain nombre de citoyens, l'assemblée citoyenne tirée au sort ou un Parlement le demanderait. Des garde-fous seraient prévus pour respecter chacune des Régions, ainsi que les droits fondamentaux des citoyens et en particulier de ceux issus des minorités.

Pour chaque élection, l'électeur aurait deux voix. La première lui permettrait de désigner son élu local sur base de circonscriptions où il n'y aurait qu'un seul siège à pourvoir. La seconde voix serait attribuée à des partis présentant des listes de candidats au sein d'une circonscription fédérale. Chaque parti obtiendrait un nombre de sièges proportionnel à la somme des voix récoltées dans les circonscriptions locales et la circonscription fédérale. Ces sièges seraient attribués aux vainqueurs des circonscriptions locales, puis aux candidats fédéraux selon l'ordre de leur liste. Il n'y aurait plus de suppléants ni d'effet dévolutif de la case de tête dans les circonscriptions locales.

Pourquoi ?

- Les citoyens ont le sentiment d'être dépossédés de leur pouvoir. Ils ont l'impression que les décisions sont prises en dehors d'eux, selon des procédures opaques, par des élus issus d'un système électoral injuste et par des ministres issus de coalitions qu'ils n'ont pas choisies.
- Le fossé entre représentants politiques et citoyens est trop important. Nombreux sont celles et ceux qui pensent que leur voix n'est entendue qu'au moment des élections, tous les cinq ou six ans. Entre les échéances, ils ont la sensation de ne pas exister et subissent bon nombre de décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise. La tenue de référendums permettrait une participation directe des citoyens et de donner lieu à un large débat. Ils incitent aussi les responsables politiques à tenir compte des intérêts de tous les citoyens.
- Une assemblée citoyenne tirée au sort permet à des citoyens de faire l'expérience de la délibération politique et d'y apporter son expérience. Cela permet d'entendre des

points de vue qui n'ont pas souvent l'occasion d'être exprimés. L'assemblée ne peut cependant avoir de pouvoir décisionnel parce qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble de la population.

- Les élections restent le mode de participation citoyenne le plus important pour la légitimité des institutions. Or, trop souvent, les citoyens ont l'impression que leur vote ne compte pas et sont de plus en plus tentés de s'abstenir, voire de ne pas se déplacer pour aller voter. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de renforcer le pouvoir des électeurs et de favoriser la présence au Parlement d'élus avec un fort ancrage local, tout en préservant un scrutin proportionnel et une représentation de la diversité des opinions politiques. Le système proposé permet également de voter pour un candidat local dans lequel on a confiance, même s'il n'appartient pas nécessairement au parti dont on se sent le plus proche.

2 ans : La durée du mandat des citoyens et des citoyennes qui composeraient l'assemblée citoyenne tirée au sort.

4 : Le nombre de fois que les Suisses ont l'occasion de donner leur avis chaque année.

2 : Le nombre de voix que les électeurs auraient à chaque élection.

#Démocratie #Citoyenneté #Participation

66. Moins de mandataires, moins de députés et supprimer progressivement les cabinets

Nous voulons réduire le nombre de ministres et mettre fin aux cabinets ministériels pléthoriques afin de rendre à l'administration son rôle, de la responsabilisant, en la motivant et en la dépolitisant. À Bruxelles, nous disposons d'un parlement avec le plus haut taux de représentant par habitant. Cela amène à une surreprésentation néfaste à l'efficacité du Parlement et des coûts exorbitants comparés aux autres entités fédérales.

Concrètement

Le nombre de députés bruxellois doit être réduit de 30 à 50%. En effet, avec le plus haut taux de députés par habitant, Bruxelles dépense trop pour un Parlement qui s'empêtre dans des débats où chacun doit avoir sa voix. Un Parlement réduit, plus efficace et moins coûteux, doit être possible.

Les Gouvernements des entités fédérées seraient limités à 5 ministres. Celui de la Communauté française serait composé de deux ministres de la Région wallonne et deux de la Région bruxelloise et être présidé par le Ministre-Président wallon pendant une moitié de la législature et par le Ministre-Président bruxellois durant l'autre. Les cabinets seront progressivement supprimés et remplacés par une cellule stratégique restreinte à quelques collaborateurs directs. Le numéro 1 de chaque administration sera choisi en début de législature par le ministre, tandis que le reste de l'administration sera dépolitisée.

Pourquoi ?

- Les Gouvernements comprennent trop de ministres qui ont souvent trop peu de compétences. Cela conduit à un éclatement des responsabilités et un manque de coordination. Cela favorise aussi une hausse des dépenses publiques, chaque ministre voulant disposer d'un budget lui permettant de développer des politiques nouvelles.
- Aujourd'hui, les cabinets sont hypertrophiés et les administrations souvent démotivées. La taille des cabinets est « justifiée » par la politisation et la faiblesse des administrations. La démotivation de l'administration est expliquée par la confiscation d'une partie de son rôle et de ses membres par les cabinets. Cette situation est préjudiciable aux citoyens et à la bonne gestion, notamment parce que les cabinets sont souvent plus préoccupés par la prochaine échéance électorale que par le moyen ou le long terme et parce qu'ils ne disposent pas de la même expertise que l'administration.
- L'administration doit retrouver un rôle de prospective, de proposition et d'exécution de la politique décidée avec elle. L'administration doit se sentir respectée dans son expertise, tandis que le politique doit pouvoir faire confiance à une administration dépolitisée.
- Le nombre de députés à Bruxelles est exorbitant, il est temps de le réduire afin de revenir à des proportions plus raisonnables.

48 : Le nombre de ministres et secrétaires d'État en Belgique.

28 : Les ministres et secrétaires d'État francophones (GW : 8, GFWB : 5, GBXL : 3 +2, GFED : 7+3) à comparer avec les 20 ministres et secrétaires d'État flamands (GVL : 9, GFED : 8 et GBXL : 3).

81 : Le nombre de membres du cabinet du Ministre-Président bruxellois.

43 : Le nombre moyen d'ETP pour un cabinet bruxellois.

89 : Le nombre de députés bruxellois siégeant au Parlement bruxellois, soit un député pour 13 584 habitants, comparé à un député pour 53 137 habitants en Flandre.

#Démocratie #Représentativité #Sobriété

67. Rationaliser les structures publiques bruxelloises

Actuellement, Bruxelles compte plus de 670 organismes publics, soit 1 pour 1 600 habitants. La Région est, elle-même, composée de 145 organismes. Cela nuit à l'efficacité de l'action publique bruxelloise et multiplie les coûts budgétaires.

Or, le temps aidant, le fait régional s'est imposé notamment à Bruxelles, qui revendique son identité multiculturelle. En prendre acte permettrait de simplifier considérablement notre structure fédérale, tout en mettant définitivement fin au mythe d'une cogestion de Bruxelles par les deux grandes communautés.

Bruxelles pourrait devenir une Région authentiquement bilingue, supprimer ses organes mono et biculturels (Cocof, VGC, Cocom) en transférant leurs compétences à la Région. Les Flamands de Bruxelles seraient désormais pleinement des Bruxellois néerlandophones et renonceraient à leur représentation garantie, ce qui alignerait leurs garanties sur celles prévalant pour les francophones au sein des institutions fédérales. Ils se présenteraient sur des listes communes avec les francophones. Cela permettrait en outre de réduire le nombre de parlementaires.

Concrètement

- Créer une commission parlementaire sur la simplification administrative qui devra trancher les grandes questions posées. Par exemple, trancher sur ce qui reste dans le giron du SPRB, ce qui devient un organisme ou une agence, ce qui bénéficie d'un contrat de gestion...
- Organiser une réunion trimestrielle avec tous les DG/CEO par matière. Par exemple, le ministre en charge de la mobilité réunit Bruxelles Mobilité, la STIB, Parking.Brussels, les taxis sociaux... pour susciter la collaboration.
- Créer un cadastre public des organismes, leurs mandataires, leurs rétributions et les subsides reçus.
- Confier à Easy.Brussels une mission de simplification des structures, et pas uniquement des démarches administratives.
- Obliger chaque commune à présenter au conseil communal un plan de simplification de ses organismes en début de législature.
- Fusionner les doublons comme Vivaqua et la SBGE ou I-City, le CIRB et Connect IT.

Pourquoi ?

- La Région bruxelloise compte un nombre impressionnant d'organismes publics dont les compétences sont tellement éclatées qu'elles ne sont parfois pas claires pour les acteurs eux-mêmes !
- Le citoyen ne s'y retrouve pas non plus et ne sait pas à qui s'adresser en cas de problème. Pire, cette lasagne permet de diluer la responsabilité de ministres en charge. Il faut donc impérativement simplifier, clarifier et fusionner ce qui peut l'être. C'est devenu une nécessité démocratique.

670 : Le nombre d'organismes publics (1 pour 1600 habitants) à Bruxelles, répartis en 25 formes juridiques différentes réparties comme suit : ASBL (62%), SA (9%), SCRL (7%), CPAS ou liées aux CPAS (5%) et « établissements publics » (3%)

235 000 : Le nombre de postes à Bruxelles dans le public, pour 329 000 dans le privé.

400 : Le nombre d'ASBL communales que nous avons répertorié alors que la Région, dans le cadre d'une ordonnance, n'en répertorie que 130.

145 : Le nombre d'entités régionales que nous avons répertorié alors que la Région n'en a répertorié que 59.

#Efficacité #Gouvernance #StructuresPubliques

68. La Conférence des Bourgmestres comme un lien entre la Région et les communes

Nous voulons renforcer le pouvoir d'avis des Communes dans le cadre des décisions adoptées par le Gouvernement lorsque lesdites décisions les concernent directement.

Concrètement

Il s'agit d'offrir la possibilité à la Conférence des Bourgmestres de donner à sa seule initiative un avis motivé sur tout projet d'ordonnance ou d'arrêté réglementaire qui, relevant de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale, pourrait avoir un impact sur les matières d'intérêt communal.

À cette fin, le Gouvernement transmet à la Conférence le texte de tout projet d'ordonnance ou d'arrêté réglementaire qu'il juge de nature à avoir un impact sur les matières d'intérêt communal.

Pourquoi ?

- Au cours de la législature 2019-2024, il a été décidé d'instaurer la mise en place d'un décumul intégral entre les fonctions de mandataires exécutifs locaux et les fonctions de parlementaires à travers l'ordonnance modifiant la Nouvelle Loi Communale dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale.
- Le décumul présente de nombreux avantages, mais l'absence d'élus locaux dans l'enceinte parlementaire présente un défaut majeur : la représentativité des pouvoirs locaux auprès de la Région. Or, notre Région souffre d'un manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoirs.

1874 : La Conférence des Bourgmestres a été fondée en 1874 à l'initiative des Bourgmestres des communes bruxelloises, en tant qu'instance de discussion et de concertation.

15 jours : La Conférence des Bourgmestres bruxellois réunit les 19 Bourgmestres des communes bruxelloises pour des réunions informelles, tous les quinze jours, destinées à coordonner des politiques gérées au niveau local.

#Gouvernance #Synergie #Communes #Région

69. Assainir les finances et retrouver l'équilibre budgétaire

Nous voulons assainir les finances publiques et retrouver un équilibre budgétaire. C'est une nécessité absolue pour assurer le bon fonctionnement des services publics.

Concrètement

Il s'agit de :

- Réformer les cabinets ministériels pléthoriques bruxellois, couplé à une réforme et une restructuration des administrations régionales. (Voir les points 67 et 68 ci-dessus)
- Réaliser un budget à base zéro : remettre tout à zéro, refinancer tous les essentiels et puis faire des choix stratégiques afin de pouvoir assurer l'avenir de la Région.
- Diminuer les investissements dans certains projets comme Kanal dans lequel la Région dépense 397 millions.

Pourquoi ?

- On répète souvent que les chiffres, ce n'est pas très sexy. Cependant, sans chiffres, on ne peut rien faire. Face au risque de faillite de la Région, nous devons assurer la pérennité sur le long terme de la Région.
- En effet, sans la mise en place de réformes de bonne gouvernance, un scénario catastrophe est à redouter, avec un arrêt des services publics essentiels.
- Pour cela, les pouvoirs publics doivent concentrer leurs dépenses sur des priorités stratégiques.

13 milliards : Le montant de la dette bruxelloise en 2024, alors qu'elle ne s'élevait qu'à 5,5 milliards en 2018. Le gouvernement Vervoort a donc quasiment triplé la dette en l'espace d'une seule législature.

19 milliards : La projection budgétaire de la dette pour 2028.

#Gouvernance #Finances #Dette

PROPRETÉ

70. Instaurer une consigne physique sur les canettes et les bouteilles en plastique

Nous voulons lutter contre les déchets sauvages et renforcer le recyclage en instaurant une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique PET en Belgique.

Concrètement

Une consigne physique « classique » de 25 cents sera instaurée sur les canettes et bouteilles en plastique PET au niveau belge (et non une consigne numérique). Nous privilégions la transposition à l'ensemble du pays du modèle qui a fait ses preuves aux Pays-Bas. Un calendrier précis sera fixé afin de donner un cadre clair aux acteurs économiques pour qu'ils s'y préparent dans de bonnes conditions.

Pourquoi ?

- Une dizaine de pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Estonie, Danemark, Islande, Suède, Finlande) ont déjà mis en œuvre la consigne physique et les résultats sont positifs tant pour la diminution des déchets sauvages que pour la circularité des matériaux
- En Belgique, les esprits sont mûrs sur le principe : les citoyens, des producteurs et distributeurs, les fédérations agricoles, de nombreux politiques sont prêts à instaurer un mécanisme de consigne, mais il n'y a pas encore d'accord sur les modalités de sa mise en place.
- La consigne numérique n'est testée actuellement dans aucun pays où fonctionne le système de consigne et comporte de nombreux désavantages et de nombreuses inconnues : fracture numérique, incertitudes sur les impacts environnementaux, risque de fraudes

2 sur 3 : Le nombre de consommateurs favorables à l'instauration d'un système de consigne sur les canettes et les bouteilles plastiques selon une enquête Test Achats.

0,25 : Le montant proposé de la consigne en euros.

#Environnement #Déchets #Tri

71. Installer des conteneurs enterrés dans les quartiers denses

Si une réforme des collectes et des immondices était nécessaire pour favoriser le tri des déchets, elle n'a pas été menée de manière concertée et efficace !

Concrètement

Nous proposons d'installer en voirie régionale des containers semi-enterrés pour déposer les sacs blancs et oranges 7j/7, 24h/24 en priorité dans les zones à forte densité.

Pourquoi ?

- Les habitants d'appartements sans extérieur, lorsqu'il fait chaud, ne peuvent sortir leur sac orange qu'une fois par semaine, générant des odeurs nauséabondes et des mouches.
- Les sacs poubelles en rue sont souvent éventrés, encombrant nos trottoirs ainsi que le passage des personnes à mobilité réduite. De plus, la saleté attire la saleté.
- Dans certains quartiers de la capitale, sortir ses ordures n'est possible que dans un créneau de deux heures entre 18h et 20h. C'est un horaire difficile pour toute une série de Bruxellois.

33 : Le nombre total de conteneurs enterrés à Bruxelles.

3 000 : Le nombre de conteneurs nécessaires afin de couvrir l'ensemble de la Région.

#Propreté #Déchets #Collecte #Conteneurs #Voirie

72. Éduquer les jeunes à la propreté publique dans nos écoles

Il est essentiel que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre afin que notre ville soit propre et saine. Même si le système de collecte et de traitement des déchets était optimal, si les comportements des citoyens ne suivent pas, c'est peine perdue. La propreté, c'est l'affaire de tous. Nous voulons éduquer à la propreté publique et soutenir les actions citoyennes en matière.

Concrètement

Il s'agit de :

- Créer comme en Flandre et en Wallonie (Mooimakers et Be WaPP) un site régional, permettant aux Bruxellois de devenir des Ambassadeurs de la propreté dans leur quartier et favoriser les actions citoyennes en la matière.
- Organiser plusieurs opérations « clean up Brussels » par la Région (une opération par saison par exemple).
- Mettre en place une formation de sensibilisation obligatoire donnée par l'ARP en matière de propreté publique dans toutes les écoles primaires bruxelloises (5e et 6e par exemple) en concertation avec la communauté française.
- Utiliser la culture dans l'espace public comme outil de sensibilisation à la propreté (street art, performances artistiques dans l'espace public, etc.).

Pourquoi ?

- Les rues et les espaces publics de Bruxelles sont souvent souillés par des déchets abandonnés, malgré les efforts de nettoyage. Il manque une plateforme régionale unifiée qui encourage et coordonne l'engagement civique pour maintenir la propreté dans les quartiers.
- L'accumulation de déchets dans les espaces publics de Bruxelles est cyclique et s'intensifie à certains moments de l'année, montrant le besoin d'interventions régulières et organisées pour contrer ce problème.
- Il existe un déficit de sensibilisation et d'éducation au sujet de la propreté publique chez les jeunes Bruxellois, ce qui contribue à des comportements négligents en matière de gestion des déchets dès le plus jeune âge.
- Les méthodes traditionnelles de sensibilisation à la propreté publique ne captent pas suffisamment l'attention ni n'engagent pas de manière significative la communauté. L'art et la culture offrent des moyens plus créatifs et impactant pour changer les perceptions et les comportements envers la propreté urbaine.

65% : Le taux de matériaux recyclables dans les sacs blancs.

2500 : En moyenne, le service « Recherche et Verbalisation » de l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) impose 2 500 amendes par an.

#Propreté #Citoyenneté #École #Éducation #Hygiène

73. Renforcer la coopération entre les communes, Bruxelles propreté et la police pour les contrôles de la propreté sur le territoire

La qualité de vie au sein de notre Région bruxelloise dépend en grande partie de l'état de la propreté publique. Cette dernière est, en effet, essentielle pour que puisse se développer le sentiment de bien-être des citoyens ainsi que leur sentiment d'appartenance à leur lieu de vie.

Bruxelles est de plus en plus sale. En 2021, c'est 4,275 tonnes de déchets sauvages et de dépôts clandestins qui ont été recensés. La dernière réforme des déchets n'améliore pas la situation. Cette situation est particulièrement difficile pour les propriétaires d'appartement sans espace extérieur (fréquence insuffisante des ramassages, coûts à la déchetterie, horaires d'ouverture des parcs à conteneurs, etc.)

Concrètement

Il s'agit de :

- Faire évoluer notre collecte des déchets à Bruxelles.
- S'assurer que tous les ménages bruxellois puissent trier leurs déchets avec la possibilité de ne pas être encombrés chez eux, en s'assurant d'une cadence de ramassage raisonnable et optimale le temps de trouver des solutions innovantes en la matière pour Bruxelles.
- Renforcer le Conseil régional de coopération de la propreté récemment créé en Région bruxelloise et comprenant tous les échevins des 19 communes, le ministre bruxellois, la direction ARP (Agence Régionale de Propreté), les directions des services communaux de propreté publique des communes et d'autres acteurs clés.
- Augmenter significativement le nombre d'agents/managers de zone au niveau du contrôle des incivilités lié à la propreté en Région bruxelloise par l'ARP.
- Meilleure coordination au niveau des grands chantiers à Bruxelles et de l'entretien/propreté pendant ces périodes parfois longues et difficiles pour les Bruxellois.

Pourquoi ?

- La collecte des déchets à Bruxelles est actuellement insuffisante et peu adaptée aux besoins des citoyens, entraînant une accumulation de déchets dans certains quartiers et une insatisfaction croissante de la population.
- L'absence d'une structure de gouvernance efficace et unifiée en matière de propreté en Région bruxelloise limite la capacité à mettre en œuvre des stratégies cohérentes et à réagir rapidement aux problèmes émergents de propreté publique.
- Le contrôle des incivilités liées à la propreté en Région bruxelloise est insuffisant, entraînant une détérioration de la qualité de vie des habitants et une image négative de la capitale aux yeux des visiteurs.
- La gestion de la propreté lors des grands chantiers de construction à Bruxelles est souvent négligée, ce qui résulte en des nuisances prolongées pour les résidents et une dégradation de l'environnement urbain.

34% : Le taux de réemploi et de recyclage à Bruxelles en 2020.

524 kg : Les déchets produits par habitant par an en 2020.

2,8 millions : Le nombre de tonnes de déchets collectées à Bruxelles en 2020.

#Propreté #Concertation

NUMÉRIQUE

74. Mettre en place une stratégie digitale belge (BeTech)

Nous voulons placer la Belgique à la pointe de la transition numérique en développant une stratégie digitale commune aux niveaux fédéral et régional, sur le modèle de la FrenchTech en France et de Techleap aux Pays-Bas. Nous souhaitons notamment préparer la main-d'œuvre belge aux défis du marché du travail en constante évolution, en mettant l'accent sur l'adaptation aux changements technologiques.

Concrètement

Un poste de commissaire à la stratégie digitale sera créé et occupé par un haut fonctionnaire, non politique. Il sera chargé de coordonner la mise en application d'une stratégie numérique commune entre les différentes entités. Un conseil numérique fédéral, composé de représentants des entités fédérées, du fédéral et des corps intermédiaires, aura pour mission d'harmoniser et coordonner les initiatives numériques. Un régulateur fédéral unique sera chargé d'assurer une harmonisation des régulations existantes aux différents niveaux de pouvoir et de garantir une sécurité juridique pour les acteurs du numérique.

Chaque citoyen disposera d'un compte formation personnalisé et de crédits formation pour des cours certifiés qu'il pourra accumuler et utiliser lorsqu'il le souhaite. Des formations internes en entreprise et des stages de reconversion seront développés en partenariat avec le secteur privé pour s'adapter à de nouveaux rôles. La réorientation professionnelle vers des métiers demandant une maîtrise du numérique sera soutenue par des conseillers spécialisés et une garantie de revenu pour les formations à temps plein.

Pourquoi ?

- La Belgique fait face à des défis dans la coordination de sa stratégie numérique en raison de sa structure fédérale complexe. L'OCDE a indiqué que la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne pour la mise en œuvre de services publics numériques, en partie à cause de cette fragmentation. L'Union européenne insiste sur une régulation renforcée avec des lois comme le RGPD et le DSA, mais la mise en œuvre dépend souvent des régulateurs nationaux.
- Harmoniser les réglementations sur le numérique est essentiel pour stimuler l'innovation et la compétitivité.
- Le développement du numérique demande à de nombreux travailleurs de pouvoir avoir accès à des formations afin de rester en phase avec l'évolution des besoins du marché du travail.

16^{ème} : La Belgique a récemment chuté de quatre places pour se classer 16^{ème} en Europe selon le Digital Economy and Society Index (DESI) en matière de performance dans les domaines clés de la numérisation. Cette baisse est principalement due à un retard en matière de connectivité et à des prix élevés pour le haut débit et le déploiement de la fibre.

80% : Le pourcentage d'employeurs belges rencontrant des difficultés pour pourvoir leurs postes vacants.

Numérique #Transition

75. Lutter contre la fracture numérique

Une digitalisation intégrale de l'administration en Belgique permettrait de la moderniser et de renforcer son efficacité. L'évolution vers un guichet unique numérique doit néanmoins se faire en garantissant l'existence d'alternatives non numériques, telles que les lignes téléphoniques, les guichets physiques et les correspondances postales, aux personnes qui le souhaitent.

Nous assurerons donc à chaque citoyen à la fois un accès numérique et une alternative non numérique aux services publics.

Concrètement

Un « Guichet unique numérique » (GUN) centralisera toutes les interactions administratives en ligne pour offrir un accès rapide, sécurisé et personnalisé aux citoyens et entreprises via une interface intuitive. En parallèle, le programme « Admin 4.0 » sera lancé afin de numériser les processus internes de l'administration. Ce programme comprendra la formation continue des employés, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la mise en place de plateformes collaboratives, la garantie de la continuité du service, ainsi que la préservation d'une alternative non numérique pour ceux qui en ont besoin.

Cette garantie d'accessibilité doit être consacrée dans la loi pour assurer l'équité et l'inclusion de tous les citoyens dans le processus de digitalisation.

Pourquoi ?

- La digitalisation est essentielle pour rendre l'administration plus efficace, transparente et réactive aux besoins des citoyens et des entreprises. Elle permet de simplifier les démarches administratives, de réduire les délais et les coûts, et d'améliorer la sécurité des données. En outre, elle garantit que tous les citoyens, quelle que soit leur aisance avec la technologie, ont un accès équitable aux services publics.
- Le maintien d'une option non digitale est indispensable pour garantir l'accès aux services publics pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, mais aussi pour assurer la continuité des services en cas de problème informatique et pour assurer la sécurité des données.

51 % : Le pourcentage de la population qui a rempli et envoyé des formulaires en ligne au cours de la dernière année, soit 11 % de plus qu'en 2019 avant la crise.

46% : Selon le baromètre de l'inclusion numérique 2022 de la Fondation Roi Baudouin, le nombre de Belges exposés au risque d'exclusion numérique est passé de 40% en 2019 à 46% en 2021.

#Numérique #Accessibilité

76. Mettre fin à l'impunité en ligne

Nous voulons lutter efficacement contre les crimes et délits en ligne. Nous voulons renforcer la lutte et conscientiser le citoyen quant aux dangers en ligne.

Concrètement

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la cybersécurité, nous nous engagerons davantage dans le domaine de l'identification et de l'analyse des risques cybernétiques et technologiques émergents actuels et nouveaux, tels que la technologie 5G.

Sous l'influence de la nouvelle stratégie européenne de cybersécurité et de l'évolution des politiques des entités critiques, nous accorderons l'attention voulue à la résilience des secteurs vitaux face aux cyberrisques et autres.

Nous continuerons d'appuyer le secteur des télécommunications dans l'élaboration de la préparation de la gestion des incidents télécoms et l'intégration de ces préparatifs dans un plan d'urgence sectoriel.

Nous sensibiliserons les secteurs à la réalisation d'analyses de risques et d'impacts, afin de détecter les vulnérabilités au sein de ces secteurs pour une disponibilité limitée des services télécoms.

Face à la cyberviolence, nous développerons la « cyber-aide », c'est-à-dire le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes, aux professionnels et aux auteurs sur les réseaux sociaux, notamment, via une app, ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7.

De plus, nous améliorerons l'accueil au commissariat des victimes de cyberharcèlement pour le dépôt de plainte. Un jeune sur 3 en est victime, mais trop peu sont entendus. Nous créerons une chambre spécifique au sein des Tribunaux correctionnels pour poursuivre tous les actes délictueux commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans consentement. Nous correctionnaliserons ces « crimes » qui relèvent trop souvent du délit de presse et donc de la Cour d'assises à l'heure actuelle, ce qui rend les poursuites extrêmement rares.

Un sentiment d'impunité existe largement sur le Net, il est nécessaire de pouvoir rappeler les règles de la vie en société, et de tenir compte des conséquences très « réelles » que les agressions en ligne peuvent avoir sur celles et ceux qui en sont victimes.

Pourquoi ?

- Au niveau du citoyen, le harcèlement en ligne ainsi que les « scams » et autres fraudes pullulent. Il nous faut lutter plus efficacement contre les dangers auxquels nous expose le web.
- De manière plus macro, notre actualité est émaillée d'exemples de cyberattaques. Les départements comme l'Intérieur, la Défense ou la Chancellerie ne sont pas épargnés. Sans parler des écoles, des hôpitaux, des CPAS ou communes... tous ces incidents montrent qu'en tant que gouvernement et société, nous avons encore du chemin à parcourir en matière de cybersécurité.

40% : Le pourcentage des Belges ayant été victimes de phishing en 2021.

14 000 : Entre janvier et mars 2022, le CCB a reçu en moyenne 14 000 messages par jour, ce qui a permis de bloquer 129 920 sites web frauduleux.

1/2 : Un jeune (18-25 ans) sur 2 a déjà été victime de harcèlement en ligne.

#Justice #Numérique #Jeunesse #Fraude #Harcèlement

JEUNESSE / SPORT

77. Renforcer la pratique et la valorisation du sport

Le sport peut être une source d'épanouissement physique et émotionnel pour toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur genre, leur condition physique ou leur situation financière. C'est pourquoi nous voulons favoriser un sport accessible à toutes et tous et souhaitons mieux valoriser le sport féminin, développer le handisport et favoriser l'activité physique des personnes âgées.

Concrètement

L'accessibilité financière du sport sera soutenue grâce à des dispositifs d'aide à l'affiliation des personnes moins favorisées dans des clubs sportifs.

Par ailleurs, nous voulons sensibiliser les clubs de sport, la Région et les communes et les inciter à mettre en place des mesures pour favoriser l'inclusion dans le sport d'un point de vue du handicap, de la mixité sociale et du genre. Notamment grâce à :

- La création d'une plateforme « Handisport Bruxelles » regroupant les offres disponibles pour le handisport ;
- Le développement de campagnes de communication et d'événements sportifs annuels inclusifs (handisport, sport féminin, multiculturel) ;
- La création d'un chèque sport régional dont le montant serait conditionné au revenu (tout en veillant à en donner l'accès à la classe moyenne) ;
- La mise en place de mécanismes incitant les clubs sportifs régionaux, via les contrats de gestion, à réserver des plages horaires spécifiques réservées aux femmes.

La participation des femmes dans tous les sports sera encouragée par des programmes spécifiques afin d'éliminer les obstacles qui peuvent dissuader la participation féminine et de briser les stéréotypes. Les compétitions féminines seront mieux couvertes dans les médias. L'accès des femmes à des postes à responsabilités devra être favorisé au sein des fédérations et instances du sport.

L'offre de pratiques sportives, accessibles aux personnes en situation de handicap, sera développée pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles). Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité des infrastructures et de leurs abords, ainsi que la disponibilité de matériel sportif adapté. La Ligue handisport francophone bénéficiera d'un financement plus important. Le handisport de haut niveau sera mieux soutenu et médiatisé. Les initiatives qui encouragent la participation des personnes âgées, en adaptant les programmes sportifs pour répondre à leurs besoins spécifiques et en veillant à la disponibilité d'infrastructures adaptées, seront également mieux soutenues.

Pourquoi ?

- L'égalité des genres est au cœur de notre démarche. Encourager le sport pour les femmes et les filles permet de briser les stéréotypes.
- Le sport, même à un âge avancé, contribue à la santé physique et mentale. Notre engagement envers le développement d'une pratique sportive pour tous les publics

repose sur la conviction que le sport peut être un vecteur d'inclusion, de diversité, et de bien-être.

- En soutenant le handisport, en promouvant l'égalité des genres dans tous les sports, et en adaptant les pratiques sportives aux besoins des personnes âgées, nous façonnons un paysage sportif où chaque individu, quelle que soit sa situation, trouve sa place.

12,7 milliards : En Belgique, l'obésité pourrait concerner 20% des enfants et 33% des adultes d'ici à 2035, entraînant un impact financier de près de 12,7 milliards d'euros dans le domaine des soins de santé des naissances prématurées notamment.

150 : Le nombre de minutes par semaine de pratique de l'activité sportive recommandées par l'OMS.

30 % : Dans les fédérations sportives, 70% des affiliés sont des hommes et seulement 30 % sont des femmes. Sur 61 fédérations, 48 comptent plus de 50% des membres masculins, et 22 fédérations plus de 75%.

47,7 % : L'écart de pratique sportive entre les filles et les garçons se creuse dès la préadolescence. En cinquième primaire, seulement 47,7% des filles font du sport 3 fois par semaine contre 66,9% des garçons. À l'âge adulte, les femmes privilégient le sport dit « libre » tel que le jogging et le fitness, les hommes sont davantage inscrits dans des clubs.

7 % : Les femmes n'occupent que 7% des présidences de fédérations sportives belges, soit 4 fédérations sur 61.

7,8% : On constate une augmentation de la représentation des sportifs handisport, preuve des bons résultats enregistrés ces dernières années, 7,8%, contre 6,2% l'an dernier.

#Sport #EgalitéHommeFemme #Santé #Handicap #VivreEnsemble

78. Garantir des lieux de sport partout sur le territoire bruxellois

Nous voulons garantir une répartition équitable des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire bruxellois afin de pouvoir offrir la possibilité à un maximum de jeunes de s'épanouir en pratiquant le sport de son choix.

Concrètement

De nouveaux moyens financiers seront dégagés pour rénover les infrastructures sportives et en créer de nouvelles dans les zones du territoire bruxellois encore non couvertes. Les partenariats entre les établissements scolaires et les associations sportives seront renforcés afin de mettre à disposition des infrastructures scolaires en dehors des heures de cours. Les établissements entrant dans ce processus pourront bénéficier d'un soutien public (rénovation, contrats spécifiques pour le personnel...).

Pourquoi ?

- La pratique sportive est souvent entravée par l'état de vétusté des installations sportives, ce constat est particulièrement marqué dans la pratique de la nage. Le nombre de piscines publiques disponibles n'a jamais été aussi dramatiquement bas. L'explosion des coûts de réalisation des projets et l'inertie du Gouvernement bloquent de nombreux projets, d'autres étant même abandonnés.
- La pratique du sport de manière collective ou individuelle comporte de nombreux bienfaits tant pour la santé qu'au niveau social, en jouant un rôle d'intégration et de rencontres interculturelles. Il est essentiel de mettre à disposition des installations sportives de qualité pour permettre la pratique du sport.
- Beaucoup d'établissements scolaires disposent d'infrastructures sportives dont l'usage s'arrête à la fin de la journée scolaire, il faut optimiser l'occupation de ces installations en permettant aux clubs sportifs d'y accéder.

31 : Le nombre de clubs pour une piscine par 39 000 habitants. Ce chiffre ne tient pas en compte les fermetures récentes et la demande croissante.

50 : Le nombre de terrains « réels » à Bruxelles, pour 375 clubs et associations de football.

#Sport #Accessibilité #Infrastructures #Aménagement

79. Favoriser la création d'un centre d'excellence pour l'élite sportive belge afin de soutenir le sport de haut niveau

Bruxelles doit assumer son rôle de capitale du sport en Belgique et proposer des infrastructures d'excellence pour l'élite sportive du pays, à la hauteur des attentes d'une grande nation de sport.

Concrètement

Nous voulons faire aboutir le projet de la European Sports Academy (ESA) qui doit s'implanter à SportCity à Woluwe-Saint-Pierre.

Sur la base de l'étude financée par Beliris qui débute au mois d'avril 2024, nous mettrons en œuvre le master plan d'implantation urbanistique et le montage permettant de financer l'investissement et le fonctionnement du centre, au travers d'un Partenariat Public Privé (PPP) alliant le secteur public (communal, régional, fédéral, européen) et le secteur privé.

Notre objectif est double :

- Mettre à niveau le plus grand centre sportif de Bruxelles, tout en permettant la création d'installations de haut niveau pour l'élite sportive belge.
- Mettre à disposition de nos athlètes d'élite (dont certains seraient en résidence) les technologies les plus pointues développées par nos universités, nos formateurs et nos entreprises : le rôle premier d'ESA est d'orchestrer l'intégration de la science dans le sport.

À travers ce projet novateur, nous voulons soutenir les acteurs sportifs et publics afin de mener une politique attractive en vue d'accueillir, dans notre pays, des compétitions sportives de haut niveau (Coupe du monde féminine 2027...).

Pourquoi ?

- Les performances des athlètes de haut niveau dans les compétitions internationales reflètent le niveau de compétence et de préparation d'un pays, alors que les succès sportifs contribuent au prestige et à la fierté nationale.
- La Belgique doit ainsi disposer d'infrastructures sportives d'excellence à la hauteur d'une grande nation de sport.
- Le sport a le pouvoir de rassembler les gens autour d'un objectif commun et de transcender les barrières culturelles, ethniques et sociales, renforçant ainsi le tissu social.
- Les succès des athlètes de haut niveau inspirent souvent les autres à adopter un mode de vie sain et actif, contribuant à la réduction des coûts de santé et à l'amélioration du bien-être général de la population.
- Enfin, le sport de haut niveau est un soft power qui sert de plateforme pour renforcer les relations internationales et la diplomatie en offrant des occasions de dialogue et de coopération entre les nations.

77 : Le nombre de sportifs de haut niveau qui ont eu un contrat par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2024.

60%-40% : La répartition par genre (hommes-femmes) reste dans la moyenne des dernières années.

#Sport #Excellence #International

CULTURE

80. Bruxelles, capitale culture 2030 : un levier pour refinancer la culture, tant ses acteurs que ses infrastructures, et assurer son accès à chacun

Nous voulons profiter de la dynamique de Bruxelles, capitale culture 2030, pour refinancer la culture, ses acteurs et ses infrastructures, pour que chaque citoyen, dès le plus jeune âge, ait accès à une offre culturelle variée et de qualité, près de chez lui, qu'il la connaisse et qu'il puisse en faire usage.

L'enjeu est de neutraliser le plus possible les obstacles – qu'ils soient d'ordre financier, liés à la mobilité ou symboliques – de façon que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité culturelle ou d'éducation permanente.

L'accessibilité en termes d'infrastructures, de mobilité, de prix et de communication, doit être renforcée.

Concrètement

Le refinancement des différentes filières artistiques (Écriture et Livre, arts vivants, arts visuels, design et mode, etc.) sera poursuivi en réservant une partie des moyens aux soutiens à la carrière professionnelle des artistes et à leur promotion personnelle en Belgique et l'étranger.

Les sources de financement privé seront développées, notamment par un cadre fiscal et législatif qui place mécénat et sponsoring sur un pied d'égalité. Des infrastructures publiques seront affectées à l'accueil des compagnies en recherche, expérimentation et création, et la pratique des résidences artistiques sera soutenue.

Les moins de 25 ans bénéficieront de la gratuité du pass-musées. Celui-ci donne accès, à prix réduit, aux musées de la FWB et permet d'avoir des réductions sur les frais de transport. Les dispositifs garantissant l'accès physique et sensoriel à la culture pour les personnes en situation de handicap seront démultipliés : rampe d'accès, ascenseur, reproductions en 3D, audiodescriptions, audioguide avec détection infrarouge, sous-titrages, etc.

Au-delà du soutien aux acteurs culturels, ce sont nos infrastructures culturelles qui tombent en ruine à Bruxelles. Pour cela, les pouvoirs régional et fédéral ont un rôle clé à jouer, et doivent saisir l'opportunité de faire de Bruxelles la capitale culture 2030, afin d'activer tous les leviers à leur disposition.

Pourquoi ?

- La culture, dans notre pays, a trop souvent été considérée comme une politique publique accessoire, une variable d'ajustement des crises sanitaires ou des contraintes budgétaires. La culture doit jouer un rôle pivot dans l'arsenal des politiques publiques.
- Terrain fertile pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes, et source d'émancipation, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie. Elle doit être pour tous, partout et tout au long de la vie.

- La culture est un élément vital pour une société dynamique, elle s'exprime dans la manière de raconter l'Histoire, de nous rappeler le passé, mais aussi de nous divertir et de nous permettre d'imaginer l'avenir.
- Les activités culturelles et créatives permettent de se construire dès le plus jeune âge. Elles favorisent la curiosité, la construction et l'épanouissement de soi. Elles constituent un outil au service de l'estime et de la conscience de soi, un outil au service de la communication, un outil au service des compétences sociales.
- La culture est un espace privilégié de rencontre, de découverte de l'autre et de compréhension mutuelle, contribue à établir les conditions propices au rapprochement des individus et est une source d'enrichissement collectif. Elle agit ainsi sur les conditions du vivre-ensemble.
- Les récentes crises ont montré que nous avons viscéralement besoin de culture et de créativité. L'art fait partie intégrante de nos vies. Quels que soient nos goûts musicaux, nos auteurs favoris, les peintures et styles photographiques qui nous font le plus rêver et voyager, l'art, sous ses formes presque infinies, est ce qui nous rassemble autour d'une culture humaine commune. Plus encore, l'art nous aide à trouver un sens à nos vies.

3 millions : Screen Brussels Fund dispose, en 2024, de 3 millions d'euros seulement pour financer la culture à Bruxelles, alors que ses frais de fonctionnement s'élèvent déjà à 500 000 euros.

Top 5 : Bruxelles est l'une des cinq scènes artistiques les plus dynamiques d'Europe.

13.000 : Le secteur constituerait 13 000 emplois, notamment des très petites entreprises.

#Culture #VivreEnsemble #FaireSociété #Économie #Opportunités #Créativité

81. Augmenter le financement du secteur des jeux vidéo

Nous voulons promouvoir le développement régional du secteur du jeu vidéo en établissant un mécanisme de financement adéquat.

Concrètement

Nous demanderons d'adapter les règles de financement du Screen Brussels Fund à l'aide de règles spécifiques pour le développement et le soutien au jeu vidéo. Dans le cas où ces règles ne pourraient être adaptées, nous augmenterons le financement spécifique au secteur du jeu vidéo.

Pourquoi ?

- L'essor du jeu vidéo en Belgique est indéniable puisque cette industrie pèse aujourd'hui environ 600 millions d'euros.
- L'industrie du jeu vidéo représente un levier à la fois économique, technologique, culturel et de création d'emplois important en Belgique.
- Le soutien financier au secteur est essentiel pour encourager le développement de jeux vidéo novateurs et originaux.
- Or, le mode de financement de Screen Brussels Fund est inadapté au jeu vidéo et les studios ne bénéficient d'aucune aide dans notre Région.
- Les autres Régions du pays investissent massivement dans le soutien au secteur, notamment à l'aide des fonds adéquats, et plusieurs studios bruxellois ont déjà quitté le territoire de notre Région.
- Il est fondamental pour la région Région de Bruxelles-Capitale, vitrine de l'Europe et capitale belge, d'être à la pointe dans ce secteur en pleine expansion.

0 : Le nombre d'aides accordées par la Région pour le secteur du jeu vidéo.

600 millions d'euros : Le poids de l'industrie du jeu vidéo dans l'économie belge.

100 millions : Le nombre record de joueurs ayant joué à Baldur's Gate III, titré jeu de l'année au Game Awards 2023, produit par Larian studios à Gand.

#Economie #Culture #Opportunités #Avenir #Innovation

MIGRATION

82. Accueillir dignement et dans le respect des conventions internationales

Accueillir de manière respectueuse et conforme aux conventions internationales revêt une importance cruciale pour assurer les droits fondamentaux et la dignité de chaque individu. Le système d'accueil belge doit être adapté aux enjeux migratoires du XXI^e siècle.

Concrètement

Nous voulons bâtir un système d'accueil adapté aux diverses situations des demandeurs d'asile afin de garantir un accueil humain, augmenter l'octroi des visas humanitaires qui permettent à des réfugiés d'accéder directement et de manière temporaire à notre territoire par des voies sans danger, et répondre aux défis du traitement des demandes d'asile en renforçant et en valorisant le personnel des services compétents (Office des Étrangers et CGRA).

Nous voulons établir un cadre légal de migration qui tienne compte des personnes vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés, victimes de tortures et de traumatismes, etc.) et inscrire dans la loi l'interdiction de l'enfermement des enfants et des familles avec mineurs. Nous voulons ainsi assurer davantage de sécurité juridique par l'adoption d'un Code de la Migration, et instaurer un cadre légal pour les apatrides afin de régler leur droit de séjour.

Nous voulons proposer un soutien financier et institutionnel en faveur des initiatives d'accueil citoyennes notamment par la mise en place d'un système de parrainage permettant d'accueillir des demandeurs d'asile dans des familles domiciliées en Belgique pour faciliter leur intégration socioprofessionnelle.

Enfin, nous voulons autoriser les bénéficiaires de la protection internationale à introduire eux-mêmes la demande de regroupement familial en Belgique afin d'éviter à leur famille les risques liés aux voyages parfois longs et dangereux pour rejoindre les ambassades dans les pays d'origine.

Pourquoi ?

- En Belgique, on constate une tendance à la hausse du nombre de demandes d'asile depuis 2021. En effet, le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) a enregistré 25 971 demandes d'asile en 2021, 36 871 demandes d'asile en 2022, et 21 977 demandes d'asile pour le premier trimestre 2023. La situation s'aggrave avec le temps, exerçant ainsi une pression forte et constante sur le réseau d'accueil.
- Le taux d'occupation est aujourd'hui de 94% en Belgique. La moindre augmentation au niveau de l'afflux déstabilise le système parce que l'on est aux limites de la capacité d'accueil. Or, le CGRA accuse un important arriéré. Fin août 2023, plus de 27 000 personnes étaient dans l'attente d'une décision alors que les demandes continuent d'affluer, alors que l'arrivée de 74 000 réfugiés ukrainiens, depuis mars 2022, a exercé une pression accrue sur les services et les associations en charge de l'accueil.
- Face à cette situation, la Belgique ne s'est pas montrée à la hauteur de l'enjeu. Depuis près de deux ans, 2 000 à 3 000 demandeurs d'asile sont laissés sans solution de logement et placés sur liste d'attente. Cette situation est indigne et contraire à nos engagements internationaux.

- Les tribunaux judiciaires et la Cour européenne des droits de l'homme n'ont cessé de rappeler les engagements internationaux de la Belgique en matière d'accueil en condamnant l'État plus de 8 500 fois pour ses manquements, sans que le gouvernement se conforme à ces condamnations.

94% : Le taux d'occupation des places d'accueil en Belgique.

74 000 : Le nombre de réfugiés ukrainiens arrivés en Belgique, depuis mars 2022.

2000 à 3000 : Le nombre de demandeurs d'asile laissés sans solution de logement et placés sur liste d'attente en Belgique.

8500 : Le nombre de condamnations de la part des tribunaux judiciaires et de la Cour européenne des droits de l'Homme à l'encontre de la Belgique face à ses manquements relatifs aux conventions internationales en matière d'accueil.

#Migration #Humanisme #Accueil #Asile #Respect

83. Accélérer les procédures d'examen des demandes d'asile et faire exécuter les décisions

Nous souhaitons que chaque demandeur d'asile puisse être hébergé. Laisser dans la rue des demandeurs d'asile est inhumain et renforce le sentiment d'insécurité. Il s'agit d'une obligation internationale. Il n'est pas acceptable non plus que le traitement des demandes prenne des mois, créant une incertitude pour les demandeurs d'asile et démultipliant le nombre de places d'accueil nécessaires.

Par ailleurs, nous voulons rendre plus efficace la politique d'éloignement des personnes en situation irrégulière. Nous souhaitons un traitement plus rapide des demandes d'asile et qu'un plus grand nombre d'ordres de quitter le territoire soient exécutés, une fois devenus définitifs, afin de diminuer le nombre de personnes en situation irrégulière sur notre territoire.

Concrètement

Le nombre de places dans le réseau d'accueil sera augmenté en prévoyant notamment des places tampons (1 500 places) afin de pouvoir faire face à une éventuelle crise humanitaire majeure. Un équilibre sera recherché entre les dispositifs d'accueil collectif et les places individuelles. Des places d'accueil spécialisées seront créées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables, par exemple des centres pour les jeunes mères ou les personnes LGBTQIA+. Les dispositifs de scolarisation des primo-arrivants seront renforcés. L'accompagnement des MENA (Mineur étranger non accompagné) par des tuteurs sera renforcé grâce à une meilleure rémunération de ceux-ci.

La gestion des places d'accueil doit également être optimisée en instaurant un suivi effectif des bénéficiaires de l'accueil afin que les bénéficiaires ayant le droit à l'accueil puissent remplacer les personnes qui n'y ont plus droit. En ce sens, une commission permanente pour le suivi de la politique d'éloignement des étrangers ayant reçu un ordre de quitter le territoire sera créée. Cette commission sera chargée d'évaluer à intervalles réguliers l'exécution pratique des dispositions légales et réglementaires dans le cadre de la politique de retour. Pour mener à bien cette mission et afin de pouvoir être fondée sur une base sociale solide, la commission permanente de la politique d'éloignement est basée sur une composition représentative. À côté des représentants des services et institutions concernés par l'éloignement, elle est également composée de représentants de la société civile, ainsi que d'experts indépendants. En outre, elle exerce sa tâche en toute indépendance.

Le traitement des demandes sera ainsi accéléré. Le processus de traitement des dossiers sera totalement digitalisé afin de favoriser une gestion plus rapide et juridiquement correcte, ainsi que les décisions deviennent plus qualitatives.

Cette nouvelle procédure devra faire l'objet d'un screening périodique. L'échange d'informations entre les différents services compétents pour traiter les demandes d'asile (Office des étrangers et CGRA) sera amélioré. Des objectifs clairs et des indicateurs identiques seront déterminés afin de favoriser un traitement cohérent des demandes. Les dossiers papier seront remplacés par des dossiers entièrement électroniques communs à tous les services (Office des étrangers, CGRA, Conseil du contentieux des étrangers). Le personnel des services compétents pour juger des demandes d'asile (Office des Étrangers et CGRA) sera renforcé et stabilisé. Ces collaborateurs seront mieux valorisés et auront accès à des promotions. Une attention sera portée à leur bien-être et à la charge mentale liée au traitement des dossiers sensibles.

Pourquoi ?

- Entre 2 500 et 3 000 candidats à l'asile continuent à dormir dans la rue. Le monde judiciaire et les institutions des droits humains ont tous condamné le déni d'accueil du gouvernement.
- Accueillir les demandeurs d'asile est un devoir moral, mais fait également partie de nos obligations internationales.
- Les procédures d'examen des demandes d'asile n'aboutissent à une décision définitive qu'après un délai beaucoup trop long. La durée moyenne pour prendre une décision est de 455 jours, elle est de 668 jours pour une décision de refus et de 777 jours pour une décision d'irrecevabilité.
- Actuellement, les ordres de quitter le territoire qui sont devenus définitifs après épuisement des voies de recours sont trop peu suivis d'effet. Ce manque de suivi aboutit à une augmentation du nombre de personnes en situation irrégulière qui sont des cibles faciles pour les trafiquants et les marchands de sommeil.

Entre 2 500 et 3 000 : Le nombre de personnes qui sont dans l'attente d'une place d'accueil.

9.000 : On comptabilise plus de 9 000 condamnations par le tribunal du travail pour violation du droit d'accès à la procédure d'asile et inexécution des décisions de justice.

1.700 : Le nombre de mesures provisoires prises par la Cour européenne des droits de l'Homme à l'encontre de la Belgique pour ne pas avoir accueilli des demandeurs d'asile.

Entre 100 000 et 200 000 : Le nombre de personnes en situation irrégulière sur notre territoire.

19% : Le pourcentage des ordres de quitter le territoire qui ont été exécutés en 2022.

#Migration #Asile #OQT

84. Favoriser l'intégration des travailleurs migrants

Nous voulons augmenter le taux d'emploi des personnes migrantes en améliorant leur insertion dans le marché du travail.

Concrètement

Les procédures d'équivalence des compétences et des diplômes doivent être améliorées afin que les personnes migrantes et étrangères présentes sur notre territoire puissent mieux valoriser leurs compétences et qualités professionnelles et les mettre au service du bien-être collectif. Leur parcours de formation, notamment dans les métiers en pénurie, sera mieux pris en compte afin de favoriser leur insertion au marché du travail.

Afin de renforcer l'activation des demandeurs d'asile au marché du travail, le délai d'attente avant de pouvoir travailler sera réduit de quatre à deux mois et ils bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien à l'emploi. Les demandeurs d'asile qui perçoivent un salaire inférieur à 800 euros seront exonérés de la contribution à l'accueil pour ne pas les dissuader de travailler.

Pourquoi ?

- Si l'on souhaite atteindre le taux d'emploi de 80% en 2030, il faut également adopter des mesures cibles qui visent à améliorer l'intégration des ressortissants étrangers - et en particulier ceux provenant de pays hors de l'UE - au marché du travail.
- Pour doper la croissance, renforcer la Sécurité sociale, atténuer les effets liés au vieillissement et résorber les métiers dits en pénurie, notre marché de l'emploi doit nécessairement passer par une meilleure insertion des ressortissants étrangers.
- Cette démarche ne constitue pas seulement une opportunité économique pour notre pays, mais représente, également, un facteur essentiel d'émancipation dans le chef des ressortissants étrangers et participe, donc, à une dynamique favorable à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

54% : Selon le rapport de la Banque Nationale, en 2019, le taux d'emploi des immigrés extraeuropéens ne dépassait pas 54 %, soit près de 19 % de moins que les natifs.

#Migration #Emploi #Pénurie